

**PLF 2016 - EXTRAIT DU BLEU BUDGÉTAIRE DE LA MISSION :
DIRECTION DE L'ACTION DU GOUVERNEMENT**

Version du 06/10/2015 à 09:59:33

PROGRAMME 129 :
COORDINATION DU TRAVAIL GOUVERNEMENTAL

MINISTRE CONCERNÉ : MANUEL VALLS, PREMIER MINISTRE

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Marc GUILLAUME

Secrétaire général du Gouvernement

Responsable du programme n° 129 : Coordination du travail gouvernemental

Sous la responsabilité du secrétaire général du Gouvernement, le programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » fédère les fonctions d'état-major, de stratégie et de prospective, de coordination et de soutien exercées par les services du Premier ministre, au sein d'un ensemble budgétaire rationalisé.

Il intègre également les subventions versées aux Ordres nationaux (Grande Chancellerie de la Légion d'honneur, Conseil national des communes compagnons de la Libération). Enfin, les moyens du secrétariat général pour la modernisation de l'action publique figurent, depuis 2013, dans le programme.

Les orientations principales du programme s'expriment en ces termes :

- soutenir efficacement le Premier ministre dans l'exercice de sa fonction de direction de l'action du Gouvernement ;
- relever les défis de la modernisation de l'État, en intensifiant la culture de la performance dans le périmètre des services du Premier ministre et en développant les mutualisations de moyens, notamment à l'occasion du projet de regroupement immobilier au sein de l'immeuble Ségur-Fontenoy à l'horizon 2016-2017.

Dans cette perspective, la stratégie de performance du programme s'articule autour de sept objectifs qui traduisent la diversité du champ d'application des missions dévolues aux services du Premier ministre et les enjeux de modernisation qui les concernent :

- favoriser l'adoption, dans les meilleurs délais, des décrets d'application des lois et des mesures de transposition des directives européennes ;
- améliorer l'information du citoyen sur les actions du Gouvernement ;
- optimiser le coût et la gestion des fonctions support ;
- améliorer la coordination des actions interministérielles de lutte contre les drogues et les toxicomanies ;
- éclairer la décision politique en offrant une expertise reconnue ;
- améliorer la sécurité et la performance des systèmes d'information de l'État ;
- accompagner les administrations dans leur transformation et la simplification de leurs relations avec les usagers.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

■ OBJECTIF 1	Favoriser l'adoption, dans les meilleurs délais, des décrets d'application des lois et des mesures de transposition des directives européennes
INDICATEUR 1.1	Taux d'application des lois
INDICATEUR 1.2	Taux de déficit de transposition des directives européennes
■ OBJECTIF 2	Améliorer l'information du citoyen sur les actions du Gouvernement
INDICATEUR 2.1	Niveau d'information sur l'action du gouvernement
■ OBJECTIF 3	Optimiser le coût et la gestion des fonctions support
INDICATEUR 3.1	Ratio d'efficience bureautique
INDICATEUR 3.2	Efficience de la gestion immobilière

INDICATEUR 3.3	Ratio d'efficience de la gestion des ressources humaines
INDICATEUR 3.4	Respect des coûts et délais des grands projets d'investissement
INDICATEUR 3.5	Efficience de la fonction achat
INDICATEUR 3.6	Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987
■ OBJECTIF 4	Améliorer la coordination des actions interministérielles de lutte contre les drogues et les toxicomanies
INDICATEUR 4.1	Niveau de connaissance des citoyens sur le danger des drogues
INDICATEUR 4.2	Niveau de mobilisation des partenaires locaux dans la lutte contre les drogues
■ OBJECTIF 5	Eclairer la décision politique en offrant une expertise reconnue
INDICATEUR 5.1	Apport des travaux stratégiques et prospectifs pour éclairer l'action des pouvoirs publics et préparer les réformes
■ OBJECTIF 6	Améliorer la sécurité et la performance des systèmes d'information de l'Etat
INDICATEUR 6.1	Niveau de sécurité des systèmes d'information de l'Etat
INDICATEUR 6.2	Niveau de maturité des systèmes d'information ministériels
■ OBJECTIF 7	Accompagner les administrations dans leur transformation et la simplification de leurs relations avec les usagers
INDICATEUR 7.1	Taux de déploiement effectif des mesures de simplifications
INDICATEUR 7.2	Ouverture et diffusion des données publiques
INDICATEUR 7.3	Pourcentage des personnels d'encadrement partenaires du SGMAP estimant qu'il apporte un appui efficace dans la mise en oeuvre de la modernisation de l'action publique à travers ses actions

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ÉVOLUTION DE LA MAQUETTE DE PERFORMANCE

Objectif n° 5 : « Éclairer la décision politique en offrant une expertise reconnue »

Au sein de l'indicateur 5.1 « Apport des travaux stratégiques et prospectifs pour éclairer l'action des pouvoirs publics et préparer les réformes » le sous-indicateur « Impact des travaux stratégiques et prospectifs sur les décisions publiques » a été supprimé.

OBJECTIF N° 1

Favoriser l'adoption, dans les meilleurs délais, des décrets d'application des lois et des mesures de transposition des directives européennes

Secrétariat général du Gouvernement

Dans l'exercice de sa mission de coordination interministérielle, le secrétariat général du Gouvernement (SGG) veille, sous l'autorité du Premier ministre, à la programmation de l'activité normative. À ce titre, il entre dans ses attributions de prévenir les risques de retard dans l'adoption des décrets nécessaires à l'application des lois.

Le secrétariat général du Gouvernement doit ainsi contribuer à ce que les décrets soient adoptés dans le délai raisonnable au-delà duquel, selon le juge administratif, naît une faute de l'État à n'avoir pas pris les mesures conditionnant l'application de la loi. À cet effet, il est en mesure de déployer, sous l'autorité du cabinet du Premier ministre, un ensemble d'actions propres à éviter des retards. Il consacre un soin particulier à l'examen de la question de l'application des lois dès le stade de la rédaction de la loi. De plus, il a la charge de la mise à jour de l'information publiquement diffusée par le Gouvernement sur le site Internet Légifrance quant à l'état de l'application des lois. Il peut également, dans une certaine mesure, contribuer à la programmation des travaux du Conseil d'État pour permettre la parution des décrets soumis à son examen dans les meilleurs délais.

La marge d'action du secrétariat général du Gouvernement n'est toutefois pas sans limite en ce domaine. Il appartient en effet au seul ministère identifié en réunion interministérielle de programmation comme principalement compétent pour l'élaboration d'un texte d'assumer la charge de sa conception et de l'organisation du travail interservices correspondant.

Dans le projet annuel de performances, l'objectif de diligence dans l'application des lois trouve par conséquent sa traduction dans un indicateur d'application.

L'indicateur d'application des lois se décompose lui-même en quatre sous-indicateurs. Le premier est le taux d'application de l'ensemble des lois de la législature promulguées depuis plus de six mois. Les trois autres rendent compte du délai de mise en application des lois depuis le début de la législature.

Secrétariat général des affaires européennes

Depuis 1997, la Commission européenne présente tous les six mois un état de la transposition des directives européennes en droit interne, établissant un classement des États membres en fonction du nombre de directives non encore transposées. En la matière, deux objectifs ont été successivement fixés.

D'une part, le Conseil européen, réuni à Stockholm les 23 et 24 mars 2001, a invité les États membres à réduire leur déficit de transposition à 1,5 %. Le Conseil européen, réuni à Bruxelles les 8 et 9 mars 2007, a par la suite décidé de ramener cet objectif, de 1,5 % de déficit maximum de transposition des directives du marché intérieur, à 1 % de ces mêmes directives, à compter de 2009. D'autre part, lors du Conseil européen de Barcelone des 15 et 16 mars 2002, un

nouvel objectif a été fixé, celui d'atteindre au printemps 2003, 100 % de transposition pour les directives qui auraient dû être transposées plus de deux ans auparavant (dites directives de Barcelone).

Lors du groupe de haut niveau « compétitivité et croissance » du 30 mars 2012, la Présidence a appelé les États membres à s'exprimer sur note libre concernant la gouvernance du marché intérieur qui proposait d'affirmer une valeur cible du taux de non transposition des directives de 1 % à 0,5 % : la Présidence a remarqué que de nombreux États membres étaient opposés à la réduction du taux de déficit de transposition à 0,5 %.

À l'issue du conseil compétitivité du 30 mai 2012, il a été convenu qu'un nouvel objectif gagnerait à être fixé lorsqu'une large majorité d'États membres arriverait à atteindre le seuil de 1 % et que le chiffre de 0,5% ne serait en tout état de cause atteint que par palier.

Depuis 1997, seuls deux États membres ont réussi une fois à afficher zéro retard de transposition : la Bulgarie en mai 2008 et l'Irlande en novembre 2012.

En France, si le secrétariat général des affaires européennes (SGAE) a bien une mission d'impulsion et de coordination en matière de transposition des directives, son action n'en demeure pas moins indirecte et de nombreux autres acteurs jouent un rôle décisif dans l'action de transposition : les ministères, pour la rédaction des dispositions législatives et réglementaires ; les cabinets ministériels et le cabinet du Premier ministre, avec l'appui du secrétariat général du Gouvernement, pour l'arbitrage sur le contenu et le calendrier de validation des textes ; le Parlement, pour le calendrier d'adoption des dispositions législatives ; le secrétariat général du Gouvernement, pour le suivi des contreseings et la publication des textes.

Pour l'année 2014, le taux français de déficit de transposition des directives européennes a été publié en avril 2015, avec un résultat de 0,6 %, qui a permis d'égaliser le résultat de l'année précédente grâce à une forte mobilisation du groupe à haut niveau sur la transposition réunissant un réseau de correspondants dans les ministères animé par le SGAE, ce qui représente un déficit de transposition de 7 directives seulement. En 2014, trois projets de lois portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union ont été déposés au Parlement, afin de transposer 20 directives : le premier en matière de justice pénale afin de transposer trois décisions cadres et deux directives en matière pénale est en cours d'adoption. Le deuxième en matière économique et financière, pour transposer onze directives et prendre des mesures d'adaptation à des règlements, en particulier dans le cadre de l'Union bancaire, a été publié le 30 décembre 2014. Le troisième pour transposer trois directives en matière de propriété littéraire et artistique a été publié le 22 février 2015. Le Gouvernement a veillé à l'adoption des décrets d'application de ces véhicules qui doivent permettre d'achever la transposition d'un nombre important de directives venues à échéance. Compte tenu du nombre de textes à transposer, il est proposé de reprendre comme objectif pour 2016 le plafond de 1 % fixé par le Conseil européen (soit une douzaine de directives en retard).

INDICATEUR 1.1

Taux d'application des lois

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP 2015	2015 Prévision actualisée	2016 Prévision	2017 Cible
Taux d'application des lois de plus de six mois promulguées depuis le début de la législature	%	81,57	59,40	NR	NR	NR	NR
Délai d'application inférieur ou égal à 6 mois		136	323	NR	NR	NR	NR
Délai d'application entre 6 mois et 12 mois		71	243	NR	NR	NR	NR
Délai d'application supérieur à 12 mois		1	66	NR	NR	NR	NR

Précisions méthodologiques

Sous-indicateur « Taux d'application des lois de plus de six mois promulguées depuis le début de la législature »

Sources des données : les données sont fournies par le secrétariat général du Gouvernement.

Ce sous-indicateur vise à mesurer le taux d'application des lois promulguées depuis le début de la législature, compte tenu d'un délai raisonnable de six mois entre la promulgation d'une loi et la publication des décrets d'application.

Coordination du travail gouvernemental

Programme n° 129 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Modalités de calcul :

Les résultats sont obtenus à partir du quotient suivant :

- Numérateur : nombre de mesures d'application des lois promulguées, entre le début de la XIV^{ème} législature et le 30 juin de l'année N, qui ont reçu application entre le début de la XIV^{ème} législature et le 31 décembre de l'année N ;
- Dénominateur : nombre total de mesures nécessaires à l'application des lois promulguées entre le début de la XIV^{ème} législature et le 30 juin de l'année N.

Sous-indicateurs « Délai d'application inférieur ou égal à 6 mois », « Délai d'application entre 6 mois et 12 mois » et « Délai d'application supérieur à 12 mois »

Sources des données : les données sont fournies par le secrétariat général du Gouvernement.

Il s'agit de répartir les mesures ayant reçu application (numérateur du premier sous-indicateur 1.1) en fonction de leur délai de mise en application : inférieur ou égal à 6 mois, entre 6 et 12 mois, supérieur à 12 mois.

Modalités de calcul : le délai d'application d'une mesure est obtenu par différence entre la date de publication du dernier décret d'application et la date de publication de la loi ou la date d'entrée en vigueur de la mesure si la loi en prévoit une entrée en vigueur différée.

Les mesures présentant un caractère « éventuel » (notamment lorsque le texte de loi prévoit une date d'entrée en vigueur par décret et/ou « au plus tard le ») ne sont prises en compte, au dénominateur comme au numérateur, qu'à leur publication. Le délai de publication attaché à ces mesures est par nature égal à zéro.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Dans le projet annuel de performances, l'objectif de diligence dans l'application des lois trouve sa traduction dans un indicateur d'application. L'indicateur d'application des lois se décompose lui-même en quatre sous-indicateurs. Le premier est le taux d'application de l'ensemble des lois de la législature promulguées depuis plus de six mois. Les trois autres rendent compte du délai de mise en application des lois depuis le début de la législature.

Compte tenu de la nature et de la formulation de l'objectif, il n'est pas possible d'annoncer de prévisions de résultats, ni de cible.

INDICATEUR 1.2**Taux de déficit de transposition des directives européennes**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP 2015	2015 Prévision actualisée	2016 Prévision	2017 Cible
Taux de déficit de transposition des directives européennes	%	0,4	0,6	1	1	1	1
Nombre de directives en retard de transposition	nombre	5	7	12	11	11	11

Précisions méthodologiques**Sous-indicateur « Taux de déficit de transposition des directives européennes »**

Source des données : les données sont fournies par le secteur juridique du SGAE qui anime le réseau des correspondants ministériels de la transposition. Il exploite la base de données « transposition des directives », actualisée à partir des résultats des réunions interministérielles trimestrielles organisées au SGAE et des réunions des groupes à haut niveau de la transposition, coprésidées chaque trimestre par le secrétaire général du Gouvernement et le secrétaire général des affaires européennes.

Modalités de calcul : les résultats sont obtenus à partir du quotient suivant :

- Numérateur : nombre de directives européennes applicables au marché intérieur et non complètement transposées en droit interne à l'échéance de transposition fixée à la date t (30 avril ou 31 octobre).
- Dénominateur : nombre de directives européennes applicables au marché intérieur et devant être complètement transposées en droit interne à l'échéance de transposition fixée à la date t (30 avril ou 31 octobre).

Sous-indicateur « Nombre de directives en retard de transposition »

Source des données : les données sont fournies par le secteur juridique du SGAE.

Modalités de calcul : le tableau présente le nombre de directives dont la transposition a été achevée entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2014 présentée par ministère pilote. L'indicateur précise combien de directives ont été transposées avant l'échéance de transposition et distingue les transpositions intervenues avec un retard de moins de 6 mois, de 6 à 12 mois ou supérieur à 12 mois.

Ministère pilote de la transposition	Avant échéance	Retard compris entre 0 et 6 mois	Retard compris entre 6 et 12 mois	Retard supérieur à 12 mois	Total achevées	Total en retard au 31/12/2014	Total à transposer en 2014
Ministère de la défense		1			1	0	1
Ministère de la justice	2				2	0	2
Ministère des finances et des comptes publics	1	1	2	1	5	2	7
Ministère de l'économie, du redressement productif et du numérique		2	1		3	0	3
Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie	18	5	1		24	14	38
Ministère de l'intérieur	1	1	1		3	1	4
Ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes		5			5	1	6
Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	6	1			7	0	7
Ministère de la culture						2	2
Total général	28	16	5	1	50	17	67

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Pour 2015, le nombre total de directives à transposer est en diminution sous l'effet de la politique de la Commission du « mieux légiférer » qui se traduit notamment par des actions de refonte et d'abrogation de directives. De fait, le dénominateur du sous-indicateur 1 est passé de 1400 à 1100 en quatre ans. Cette diminution a un effet direct sur l'objectif qui était de 14 directives en retard dans les prévisions il y a trois ans et qui a dû être revu à 11 directives en retard seulement en 2015.

Cette année, les interruptions de sessions du fait du calendrier électoral rendent peu propice une adoption rapide de projets de lois de transposition. Outre les deux projets de lois portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne en matière économique et en matière de propriété littéraire qui ont pu être adoptés fin 2014 et en tout début d'année 2015, d'autres véhicules doivent encore être adoptés, qui appellent des concertations préalables, notamment en matière de transition énergétique ou d'immigration. Pour ces motifs, il est probable que la France parvienne encore à tenir l'objectif cible de 1% mais sans espérer comprimer de manière certaine ce déficit.

OBJECTIF N° 2

Améliorer l'information du citoyen sur les actions du Gouvernement

L'amélioration de l'information du citoyen sur les actions du Gouvernement repose sur une communication gouvernementale performante qui se traduit par un bon sentiment d'information sur l'action du Gouvernement. Il convient donc de mesurer ce sentiment et d'analyser les facteurs qui y contribuent.

Le service d'information du Gouvernement (SIG) est notamment chargé d'informer le public de l'action gouvernementale et contribue ainsi au niveau d'information des citoyens que plusieurs éléments alimentent dont :

- la réalité de l'action gouvernementale ;
- les actions de relations publiques ou les relations presse des ministères et de l'exécutif ;

Coordination du travail gouvernemental

Programme n° 129 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

- le relais par les médias de l'action gouvernementale et des prises de parole ;
- l'information publique portée sur la toile gouvernementale ;
- les campagnes d'information ministérielles.

Afin de mener à bien sa mission d'information des Français sur l'action du Gouvernement, le SIG réalise les actions suivantes :

- il fait réaliser des études qui permettent de mesurer les attentes en termes d'information des citoyens afin de définir une stratégie de communication adaptée. À l'issue des campagnes de communication, celles-ci sont, dans la plupart des cas, évaluées, et les enseignements de ces évaluations servent à optimiser les actions de communication ultérieures ;
- il développe des chartes de communication et des modalités de travail qui soient communes à l'ensemble des ministères pour augmenter la visibilité des actions de communication pour lesquelles le SIG donne un agrément ;
- il coordonne la démultiplication des actions nationales à l'échelon local pour renforcer la communication de proximité ;
- il peut être amené à financer des actions de communication prioritaire que les programmes budgétaires dédiés ne seraient pas à même de supporter ;
- il privilégie les actions de communication qui s'inscrivent dans la durée et qui sont à visée interministérielle notamment par le moyen du site www.gouv.fr, du portail interministériel de prévention des risques majeurs www.risques.gouv.fr et du site www.info-crise.gouv.fr lorsque ce dernier est activé en situation de crise.

INDICATEUR 2.1**Niveau d'information sur l'action du gouvernement**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP 2015	2015 Prévision actualisée	2016 Prévision	2017 Cible
Sentiment d'information sur l'action du gouvernement	%	48	44	40	40	40	40
Nombre de visiteurs uniques de la Toile gouvernementale	millions	29	40	29	33	35	40

Précisions méthodologiques**Sous-indicateur « Sentiment d'information sur l'action du gouvernement »**

Sources des données : les données sont fournies à partir d'une enquête réalisée par un institut de sondages 5 fois par an. Chaque enquête est réalisée « en ligne » auprès d'un échantillon national de 1 000 individus représentatif de la population âgée de 15 ans et plus. La représentativité de l'échantillon est assurée selon la méthode des quotas (sexe, âge, profession du chef de ménage) après stratification par régions et catégories d'agglomération.

La question est formulée de la façon suivante : « D'une manière générale, vous sentez-vous très bien, assez bien, assez mal ou très mal informé sur l'action du Gouvernement ? »

Modalités de calcul : la valeur de l'indicateur résulte d'une enquête réalisée 5 fois par an. Il correspond à la moyenne annuelle du taux de personnes se déclarant très bien ou bien informées sur l'action du Gouvernement.

Sous-indicateur « Nombre de visiteurs uniques de la Toile gouvernementale » :

Sources des données : outils de mesure d'audience Analyzer NXIII (société AT Internet)

Modalités de calcul : la méthode de calcul, qui se base sur la technologie de mesure d'audience fournie par AT Internet, comptabilise les appels des différents marqueurs présents sur les pages des sites. Les audiences ainsi fournies correspondent au nombre de visiteurs uniques mensuels sur la toile gouvernementale constaté en moyenne au cours de l'année.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Une variation mensuelle assez importante est enregistrée, avec des baisses de - 9% (avril) et des hausses de + 22,6% (janvier). Dans le même temps, le nombre de sites compris dans le périmètre mesuré est passé de 855 à

862. Ceci conduit à revoir les prévisions à la hausse, sans pour autant partir sur la base du réalisé de 2014 au regard des fluctuations importantes constatées d'un mois sur l'autre. Néanmoins, compte-tenu des usages du web, ces chiffres devraient rester en progression sur les années à venir, tendance prise en compte pour déterminer la cible.

OBJECTIF N° 3

Optimiser le coût et la gestion des fonctions support

L'objectif porté par la direction des services administratifs et financiers (DSAF) du Premier ministre est double. Il s'agit, d'une part, de mieux maîtriser le coût des fonctions supports et, d'autre part, d'encourager le recrutement des personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n°87-517 du 10 juillet 1987 en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés.

Les leviers d'actions d'efficience de gestion se déclinent selon cinq axes : l'efficience bureautique, l'efficience immobilière, l'efficience des ressources humaines, l'efficience de la fonction achat ainsi que le respect des coûts et délais des grands projets. Les indicateurs d'efficience de gestion sont suivis depuis 2006 par la DSAF.

Concernant l'emploi des personnes handicapées, l'État s'est engagé depuis de nombreuses années dans une politique de recrutement et d'insertion au sein de ses services afin de remplir son obligation d'emploi fixée par la loi à 6 % des effectifs salariés. L'indicateur a fait l'objet d'une révision d'assiette afin d'intégrer les trois leviers d'action préconisés par le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP).

INDICATEUR 3.1 transversal

Ratio d'efficience bureautique

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP 2015	2015 Prévision actualisée	2016 Prévision	2017 Cible
Ratio d'efficience bureautique	€/poste	1 245	1 625	1 323	1309	1797	1 784
Nombre de postes bureautiques	Nombre	2 337	3 220	3 194	3 333	3 492	3 705

Précisions méthodologiques

Sources des données : les données sont fournies par la division des systèmes d'information (DSI) de la direction des services administratifs et financiers (DSAF), ainsi que par la sous-direction finances et le bureau des ressources humaines du Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN) depuis le PAP 2015.

Sous-indicateur « Ratio d'efficience bureautique »

Modalités de calcul : les résultats sont obtenus à partir du quotient suivant :

- Numérateur : coûts des postes de travail bureautique.

Pour les coûts directs, les crédits de paiement de l'année N.

Pour les coûts indirects, l'unité de calcul est l'homme-jour, avec l'hypothèse de calcul suivante : un homme jour est égal à un jour travaillé, et un ETP est égal à 218 hommes-jours.

- Dénominateur : correspond à la moyenne du nombre de postes fonctionnels de l'année N-1 et de l'année N gérés par la DSI et le SGDSN (ANSSI inclus).

Le nombre de postes physiques étant supérieur au nombre d'agents au SGDSN (source du bureau des systèmes d'information et de la communication), il a été retenu pour ce calcul le nombre d'agents exprimés en ETP correspondant au nombre d'agents disposant d'au moins un poste de travail informatique.

Le périmètre correspond aux services et organismes soutenus par les services du Premier ministre et au SGDSN.

Conformément au guide de la performance, la prévision pour 2016 ainsi que la cible pour 2017 prennent en compte au numérateur les éléments relatifs aux dépenses de communications individuelles.

Coordination du travail gouvernemental

Programme n° 129 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Sous-indicateur « Nombre de postes bureautiques » :

Modalités de calcul : moyenne du nombre de postes fonctionnels de l'année N-1 et de l'année N gérés par la DSI et le SGDSN.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

La DSI de la DSAF prévoit d'atteindre un ratio d'efficacité bureautique de 1 108 € pour l'année 2015 contre un peu plus de 2 100 € pour le SGDSN.

Par ailleurs, pour ce qui concerne la DSAF, si l'offre des postes ne cesse de s'élargir (ordinateurs de bureau, postes mobiles et tablettes) avec notamment l'attribution de smartphones sécurisés à un plus grand nombre de bénéficiaires que prévu initialement, des efforts d'économie sur les dépenses bureautiques sont menés à la DSI, ce qui explique la baisse de ce ratio (de 1 160 € à 1 108 €).

S'agissant des prévisions pour 2016 et de la cible pour 2017, conformément à la circulaire de la direction du budget (DF-ZPERF-15-3021 du 18 mars 2015), l'évolution méthodologique a été prise en compte : les dépenses de télécommunications individuelles, qui constituent un levier de rationalisation, ont été intégrées au numérateur.

Concernant les prévisions pour 2016 il n'est pas prévu de dépenses bureautiques supplémentaires. En 2017, la DSI devra en revanche équiper le SGMAP, aujourd'hui soutenu par les ministères économiques et financiers, soit près de 250 postes de travail. De plus, l'emménagement sur le site Fontenoy-Séguir pourrait être l'occasion pour certains services de renouveler une partie de leur parc bureautique.

INDICATEUR 3.2 transversal

Efficacité de la gestion immobilière

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP 2015	2015 Prévision actualisée	2016 Prévision	2017 Cible
Ratio SUN / effectifs administratifs	m ² /effectifs adm.	15,03	15,6	15,19	15,39	15,36	14,34
Ratio entretien courant / SUB	€/m ²	66	72	65	61	60	60
Ratio entretien lourd / SUB	€/m ²	88	61	80	65	90	70

Précisions méthodologiques

Sources des données : les données sont fournies par la division du patrimoine et de la logistique (DPL) de la DSAF.

Origine de la mesure des surfaces : les relevés AUTOCAD des bâtiments. Cet indicateur n'inclut pas les données relatives au SGDSN.

Modalités de calcul :

Le ratio "SUN / effectifs administratifs" :

- Numérateur : surface utile nette (SUN) en m².

- Dénominateur : effectifs administratifs.

Effectifs administratifs : effectifs physiques possédant un poste de travail (bureau). Sont exclus les agents techniques de maintenance, les agents de sécurité, les agents d'entretien et de nettoyage, ainsi que le personnel de restauration.

Le ratio "entretien courant / SUB" :

- Numérateur : dépenses de fonctionnement liées aux contrats de maintenance, à l'entretien des espaces verts, à l'entretien courant des bâtiments

- Dénominateur : surface utile brute (SUB) en m².

Le ratio "entretien lourd / SUB" :

- Numérateur : dépenses d'investissement relatives à la mise en conformité des bâtiments, aux grosses réparations, à l'amélioration et aux transformations.

- Dénominateur : surface utile brute (SUB) en m².

Le périmètre correspond aux bâtiments relevant de l'attribution directe de la DSAF en matière de gestion immobilière pour les programmes 129 et 309 (entretien des bâtiments de l'État). Le type de surface ainsi que la nature des dépenses immobilières se déclinent, selon la typologie donnée par le guide méthodologique du SPSI.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Il est prévu au second semestre 2015 la résiliation du bail de la commission pour l'indemnisation des victimes de spoliations intervenues du fait des législations antisémites pendant l'occupation (CIVS) et son transfert dans l'une des implantations actuelles du périmètre. Ce transfert est rendu possible par la libération par le ministère de l'intérieur de l'annexe du 66, rue de Bellechasse - 75007 Paris, dont l'immeuble principal est occupé par un service du Premier ministre (secrétariat général aux affaires européennes). Le regroupement ainsi opéré s'inscrira donc dans le cadre d'une unité de gestion de ce site.

Sous-indicateur : « Ratio SUN / effectifs administratifs »

Les variations actuelles de ce ratio correspondent aux évolutions conjoncturelles d'effectifs et de surfaces dans un parc immobilier dont la structure globale reste inchangée. Cependant, l'emménagement dans l'ensemble immobilier Ségur-Fontenoy entraînera une évolution favorable de ce ratio à partir de 2017.

Sous-indicateur : « Ratio entretien courant / SUB »

La prévision actualisée pour 2015 est construite sur la base des résultats constatés sur le premier semestre 2015.

Sous-indicateur : « Ratio entretien lourd / SUB »

Des opérations de travaux d'entretien lourd ont dû être décalées dans le temps. La prévision actualisée 2015 inclut le règlement de six chantiers de restauration, sûreté, mise aux normes et accessibilité aux personnes à mobilité réduite réalisés aux second semestre 2014 et au premier semestre 2015 (accessibilité pour les personnes à mobilité réduite sur les hôtels de Clermont et de Broglie, locaux à risques de l'hôtel de Castries, porches du 68, rue de Bellechasse, balcon filant rue Las Cases, cuisine de l'hôtel de Castries, grilles des hôtels Montalivet et de Clermont). Elle intègre également les chantiers dont le démarrage est en cours à mi-année ou programmé au second semestre 2015 : première tranche de restauration du clos et couvert de l'hôtel de Cassini, sécurisation de la loge d'accès des personnels de l'hôtel de Matignon, rénovation de la chaufferie et mise aux normes de l'ascenseur du 68, rue de Bellechasse, remplacement du groupe électrogène de l'hôtel de Matignon.

La prévision 2016 comprend le solde de ces opérations ainsi que les opérations dont le démarrage est programmé en 2016 : restauration de l'escalier et du vestibule de l'hôtel de Montalivet, installation d'une gestion technique multisite des bâtiments, sécurité incendie multisite des locaux à risques, deuxième tranche de restauration du clos et couvert de l'hôtel de Cassini, mise aux normes de la cuisine de l'hôtel de Cassini, première tranche de restauration du clos et couvert des bâtiments des 34 et 36, rue de Babylone.

INDICATEUR 3.3 transversal

Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP 2015	2015 Prévision actualisée	2016 Prévision	2017 Cible
Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines	%	1,86	1,95	1,92	1,89	1,87	1,85
Effectifs gérés	ETP	3 998	4 012	4028	3 999	3 999	3 999

Précisions méthodologiques

Sources des données :

Les données sont fournies par la sous-direction des ressources humaines de la direction des services administratifs et financiers (DSAF) (système d'information VIRTUALIA).

Modalités de calcul :

Coordination du travail gouvernemental

Programme n° 129 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines : effectifs gérants en situation réelle / effectifs partiellement ou intégralement gérés dans le plafond d'emplois des programmes 129, 333 et 158.

Numérateur : les effectifs gérants sont rattachés au BOP SOUTIEN (action 1, action 10 et action 15 du programme 129) et occupent des fonctions d'administration, de paye, de pilotage de la formation, d'action sociale et de gestion des pensions. Ces effectifs englobent les agents de la DSAF, notamment de la sous-direction des ressources humaines (SDRH) et de la sous-direction du pilotage des services déconcentrés (SDPSD), mais également ceux des services dont la DSAF assure le soutien comme le secrétariat général du Gouvernement (SGG), le Cabinet du Premier ministre, le Service d'information du Gouvernement (SIG), le Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP).

Dénominateur : effectifs intégralement ou partiellement gérés dans le cadre du plafond d'emplois du programme 129.

Ces effectifs se composent de ceux inclus dans le plafond d'emploi du programme 129, du programme 333 et du programme 158 (intégralement ou partiellement gérés) ainsi que ceux compris hors plafond d'emploi du programme 129 (intégralement ou partiellement gérés) à l'exception des effectifs du Secrétariat général des affaires européennes (SGAE), du Conseil national des communes « compagnons de la Libération » et de Grande Chancellerie de la Légion d'honneur qui sont intégralement gérés respectivement par les ministères de l'Économie et des Finances, de la Défense et de la Justice.

Ils comprennent l'ensemble des agents titulaires, contractuels ou mis à disposition dans les services du Premier ministre et les collaborateurs occasionnels.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

L'écart entre la prévision initiale pour 2015 et la prévision actualisée s'explique par des effectifs gérés légèrement inférieurs à la prévision initiale.

La prévision 2016 et la cible 2017 se justifient par la poursuite des actions de mutualisation de la fonction RH, notamment dans la perspective du regroupement de services sur le site unique de l'ensemble immobilier Ségur-Fontenoy à l'horizon 2017.

INDICATEUR 3.4 transversal

Respect des coûts et délais des grands projets d'investissement

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP 2015	2015 Prévision actualisée	2016 Prévision	2017 Cible
Taux d'écart calendaire agrégé (projets immobiliers)	%	SO	SO		SO	0	0
Taux d'écart budgétaire agrégé (projets immobiliers)	%	SO	SO		SO	0	0
Taux d'écart calendaire agrégé (projets informatiques)	%	NR	NR		NR	0	0
Taux d'écart budgétaire agrégé (projets informatiques)	%	NR	NR		NR	- 3	0

Précisions méthodologiques

Sources des données : pour les sous-indicateurs des systèmes d'information et de communication (SIC), la liste des projets informatiques sensibles a été élaborée par la direction interministérielle des systèmes d'information et de communication (DISIC). Concernant les sous-indicateurs immobiliers, le seuil des projets suivis s'élève à 5 millions d'euros.

Modalités de calcul :

Les indicateurs rendent compte des dépassements en termes de coût et de délai.

Le taux d'écart budgétaire (%) est la moyenne pondérée des écarts entre budgets réactualisés et budgets prévus initialement.

Le taux d'écart calendaire (%) est la moyenne pondérée des écarts entre durées réactualisées et durées prévues initialement.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Le périmètre des projets concernés par cet indicateur relatif aux systèmes d'information et de communication (SIC) a été défini par la DISIC. Pour les services du Premier ministre les projets informatiques sensibles sont les suivants :

- la dématérialisation de la préparation des réunions et du travail interministériels (TIM);

- la création d'un dispositif de partage de l'identité numérique des usagers (FRANCE CONNECT) ;
- la création d'un dispositif d'archivage électronique (VITAM) ;
- le déploiement du réseau interministériel de l'État (RIE)
- l'installation sur le site Ségur-Fontenoy.

Pour 2016, en dehors du réseau interministériel de l'État (RIE), les coûts et délais des projets SI sont conformes aux éléments prévisionnels. Le RIE présente quant à lui un écart en termes de coûts (- 9 %) et de délais (+ 3 %). Pour l'ensemble de ces projets la moyenne pondérée des écarts entre le budget réactualisé et celui initialement prévu est de - 3 %, en termes de délais cet écart s'élève à 3 %.

S'agissant de la cible pour 2017 aucun écart n'est à ce stade identifié.

Concernant la partie immobilière un seul projet porté par le SGDSN est concerné par cet indicateur.

La montée en puissance de l'ANSSI nécessite le développement de salles climatisées de type « data center » au-delà des espaces disponibles sur les sites actuellement occupés. Une convention de partenariat entre le SGDSN et le ministère de l'intérieur porte sur la conception, la construction et le financement conjoint de ce projet. Le projet est estimé à 18,2 M€ pour une durée prévisionnelle de 30 mois et ne présente, à ce stade, aucun écart budgétaire ou calendaire. Les 18,2 M€ correspondent au coût estimatif du projet à la charge du SGDSN, soit 75 % du coût global du « data center » (la partie restante étant financée par le ministère de l'intérieur). Les travaux devraient débuter en 2016 pour s'achever en 2019.

INDICATEUR 3.5 transversal

Efficiences de la fonction achat

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP 2015	2015 Prévision actualisée	2016 Prévision	2017 Cible
Gains relatifs aux actions achat (SAE + actions ministérielles propres)	millions d'euros	2,54	14	12,4	12,4	10,6	10,6

Précisions méthodologiques

Sources des données : logiciel interministériel Instrument de mesure de la performance des achats (IMPACT) dans lequel les gains d'achats sont saisis sur la base des marchés notifiés.

Modalités de calcul : le gain achat mesure la performance de la fonction achat en s'appuyant sur la méthode proposée par le SAE (fondamental « le calcul des gains achats »). Cette méthode consiste à mesurer la différence entre le montant de référence et le montant du marché notifié. Le montant de référence est déterminé selon la typologie suivante :

- dans le cadre d'un renouvellement de marché, le montant de référence est le prix de l'ancien marché (prix historique) ;
- pour les nouveaux marchés, le montant de référence est un prix estimé (à partir des données du marché des opérateurs économiques du segment d'achat concerné, et/ou du marché acheteurs), un budget ou à défaut, la moyenne des offres conformes.

Les gains ainsi calculés sont ramenés à une base annuelle « 12 mois ». Cet indicateur couvre le périmètre ministériel suivant : programmes 112, 129, 158, 162, 165, 308 et 333.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Les dépenses constatées en 2013 représentent un montant de 300 M€ (hors loyers immobiliers et charges immobilières connexes), pour les programmes du périmètre ministériel (112, 129, 158, 162, 165, 308, 333).

Les gains achats tels que définis selon les modalités de calcul indiquées supra, vont se poursuivre sur les années à venir en particulier grâce aux projets de mutualisation des structures informatiques comme le réseau interministériel de l'État (RIE).

Coordination du travail gouvernemental

Programme n° 129 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

On peut également noter que le montant des dépenses est en baisse (354 M € en 2012 contre 300 M € en 2013), ce qui implique une légère diminution de la prévision en termes de gains achat à compter de 2016.

INDICATEUR 3.6 transversal**Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP 2015	2015 Prévision actualisée	2016 Prévision	2017 Cible
Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987	%	2,82	3,83	4	3,5	4	6

Précisions méthodologiques

Sources des données : les données sont fournies par la sous-direction des ressources humaines (SDRH) de la direction des services administratifs et financiers (DSAF).

Modalités de calcul : modalités de souscription aux déclarations auprès du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP).

Les résultats sont obtenus par le quotient suivant exprimé en pourcentage :

- Numérateur : les travailleurs handicapés déclarés (au titre de l'année civile écoulée, par exemple pour les données déclarées en 2014, on se réfère au nombre d'agents handicapés en poste au 31/12/2013) et les dépenses donnant lieu à unités déductibles pour les services relevant du programme 129.
- Dénominateur : l'effectif total en équivalent temps plein (ETP), fondé sur la définition de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) de l'équivalent temps plein quel que soit le statut de l'agent (titulaire ou non titulaire).

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

La prévision de 2015 a été établie à 4 % dans la perspective du renouvellement de la convention avec le FIPHFP, en 2014, qui devait permettre de poursuivre la politique en faveur des personnes en situation de handicap. Cette dynamique avait pour ambition de se rapprocher de façon significative du taux d'emploi légal des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) de 6 %.

Cette politique volontariste s'est heurtée à plusieurs freins. En matière de recrutement direct, l'identification des candidatures d'agents en situation de handicap a représenté une réelle difficulté en raison du manque de candidats formés (de niveau Bac+4 minimum) et expérimentés au regard des postes proposés.

En conséquence, la prévision actualisée pour 2015 a été revue à la baisse (- 0,5 point).

La prévision 2016 et la cible pour 2017 ont été arrêtées conformément aux objectifs définis dans la convention. Ceux-ci ont été établis dans la perspective de satisfaire au taux d'emploi légal de 6 % de bénéficiaires de l'obligation d'emploi à la fin de l'année 2017.

Dans le cadre de son plan d'actions en faveur des personnes en situation de handicap, l'engagement a été pris que les services du Premier ministre recrutent huit agents et quatre apprentis en situation de handicap par an, durant les trois années de la convention.

OBJECTIF N° 4

Améliorer la coordination des actions interministérielles de lutte contre les drogues et les toxicomanies

L'importance des enjeux en termes de santé publique et de sécurité nécessite, dans le cadre interministériel, une véritable mobilisation permettant de répondre aux difficultés persistantes liées au développement des conduites addictives et des dommages sanitaires et sociaux qu'elles engendrent.

Cet objectif exige une coordination interministérielle forte. Celle-ci a été confiée à la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA) chargée d'impulser et de coordonner les actions des ministères compétents en matière de lutte contre les drogues en veillant à la cohérence des actions menées. Son champ de compétence a été modifié par décret n° 2014-322 du 11 mars 2014 afin d'inscrire sa compétence sur l'ensemble des substances psycho-actives et des addictions sans produit, qu'il s'agisse de la réduction de l'offre ou de la réduction de la demande.

Il s'agit, dans une approche équilibrée, de mettre en cohérence, sans les opposer, les objectifs de lutte contre les trafics avec les problématiques de prévention, de soin et de réduction des risques au travers notamment d'une meilleure information des citoyens.

Le plan gouvernemental 2013/2017 prévoit de renforcer l'efficacité de la gouvernance au niveau central et territorial. L'action de la MILDECA est relayée sur l'ensemble du territoire par un réseau de chefs de projet en préfecture de département et de région qui disposent, chaque année, d'une délégation de crédits pour impulser des plans territoriaux de lutte contre la drogue et les conduites addictives, impliquant l'ensemble des services déconcentrés et des acteurs locaux.

Les indicateurs retenus au regard de l'objectif stratégique permettent de mesurer la performance du pilotage de la MILDECA au niveau national et territorial afin d'améliorer la perception de nos concitoyens sur la dangerosité des drogues et renforcer la mobilisation des partenaires locaux.

INDICATEUR 4.1

Niveau de connaissance des citoyens sur le danger des drogues

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP 2015	2015 Prévision actualisée	2016 Prévision	2017 Cible
Niveau de connaissance des citoyens sur le danger des drogues	%	64,20	68	72	72	75	78

Précisions méthodologiques

Sources des données : les données sont fournies par la MILDECA à partir d'un sondage réalisé annuellement.

Modalités de calcul : la valeur de l'indicateur correspond au rapport entre le nombre de personnes interrogées qui ont répondu connaître la dangerosité des drogues et le nombre total de personnes interrogées, exprimé en pourcentage.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Les prévisions 2015/2016 et la cible 2017 sont établies par la MILDECA à partir des résultats 2014 enrichis des effets estimés des actions du plan gouvernemental de lutte contre les drogues et conduites addictives mises en œuvre en 2014 et 2015, notamment celles visant la prévention des conduites addictives chez les jeunes.

Ainsi, au regard de la campagne d'information sur les consultations jeunes consommateurs lancée en janvier 2015, le vote de la loi Santé au premier semestre 2015, et l'expérimentation des tests salivaires dépistant la prise de stupéfiants avant la conduite, menée dans 10 départements et achevée le 31 mai 2015, la MILDECA évalue à 4 points l'augmentation du pourcentage du niveau de connaissance des citoyens sur le danger des drogues en 2015 par rapport à la réalisation 2014.

La mise en œuvre de la seconde partie du plan gouvernemental à partir de janvier 2016 permettra une réappropriation par la population des risques liés à la consommation de drogues, d'alcool et de tabac, notamment s'agissant des drogues illicites, en termes de poursuites pénales qui semblent moins bien connues par les citoyens que les dangers sanitaires causés par ces produits.

Coordination du travail gouvernemental

Programme n° 129 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

INDICATEUR 4.2**Niveau de mobilisation des partenaires locaux dans la lutte contre les drogues**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP 2015	2015 Prévision actualisée	2016 Prévision	2017 Cible
Niveau de mobilisation des partenaires locaux dans la lutte contre les drogues	%	54	62	64	64	67	70

Précisions méthodologiques

Sources des données : les éléments d'ordre financier sont fournis en fin d'année par les rapports d'activité des chefs de projet : il leur est demandé d'indiquer pour chaque projet quels sont les financements additionnels mobilisés auprès des services déconcentrés, des agences régionales de santé (hors projet de loi de finances de la sécurité sociale), des collectivités locales et autres partenaires.

Modalités de calcul : ratio exprimé en pourcentage entre le montant des crédits mobilisés auprès des partenaires locaux par les chefs de projet et le montant des crédits d'intervention octroyés par la MILDECA à ces chefs de projet.

Le pourcentage de ces crédits additionnels mesure la capacité des chefs de projet à mobiliser et coordonner la politique publique au niveau territorial. C'est un levier d'action dans le cadre du dialogue de gestion, pouvant permettre la modulation des dotations.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Les prévisions 2015/2016 et la cible 2017 sont établies par la MILDECA à partir, d'une part, de la réalisation 2014 et, d'autre part, des prévisions budgétaires effectuées dans le cadre du triennal 2015-2017.

La progression prévue à hauteur de 3 points chaque année est calculée au regard des rapports d'activité des chefs de projet MILDECA. Les premiers rapports ont été établis en 2013. Ils présentaient les actions ayant bénéficié de cofinancements par des services déconcentrés, agences régionales de santé, collectivités locales et autres partenaires associatifs.

La mise en œuvre du plan de modernisation du dispositif territorial de la MILDECA dans quatre régions pilotes en 2014 devra, à terme, être déployée sur l'ensemble du territoire et garantir le niveau de mobilisation des partenaires locaux dans la lutte contre les drogues à hauteur de 70 %.

OBJECTIF N° 5**Eclairer la décision politique en offrant une expertise reconnue**

Pour marquer sa spécificité, le Commissariat général à la stratégie et à la prospective (CGSP) créé par le décret n° 2013-333 du 22 avril 2013, a choisi l'appellation de « France Stratégie ». Administration publique originale, à la fois dans ses finalités et dans son mode de fonctionnement, il s'agit d'une administration de mission dont la vocation est d'être le creuset des politiques publiques, chargée à cette fin d'évaluer, d'anticiper, de débattre et de proposer dans une grande variété de domaines, grâce à des échanges continus avec les partenaires économiques et sociaux, locaux, nationaux et internationaux.

Il associe un réseau d'organismes qui budgétairement sont tous intégrés à son périmètre et dont la compétence commune repose sur le conseil et la concertation : le CGSP, le Centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII), le Conseil d'analyse économique (CAE), le Conseil d'orientation pour l'emploi (COE), le Conseil d'orientation des retraites (COR) et, depuis 2014, trois hauts conseils : le Haut conseil pour l'avenir de l'assurance maladie (HCAAM), le Haut conseil du financement de la protection sociale (HCFiPS) et le Haut conseil de la famille (HCF).

INDICATEUR 5.1**Apport des travaux stratégiques et prospectifs pour éclairer l'action des pouvoirs publics et préparer les réformes**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP 2015	2015 Prévision actualisée	2016 Prévision	2017 Cible
Diffusion des publications du commissariat général à la stratégie et à la prospective (CGSP) et des organismes associés à son réseau	nb	299 511	272 619	310 000	275 000	280 000	285 000
Visibilité médiatique des travaux du CGSP et des organismes associés à son réseau	nb	17 045	15 759	17 500	16 000	16 200	16 500

Précisions méthodologiques

En 2014, première année de fonctionnement en continu de France Stratégie, le recueil des données relatives aux deux premiers sous-indicateurs a été limité à un périmètre ne comprenant pas les trois Hauts conseils. Le troisième sous-indicateur n'a pas été mis en œuvre.

Sous-indicateur « Diffusion des publications du commissariat général à la stratégie et à la prospective (CGSP) et des organismes rattachés »

Sources des données : le suivi des sous-indicateurs pour le CGSP et les organismes rattachés précités est assuré par le secrétariat général du Commissariat général à la stratégie et à la prospective.

Modalités de calcul : ce sous-indicateur retrace le nombre de publications téléchargées annuellement depuis le site Internet du CGSP, et de chacun des organismes rattachés précités. Les données sont issues des statistiques mensuelles de consultation fournies par une société prestataire.

Sous-indicateur « Visibilité médiatique des travaux du CGSP et des organismes rattachés »

Source des données : le suivi des sous-indicateurs pour le CGSP et les organismes rattachés précités est assuré par le secrétariat général du Commissariat général à la stratégie et à la prospective.

Modalités de calcul : ce sous-indicateur rend compte, pour une année donnée, du nombre de références au CGSP et aux organismes rattachés précités dans tous les supports médiatiques confondus (presse écrite, Internet, radio, télévision). Les données sont obtenues mensuellement à partir des restitutions fournies par une société prestataire.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Le champ des missions confiées à France Stratégie par le Président de la République et le Premier ministre s'est notablement élargi :

- extension des missions de concertation ;
- créations d'instances et de commissions évaluant les nouveaux dispositifs gouvernementaux (crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, etc.) ;
- rédaction à la demande du Gouvernement de rapports pluridisciplinaires, tels que « Quelle France dans dix ans ? », « Quelle action publique pour demain ? ».

Afin de répondre à ces nouvelles exigences, France Stratégie produit moins de publications thématiques pour se consacrer, d'une part, à l'organisation de réunions de concertation et, d'autre part, à l'élaboration de rapports transversaux ou d'évaluation. Dans ces conditions le nombre de téléchargements de ces publications et de références médiatiques pourra être moins élevé, même si parallèlement la notoriété de France Stratégie a crû. Compte tenu de cette évolution, les cibles 2016 et 2017 des deux premiers sous-indicateurs ont été modérées.

Enfin, compte tenu des difficultés d'estimation quantitatives et des difficultés de constitution d'un panel précisément défini de décideurs publics, France Stratégie a décidé d'abandonner la production du troisième sous-indicateur mesurant le « taux de satisfaction à l'égard des travaux stratégiques et prospectifs ».

OBJECTIF N° 6**Améliorer la sécurité et la performance des systèmes d'information de l'Etat****Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN)**

Le secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN) assure la coordination interministérielle de la sécurité et de la défense au profit du Premier ministre, et du Président de la République. Point de convergence de nombreux métiers, il ne lui est pas possible de présenter un indicateur qui synthétiserait l'ensemble de ses missions.

Le secrétaire général de la défense et de la sécurité nationale a en revanche en propre, aux termes du 7° de l'article R.132-3 du code de la défense, la mission de proposer au Premier ministre et de mettre en œuvre la politique du Gouvernement en matière de sécurité des systèmes d'information. Il dispose à cette fin du service à compétence nationale « Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information » (ANSSI), créée le 7 juillet 2009 et qui lui est rattachée (décret n° 2009-834 du 7 juillet 2009). La sécurité des systèmes d'information est devenue un des enjeux majeurs de la sécurité et de la défense de l'État. De plus, l'ANSSI représente plus de la moitié des effectifs budgétaires et des efforts d'investissement gérés par le SGDSN, proportion qui augmentera encore avec sa montée en puissance. Ces divers facteurs expliquent l'intérêt d'un indicateur lié à la sécurité des systèmes d'information.

L'indicateur sur le niveau de sécurité des systèmes d'information (SSI) de l'État recouvre deux objectifs :

- améliorer la maturité globale des différents départements ministériels en matière de SSI ;
- mener à bien des projets interministériels structurants prévus par le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de juin 2008 qui ont contribué à justifier la création de l'ANSSI.

Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP)

Créé par le décret n° 2012-1198 du 30 octobre 2012, le secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP) est placé sous l'autorité du Premier ministre et mis à disposition de la ministre chargée de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique.

Le SGMAP regroupe l'ensemble des services en charge de la politique pour la modernisation de l'action publique dont la direction interministérielle des systèmes d'information et de communication de l'État (DISIC), véritable direction des systèmes d'information stratégique de l'État, et dont dépend le service à compétence nationale : « réseau interministériel de l'État » (RIE).

La DISIC est chargée d'animer et de coordonner les actions des administrations de l'État visant à améliorer la qualité, l'efficacité, l'efficience et la fiabilité du service rendu par les systèmes d'information et de communication. Elle assure un rôle de veille quant à la cohérence de la simplification des relations entre les usagers et les administrations d'État, ou entre celles-ci et d'autres autorités administratives. Elle est en charge du pilotage de la conception et de la mise en œuvre des opérations de mutualisation des systèmes d'information et de communication d'usage partagé entre les administrations d'État et entre celles-ci et d'autres autorités administratives. Enfin, elle contribue à la promotion de l'innovation et de la compétitivité de l'économie nationale dans le secteur des technologies de l'information et de la communication, par les réponses qu'elle apporte aux besoins propres de l'État en cette matière. Depuis 2013, la DISIC pilote avec les ministères la mise en œuvre du cadre stratégique commun du système d'information (SI) de l'État, document de synthèse qui fixe des cibles à atteindre à l'échéance de 5 ans pour orienter la transformation du SI de l'État. Le décret n° 2014-879 du 1^{er} août 2014 définit le système d'information de l'État, institue son unicité et le place sous la responsabilité du Premier ministre. Au titre des mutualisations, la DISIC construit le réseau interministériel de l'État qui, à terme, viendra remplacer l'ensemble des réseaux ministériels existants. Elle organise l'identification de toutes les opportunités de rationalisation mais également de modernisation coordonnées au niveau interministériel.

Le cadre stratégique commun du SI de l'État présente, pour la période 2012-2017, un ensemble d'objectifs visant à améliorer la performance du SI de l'État. Ces objectifs portent spécifiquement sur la création de valeur pour les utilisateurs du SI, la recherche d'efficience du SI et l'amélioration du pilotage de la fonction SI.

La circulaire du Premier ministre du 20 janvier 2015 relative à l'optimisation des dépenses du système d'information définit le cadre et les objectifs de performance économique et financière.

Un indicateur global est construit en agréant l'ensemble des dimensions de la performance SI :

- la création de valeur, en évaluant le niveau de maturité de la démarche d'alignement du SI sur les processus métier ;
- l'efficacité du SI, en évaluant la maturité de l'urbanisation du SI des ministères ;
- le pilotage du SI en évaluant la part du portefeuille de projets informatiques ayant fait l'objet de sécurisation ;
- le bonus de mutualisation (cf. infra) intégrant notamment le taux de raccordement au réseau interministériel de l'État.

INDICATEUR 6.1

Niveau de sécurité des systèmes d'information de l'Etat

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP 2015	2015 Prévision actualisée	2016 Prévision	2017 Cible
Maturité globale en sécurité des systèmes d'information de l'Etat	note de 0 à 5	3,10	3,3	3,5	2,2	2,4	2,7
Niveau d'avancement des grands projets interministériels en matière de sécurité des systèmes d'information	%	86	80	85	83	87	89

Précisions méthodologiques

Sous-indicateur « Maturité globale en sécurité des systèmes d'information de l'État »

Source des données : les données sont fournies par l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI).

Les données de base sont les niveaux de maturité effectifs (réels) des départements ministériels et les niveaux adéquats à atteindre pour chaque département ministériel.

Modalités de calcul : cet indicateur se présente sous la forme d'une note de 0 à 5, où 5 est l'optimum.

Chaque département ministériel rend périodiquement des comptes à l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) sur la conformité de ses systèmes d'information vis-à-vis des règles et objectifs de la Politique de Sécurité des Systèmes d'Information de l'Etat (PSSIE). Un indicateur synthétique ministériel, entre 0 et 5, est calculé à partir de ces données. Les valeurs transmises par les départements ministériels sont réexaminées en fonction des relevés ponctuels effectués par l'ANSSI, notamment lors des inspections qui les touchent périodiquement.

Une pondération est ensuite apportée aux différentes notes des ministères, afin de tenir compte de l'importance de la sécurité des systèmes d'information, qui diffère d'un ministère à l'autre.

Sous-indicateur « Niveau d'avancement des grands projets interministériels en matière de sécurité des systèmes d'information »

Source des données : les données sont fournies par l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI).

Modalités de calcul : la valeur de ce sous-indicateur de politique transversale SSI est obtenue par moyenne de trois indicateurs :

- le taux de connexion des passerelles des organismes de l'État au centre gouvernemental de détection des attaques informatiques ;
- le taux de déploiement des systèmes d'information sécurisés (notamment le réseau téléphonique sécurisé Rimbaud, avec son nouveau terminal, TEOREM de cryptophonie de nouvelle génération, et l'intranet gouvernemental ISIS) par rapport à l'objectif cible ;
- le pourcentage de satisfaction du catalogue objectif des produits de sécurité labélisés par l'ANSSI.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Durant le premier semestre 2015, le mode de calcul du premier sous-indicateur a évolué afin de reposer sur une méthode de calcul plus robuste et moins subjective. Pour cela, il s'appuie désormais sur un référentiel partagé, à savoir la Politique de sécurité des systèmes d'information de l'État (PSSIE) validée par le Premier ministre en juillet 2014, et pour lequel la mise en conformité des systèmes d'information des ministères fait l'objet d'efforts d'accompagnement spécifiques de la part de l'ANSSI.

Coordination du travail gouvernemental

Programme n° 129 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Ce nouveau mode de calcul introduit une rupture dans la valeur de ce sous-indicateur, qui ne permet pas de comparer les prévisions et la cible avec les valeurs des années précédentes. Les valeurs prévisionnelles et la cible présentées dans ce document sont construites sur la base d'une première évaluation de cet indice en juin 2015 (valeur à 2,1), et son évolution prévisible dans les semestres à venir.

S'agissant du second sous-indicateur, la prévision actualisée pour l'année 2015 est à un niveau légèrement inférieur à celui prévu initialement. Cela est à imputer à un retard d'un an dans le programme de réalisation d'un équipement de sécurité de niveau gouvernemental. Ce glissement limité est sans conséquences sur l'atteinte de la cible 2017.

INDICATEUR 6.2**Niveau de maturité des systèmes d'information ministériels**

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP 2015	2015 Prévision actualisée	2016 Prévision	2017 Cible
Niveau de maturité des SI ministériels	Note de 0 à 3	1,5	1,65	1,9	1,9	2,1	2,5

Précisions méthodologiques**Sous-indicateur « Niveau de maturité des SI ministériels »**

Sources des données : départements ministériels et direction interministérielle des systèmes d'information et de communication (DISIC).

Modalités de calcul : l'indicateur de maturité proposé pour chaque département ministériel est construit en agrégeant l'ensemble des dimensions de la performance SI :

- la création de valeur, en évaluant le niveau de maturité de la démarche d'alignement du SI sur les processus métier ;
- l'efficacité du SI, en évaluant la maturité de l'urbanisation du SI ;
- le pilotage du SI en évaluant la part du portefeuille de projets informatiques ayant fait l'objet d'une sécurisation.

Afin de valoriser et d'encourager la mutualisation entre ministères, un bonus est ajouté au prorata du recours à des opérations de mutualisation.

L'indicateur I(m) est calculé pour chaque département ministériel 'm' : $I(m) = (M_p + M_u + 3.N_s) / 3 + B_m$ où :

- M_p : Maturité de la démarche d'alignement sur les processus métier (note de 0 à 3). Cet indicateur caractérise la capacité du SI à délivrer une valeur d'usage pour ses utilisateurs
- M_u : Maturité de l'urbanisation du SI (note de 0 à 3). Cet indicateur caractérise le niveau de maîtrise du patrimoine applicatif et informationnel du ministère
- N_s : Part (en %) du portefeuille de projets informatiques ministériels faisant l'objet d'une revue périodique de sécurisation (selon les mêmes critères d'analyse que ceux mis en œuvre par la DISIC pour les projets > 9 M€).
- B_m : Bonus de mutualisation de 0.1 par service offert ou utilisé auprès d'un autre département ministériel (la liste des dix services éligibles au bonus est fixée par la DISIC).

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Le programme de transformation en profondeur du système d'information de l'État, pour lequel la direction interministérielle des systèmes d'information et de communication a été mandatée en décembre 2013 pour formuler des propositions au Premier ministre, doit permettre d'atteindre les objectifs fixés en matière de maturité du système d'information. Il a été renforcé par le décret du 1er août 2014 et précisé par la circulaire du 20 janvier 2015.

OBJECTIF N° 7

Accompagner les administrations dans leur transformation et la simplification de leurs relations avec les usagers

Le secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP) créé en octobre 2012 est chargé de concevoir, d'impulser et d'accompagner la modernisation de l'action publique dans le cadre d'une nouvelle ambition pour les services publics qui doit contribuer à la fois au maintien du modèle social français, au redressement des finances publiques et à la compétitivité de l'économie.

Les missions du SGMAP s'articulent autour des cinq axes suivants :

- l'appui à la transformation : le SGMAP coordonne, favorise et soutient, au niveau interministériel, les travaux conduits par les administrations en vue d'évaluer et de moderniser l'action publique, afin d'améliorer le service rendu aux citoyens et aux usagers et de contribuer à la bonne gestion des deniers publics ;
- le bon usage du numérique : le SGMAP veille à ce que les systèmes d'information et de communication concourent à améliorer la qualité, l'efficacité, l'efficience et la fiabilité du service rendu et à simplifier les relations entre les usagers et les administrations de l'État, ainsi qu'entre celles-ci et les autres autorités administratives ;
- la transparence de l'action publique : le SGMAP coordonne l'action des services de l'État et de ses établissements publics pour faciliter la réutilisation la plus large possible de leurs informations publiques. Il administre le portail unique interministériel destiné à rassembler et à mettre à disposition librement l'ensemble des informations publiques de l'État, de ses établissements publics et, si elles le souhaitent, des collectivités territoriales et des personnes de droit public ou de droit privé chargées d'une mission de service public ;
- la présence territoriale des services publics : le SGMAP coordonne les travaux interministériels relatifs à l'amélioration du fonctionnement des services déconcentrés de l'État ;
- l'association des usagers et des agents à la qualité des services publics : le SGMAP veille à l'association des agents publics, des usagers et des partenaires de l'administration à l'ensemble des démarches de modernisation de l'action publique.

L'objectif fixé au SGMAP vise à apprécier son action d'accompagnement des administrations dans la mise en œuvre de la modernisation de l'action publique, notamment au travers des travaux de simplification des relations avec les entreprises et les particuliers, du déploiement d'une nouvelle gouvernance des données et de l'accompagnement des principaux chantiers de transformation des administrations. L'évaluation de cette action est traduite au travers de trois indicateurs :

- le taux de déploiement effectif des mesures de simplifications qui porte sur la mesure emblématique du « choc de simplification » en permettant d'apprécier l'avancement des différentes mesures mises en œuvre ;
- l'ouverture et la diffusion des données publiques qui permet de mesurer l'appropriation par les usagers du portail « data.gouv.fr » et ainsi d'apprécier le déploiement d'une politique de transparence de l'action publique ;
- le pourcentage des personnels d'encadrement partenaires du SGMAP estimant qu'il apporte un appui efficace dans la mise en œuvre de la modernisation de l'action publique à travers ses actions. En effet, le SGMAP est chargé d'animer et de conduire, en liaison avec les ministères, des chantiers de transformation portant notamment sur l'organisation des services, la rationalisation des processus ou la transition numérique des administrations. En entretenant un contact permanent avec les administrations, le SGMAP contribue au partage des bonnes pratiques et se met en situation d'adapter son offre de service et d'ajuster le rythme de ses travaux aux besoins précis des ministères.

INDICATEUR 7.1**Taux de déploiement effectif des mesures de simplifications**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP 2015	2015 Prévision actualisée	2016 Prévision	2017 Cible
Mesures de simplification en phase d'expérimentation, en cours de mises en oeuvre ou déployées sur l'année	%	SO	SO	80	80	84	88

Précisions méthodologiques

Sources des données : données d'avancement de projet, littéraires, fournies par les ministères, et transcription en niveau d'avancement (niveau 1 : mesure en cadrage, niveau 2 : mesure en phase d'expérimentation, développement informatique, rédaction de texte ou définition de processus, niveau 3 : mesure en cours de déploiement ou de généralisation, niveau 4 : mesure déployée). La base est le programme de simplification pluriannuel du 17 juillet 2013 (mesures à destination des entreprises et des particuliers), augmentée des nouvelles mesures décidées chaque année.

Modalités de de calcul : il s'agit du rapport entre le nombre de mesures bénéficiant d'un état d'avancement de niveau 2 (la mesure est en phase d'expérimentation, développement informatique, rédaction de texte ou définition de processus), 3 (la mesure est en cours de déploiement ou de généralisation) ou 4 (la mesure est déployée) et le nombre total de mesures décidées. L'indicateur est calculé pour la partie "entreprises", pour la partie "particuliers", et sur l'ensemble pour le dénominateur. Les données sont arrêtées au 31 décembre de chaque année.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

L'engagement pris par le Président de la République et le Gouvernement de mise en œuvre d'un « choc de simplification » à destination des entreprises et des particuliers a donné lieu à la validation d'un nombre important de mesures qui font l'objet d'un suivi par le SGMAP (site « faire-simple.gouv.fr »). Ces mesures sont issues du CIMAP de juillet 2013, des trois vagues d'annonces faites par le Conseil de la simplification pour les entreprises (avril et octobre 2014, juin 2015), ainsi que des propositions des ministères et des internautes sur la plateforme « faire.simple.gouv.fr » pour les mesures relatives aux particuliers.

À l'été 2015, le programme de simplification pour les entreprises compte 325 mesures et celui des particuliers 135. 92 nouvelles mesures (52 pour les entreprises et 40 pour les particuliers) ont été annoncées le 1er juin par le secrétaire d'État à la réforme de l'État et à la simplification.

La prévision des mesures en cours de mise en œuvre à la fin 2015 demeure identique à celle proposée au début de l'année 2015 : 80 %. En effet, l'intégration continue de nouvelles mesures décidées en cours d'année, ainsi que les délais nécessaires à la phase de cadrage des projets qui représentera un enjeu majeur d'ici à la fin de cette année 2015 poussent à ne pas augmenter cette cible. Une centaine de nouvelles mesures, sur la plupart desquelles les travaux seront à lancer, seront en effet intégrées au programme de simplification avant la fin de l'année 2015, en plus des mesures déjà annoncées en juin 2015.

Toutefois, le chiffre cible de 2017 a été revu à la hausse (88 %). En effet, de nouveaux processus renforcés de suivi seront mis en place dès la rentrée afin de sécuriser et d'accélérer la mise en œuvre du programme de simplification dans son ensemble (entreprises et particuliers). Cette hausse est cependant conditionnée à la diminution proportionnelle du nombre de nouvelles mesures à intégrer au programme à partir de 2016-2017.

INDICATEUR 7.2**Ouverture et diffusion des données publiques**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP 2015	2015 Prévision actualisée	2016 Prévision	2017 Cible
Nombre de ressources en open data (site "data.gouv.fr")	Nombre	SO	37 338	37 000	50 000	40 000	40 000
Nombre de contributeurs actifs (site "data.gouv.fr")	Nb de comptes actifs	SO	NR	4 000	11 000	12 000	13 000
Nombre de réutilisations (site "data.gouv.fr")	Nb	SO	1 008	2 000	1 500	2 500	3 500

Précisions méthodologiques**Sous-indicateur « Nombre de ressources en open data (site « data.gouv.fr ») »**

Sources des données : le site « data.gouv.fr » est utilisé par les administrations pour mettre à disposition du public les données issues de leurs services. Le nombre de fichiers « jeux de données » ainsi mis à disposition reflète l'engagement des ministères dans la démarche d'ouverture des données publiques. La plateforme accueille également des données d'intérêt général partagées par les collectivités locales, les entreprises, les associations, la société civile.

Modalités de calcul : remontées automatiques du site disponibles en temps réel dans la rubrique « tableau de bord ».

Sous-indicateur « Nombre de contributeurs actifs (site « data.gouv.fr ») »

Sources des données : la mission Etalab assure la promotion de la réutilisation des données publiques par des acteurs de l'économie réelle, à cette fin elle multiplie les démarches afin d'intéresser et de fédérer une communauté d'utilisateurs actifs qui partagent des données ou des projets sur le site « data.gouv.fr ». Un compte permet à un contributeur de déposer une contribution (un jeu de données ou une réutilisation), de suivre l'activité liée à une ressource, d'être alerté lorsqu'une administration partage des données.

Modalités de calcul : l'outil de remontée du nombre d'utilisateurs identifie automatiquement le nombre de comptes ayant été ouverts sur le site. Il est visible dans la rubrique « tableau de bord ».

Sous-indicateur « Nombre de réutilisations (site « data.gouv.fr ») »

Sources des données : le site « data.gouv.fr » permet aux ré-utilisateurs de publier et de partager avec la communauté les réutilisations faites à partir des données mises à disposition. La mesure du nombre de ces réutilisations est effectuée sur le site. Il est un indice de l'utilité des données partagées, et démontre la vitalité de la communauté des ré-utilisateurs des données des administrations.

Modalités de calcul : le nombre de réutilisations publiées sur le site est directement remonté par la plateforme et visible dans la rubrique « tableau de bord ».

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Concernant le nombre de ressources en « open data », 37 338 jeux de données ont été mis à disposition en 2014. L'actualisation de la prévision 2015 (50 000) s'explique par l'intégration automatisée sur la plateforme de jeux de données provenant de services déconcentrés et de systèmes d'information géographiques (SIG) qui ont été « moissonnés » par Etalab afin de mettre à disposition les données s'inscrivant dans le cadre de la directive européenne INSPIRE. En revanche, la mutualisation et la sortie de certains jeux de données en 2016 (Banque mondiale et Eurostat) justifie la stabilisation des prévisions 2016 et 2017 à 40 000 jeux de données.

Concernant le nombre de contributeurs actifs, un changement d'outil intervenu en cours d'année n'a pas permis de mesurer la réalisation 2014. Les résultats du 1er semestre 2015 ont permis d'ajuster les prévisions 2015, 2016 et 2017.

Concernant le nombre de réutilisations, les prévisions pour 2016 et 2017 ont été réajustées en fonction des résultats sur 2014 et une partie de l'année 2015.

Coordination du travail gouvernemental

Programme n° 129 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

INDICATEUR 7.3

Pourcentage des personnels d'encadrement partenaires du SGMAP estimant qu'il apporte un appui efficace dans la mise en oeuvre de la modernisation de l'action publique à travers ses actions

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP 2015	2015 Prévision actualisée	2016 Prévision	2017 Cible
Pourcentage des personnels d'encadrement partenaires du SGMAP estimant qu'il apporte un appui efficace dans la mise en oeuvre de la modernisation de l'action publique à travers ses actions	%	SO	77,5	80	80	80	80

Précisions méthodologiques

Sources des données : enquête réalisée par le SGMAP auprès de ses réseaux de correspondants sur les chantiers interministériels de la modernisation de l'État. Un questionnaire est adressé à près de 2 500 personnes, acteurs de la modernisation, notamment dans les administrations centrales et les services déconcentrés de l'État.

Modalités de calcul : total des réponses « oui » et « plutôt oui » à la question « Estimez-vous que le SGMAP apporte globalement un appui efficace à la transformation de l'État à travers ses actions ? ».

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

La cible prévue pour 2014 était de 75 % d'avis favorables quant à l'efficacité de l'appui du SGMAP dans la mise en oeuvre de la modernisation de l'action publique à travers ses actions. Le SGMAP a obtenu un résultat de 77,5 % pour 2014 et les prévisions ainsi que la cible pour 2017 s'établissent à 80 % d'avis favorables.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2016 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2016 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2016	FDC et ADP attendus en 2016
01 – Coordination du travail gouvernemental	58 653 499	16 721 285		12 202 740		87 577 524	
02 – Coordination de la sécurité et de la défense	70 657 605	118 032 319	99 576 400	1 200 000		289 466 324	
03 – Coordination de la politique européenne	11 058 131	5 623 709				16 681 840	200 000
10 – Soutien	37 699 041	51 100 349	2 726 600			91 525 990	320 000
11 – Stratégie et prospective	15 344 215	6 956 800		4 280 622		26 581 637	100 000
13 – Ordre de la Légion d'honneur		24 527 822			2 727 000	27 254 822	
14 – Ordre de la Libération		1 362 460				1 362 460	
15 – Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives	2 338 375	3 642 454		13 122 387		19 103 216	10 000 000
16 – Modernisation de l'action publique(nouveau)	19 985 249	40 957 290		245 000		61 187 539	1 500 000
Total	215 736 115	268 924 488	102 303 000	31 050 749	2 727 000	620 741 352	12 120 000

2016 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2016	FDC et ADP attendus en 2016
01 – Coordination du travail gouvernemental	58 653 499	16 785 788		12 202 740		87 642 027	
02 – Coordination de la sécurité et de la défense	70 657 605	117 937 068	94 145 200	1 200 000		283 939 873	
03 – Coordination de la politique européenne	11 058 131	5 623 709				16 681 840	200 000
10 – Soutien	37 699 041	53 532 556	4 291 531			95 523 128	320 000
11 – Stratégie et prospective	15 344 215	6 956 800		4 280 622		26 581 637	100 000
13 – Ordre de la Légion d'honneur		24 527 822			2 727 000	27 254 822	
14 – Ordre de la Libération		1 362 460				1 362 460	
15 – Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives	2 338 375	3 642 454		13 122 387		19 103 216	10 000 000
16 – Modernisation de l'action publique(nouveau)	19 985 249	39 956 496		380 000		60 321 745	1 500 000
Total	215 736 115	270 325 153	98 436 731	31 185 749	2 727 000	618 410 748	12 120 000

Coordination du travail gouvernemental

Programme n° 129 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2015 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2015 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2015	Prévisions FDC et ADP 2015
01 – Coordination du travail gouvernemental	70 113 776	56 322 163		18 016 501		144 452 440	1 600 000
02 – Coordination de la sécurité et de la défense	64 294 320	115 954 276	76 498 825	1 445 000		258 192 421	
03 – Coordination de la politique européenne	10 920 459	5 425 534				16 345 993	200 000
10 – Soutien	36 804 775	35 478 466	3 080 000	0		75 363 241	315 000
11 – Stratégie et prospective	13 835 191	7 660 876		6 488 333		27 984 400	100 000
13 – Ordre de la Légion d'honneur		24 527 946		3 000	2 500 000	27 030 946	
14 – Ordre de la Libération		1 384 652				1 384 652	
15 – Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives	2 172 830	3 900 000		13 310 199		19 383 029	10 000 000
Total	198 141 351	250 653 913	79 578 825	39 263 033	2 500 000	570 137 122	12 215 000

2015 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2015	Prévisions FDC et ADP 2015
01 – Coordination du travail gouvernemental	70 113 776	56 322 163		18 016 501		144 452 440	1 600 000
02 – Coordination de la sécurité et de la défense	64 294 320	120 275 423	103 242 660	2 195 000		290 007 403	
03 – Coordination de la politique européenne	10 920 459	5 425 534				16 345 993	200 000
10 – Soutien	36 804 775	39 583 434	2 842 989	0		79 231 198	315 000
11 – Stratégie et prospective	13 835 191	7 660 876		6 488 333		27 984 400	100 000
13 – Ordre de la Légion d'honneur		24 527 946		3 000	2 500 000	27 030 946	
14 – Ordre de la Libération		1 384 652				1 384 652	
15 – Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives	2 172 830	3 900 000		13 310 199		19 383 029	10 000 000
Total	198 141 351	259 080 028	106 085 649	40 013 033	2 500 000	605 820 061	12 215 000

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertes en LFI pour 2015	Demandées pour 2016	Ouverts en LFI pour 2015	Demandés pour 2016
Titre 2 – Dépenses de personnel	198 141 351	215 736 115	198 141 351	215 736 115
Rémunérations d'activité	129 960 942	142 960 571	129 960 942	142 960 571
Cotisations et contributions sociales	65 065 507	69 987 496	65 065 507	69 987 496
Prestations sociales et allocations diverses	3 114 902	2 788 048	3 114 902	2 788 048
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	250 653 913	268 924 488	259 080 028	270 325 153
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	203 839 241	222 974 252	212 265 356	224 374 917
Subventions pour charges de service public	46 814 672	45 950 236	46 814 672	45 950 236
Titre 5 – Dépenses d'investissement	79 578 825	102 303 000	106 085 649	98 436 731
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	65 858 660	92 194 600	79 541 623	83 169 531
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	13 720 165	10 108 400	26 544 026	15 267 200
Titre 6 – Dépenses d'intervention	39 263 033	31 050 749	40 013 033	31 185 749
Transferts aux ménages	9 144 763	4 945 000	9 144 763	4 945 000
Transferts aux entreprises	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000
Transferts aux autres collectivités	28 918 270	24 905 749	29 668 270	25 040 749
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	2 500 000	2 727 000	2 500 000	2 727 000
Dotations en fonds propres	2 500 000	2 727 000	2 500 000	2 727 000
Total hors FDC et ADP prévus	570 137 122	620 741 352	605 820 061	618 410 748
FDC et ADP prévus au titre 2	70 000	70 000	70 000	70 000
FDC et ADP prévus hors titre 2	12 145 000	12 050 000	12 145 000	12 050 000
Total y.c. FDC et ADP prévus	582 352 122	632 861 352	618 035 061	630 530 748

Coordination du travail gouvernemental

Programme n° 129 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

DÉPENSES FISCALES¹

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Les chiffrages présentés pour 2016 ont été réalisés sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2016. L'impact des dispositions fiscales de ce dernier sur les recettes 2016 est, pour sa part, présenté dans les tomes I et II de l'annexe « Évaluation des Voies et Moyens ».

DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (1)

(En millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage pour 2014	Chiffrage pour 2015	Chiffrage pour 2016
120104	Exonération du traitement attaché à la légion d'honneur et à la médaille militaire Impôt sur le revenu <i>Objectif : Aider les bénéficiaires de récompenses civiles et militaires</i> <i>Bénéficiaires 2014 : (nombre non déterminé) ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 1939 - Dernière modification : 1941 - Fin d'incidence budgétaire : dépense fiscale non-bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non-bornée - CGI : 81-7°</i>	€	€	€
Coût total des dépenses fiscales²		0	0	0

¹ Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« € » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

² Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« € »). Par ailleurs, afin d'assurer une comparabilité d'une année sur l'autre, lorsqu'une dépense fiscale est non chiffrable (« nc »), le montant pris en compte dans le total correspond au dernier chiffrage connu (montant 2015 ou 2014) ; si aucun montant n'est connu, la valeur nulle est retenue dans le total. La portée du total s'avère enfin limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Coordination du travail gouvernemental	58 653 499	28 924 025	87 577 524	58 653 499	28 988 528	87 642 027
02 – Coordination de la sécurité et de la défense	70 657 605	218 808 719	289 466 324	70 657 605	213 282 268	283 939 873
03 – Coordination de la politique européenne	11 058 131	5 623 709	16 681 840	11 058 131	5 623 709	16 681 840
10 – Soutien	37 699 041	53 826 949	91 525 990	37 699 041	57 824 087	95 523 128
11 – Stratégie et prospective	15 344 215	11 237 422	26 581 637	15 344 215	11 237 422	26 581 637
13 – Ordre de la Légion d'honneur		27 254 822	27 254 822		27 254 822	27 254 822
14 – Ordre de la Libération		1 362 460	1 362 460		1 362 460	1 362 460
15 – Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives	2 338 375	16 764 841	19 103 216	2 338 375	16 764 841	19 103 216
16 – Modernisation de l'action publique	19 985 249	41 202 290	61 187 539	19 985 249	40 336 496	60 321 745
Total	215 736 115	405 005 237	620 741 352	215 736 115	402 674 633	618 410 748

Coordination du travail gouvernemental

Programme n° 129 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

PAP 2016 / Programme 129 : COORDINATION DU TRAVAIL GOUVERNEMENTAL

Ventilation des crédits demandés par destination et titre

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE)

(en euros)

Intitulé	Autorisations d'engagement (AE)					total
	titre 2	titre 3	titre 5	titre 6	titre 7	
Action 01 : Coordination du travail gouvernemental	58 653 499	16 721 285	-	12 202 740	-	87 577 524
Cabinet du Premier ministre et ministres rattachés	26 605 794	2 281 170				28 886 964
Secrétariat général du Gouvernement	11 613 437			7 257 740		18 871 177
Service d'information du Gouvernement	6 570 537	14 385 115				20 955 652
Commissions rattachées aux services centraux	13 335 577					13 335 577
Comité d'indemnisation des victimes des essais nucléaires (CIVEN)	528 154	55 000		4 945 000		5 528 154
Action 02 : Coordination de la sécurité et de la défense	70 657 605	118 032 319	99 576 400	1 200 000	-	289 466 324
Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale	66 757 605	70 182 319	99 576 400	1 200 000		237 716 324
Fonds spéciaux	0	47 350 000				47 350 000
Groupement interministériel de contrôle	3 900 000	500 000				4 400 000
Action 03 : Coordination de la politique européenne	11 058 131	5 623 709	-	-	-	16 681 840
Secrétariat général des affaires européennes (SGAE)	11 058 131	5 623 709				16 681 840
Action 10 : Soutien	37 699 041	51 100 349	2 726 600	0	-	91 525 990
Direction des services administratifs et financiers	37 699 041	51 100 349	2 726 600			91 525 990
Action 11 : Stratégie et prospective	15 344 215	6 956 800	-	4 280 622	-	26 581 637
Commissariat général à la stratégie et à la prospective et organismes associés	15 344 215	6 956 800		4 280 622		26 581 637
Action 13 : Ordre de la Légion d'honneur	-	24 527 822	-	-	2 727 000	27 254 822
Grande Chancellerie de la Légion d'honneur	0	24 527 822			2 727 000	27 254 822
Action 14 : Ordre de la Libération	-	1 362 460	-	-	-	1 362 460
Conseil national des communes "compagnons de la libération"	0	1 362 460				1 362 460
Action 15 : Mission interministérielle de lutte contre la drogue et les conduites addictives	2 338 375	3 642 454	-	13 122 387	-	19 103 216
Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDECA)	2 338 375	3 642 454		13 122 387		19 103 216
Action 16 : Modernisation de l'action publique	19 985 249	40 957 290	-	245 000	-	61 187 539
Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP)	19 985 249	40 957 290		245 000		61 187 539
Total	215 736 115	268 924 488	102 303 000	31 050 749	2 727 000	620 741 352
			405 005 237			

PAP 2016 / Programme 129 : COORDINATION DU TRAVAIL GOUVERNEMENTAL

Ventilation des crédits demandés par destination et titre

CRÉDITS DE PAIEMENT (CP)

(en euros)

Intitulé	Crédits de paiement (CP)					total
	titre 2	titre 3	titre 5	titre 6	titre 7	
Action 01 : Coordination du travail gouvernemental	58 653 499	16 785 788	-	12 202 740	-	87 642 027
Cabinet du Premier ministre et ministres rattachés	26 605 794	2 345 673				28 951 467
Secrétariat général du Gouvernement	11 613 437			7 257 740		18 871 177
Service d'information du Gouvernement	6 570 537	14 385 115				20 955 652
Commissions rattachées aux services centraux	13 335 577					13 335 577
Comité d'indemnisation des victimes des essais nucléaires (CIVEN)	528 154	55 000		4 945 000		5 528 154
Action 02 : Coordination de la sécurité et de la défense	70 657 605	117 937 068	94 145 200	1 200 000	-	283 939 873
Secrétariat général à la défense et à la sécurité nationale	66 757 605	70 087 068	94 145 200	1 200 000		232 189 873
Fonds spéciaux	3 900 000	47 350 000				51 250 000
GIC		500 000				500 000
Action 03 : Coordination de la politique européenne	11 058 131	5 623 709	-	-	-	16 681 840
Secrétariat général des affaires européennes (SGAE)	11 058 131	5 623 709				16 681 840
Action 10 : Soutien	37 699 041	53 532 556	4 291 531	0	-	95 523 128
Direction des services administratifs et financiers	37 699 041	53 532 556	4 291 531			95 523 128
Action 11 : Stratégie et prospective	15 344 215	6 956 800	-	4 280 622	-	26 581 637
Commissariat général à la stratégie et à la prospective et organismes associés	15 344 215	6 956 800		4 280 622		26 581 637
Action 13 : Ordre de la Légion d'honneur	-	24 527 822	-	-	2 727 000	27 254 822
Grande Chancellerie de la Légion d'honneur	0	24 527 822			2 727 000	27 254 822
Action 14 : Ordre de la Libération	-	1 362 460	-	-	-	1 362 460
Conseil national des communes "compagnons de la libération"	0	1 362 460				1 362 460
Action 15 : Mission interministérielle de lutte contre la drogue et les conduites addictives	2 338 375	3 642 454	-	13 122 387	-	19 103 216
Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDECA)	2 338 375	3 642 454		13 122 387		19 103 216
Action 16 : Modernisation de l'action publique	19 985 249	39 956 496	-	380 000	-	60 321 745
Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP)	19 985 249	39 956 496		380 000		60 321 745
Total	215 736 115	270 325 153	98 436 731	31 185 749	2 727 000	618 410 748
			402 674 633			

ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME

— MODIFICATIONS DE MAQUETTE

Le programme 129 présente des modifications de maquette au PLF 2016 :

- au sein de l'action 01, une sous-action 1.7 dénommée « Comité d'indemnisation des victimes des essais nucléaires » a été créée, afin d'identifier les crédits T2 et HT2 dédiés au CIVEN ;
- au sein de l'action 02, une sous-action 2.3 dénommée « Groupement interministériel de contrôle » a été créée, afin d'identifier les crédits T2 et HT2 dédiés au GIC, dans le contexte d'une augmentation du financement du GIC sur le programme, à la suite de la promulgation de la loi n° 2015-912 du 24 juillet 2015 relative au renseignement ;
- l'action 16 intitulée « Modernisation de l'action publique » a été créée pour accueillir les crédits du secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP). La création d'une action dédiée permettra d'identifier les crédits T2 et HT2 de cette entité.

— PRINCIPALES ÉVOLUTIONS

En 2016, le programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » fait l'objet des transferts ci-après.

Crédits de titre 2 :

Les crédits de titre 2 font l'objet de transferts entrants (+15 ETPT) :

- + 1 ETPT depuis le programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » correspondant à un transfert d'activités de logistique vers les services de la DSAF (programme 129) ;
- + 1 ETPT depuis le programme 337 « Conduite et pilotage des politiques de l'égalité des territoires, du logement et de la ville » vers le programme 129, au profit de la délégation interministérielle à la mixité sociale dans l'habitat ;
- + 3 ETPT depuis le programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » vers le programme 129, au profit de la personnalité qualifiée au titre de l'article L. 246-2 du code de la sécurité intérieure, en application des dispositions de la loi sur le renseignement ;
- + 1 ETPT depuis le programme 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer », vers le programme 129, au profit du secrétariat général de la mer (SGMER) ;
- + 9 ETPT vers le programme 129, au titre du rattachement de la délégation interministérielle à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme (DILCRA) aux services du Premier ministre, depuis le programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » (5 ETPT), le programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économique et financière » (1 ETPT), le programme 166 « Justice judiciaire » (1 ETPT), le programme 124 « Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative » (1 ETPT) et le programme 112 « Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire » (1 ETPT) ;

Les crédits de titre 2 présentent également un transfert sortant de 11 ETPT depuis le programme 129 vers le programme 134 « Développement des entreprises et du tourisme », au titre de la délégation interministérielle à l'intelligence économique.

Crédits hors titre 2 :

Les crédits hors titre 2 font l'objet de transferts entrants (+1,6 M€ en AE et CP) :

- +0,6 M€ en AE et CP depuis le programme 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » pour le financement du réseau interministériel de l'État ;
- +0,2 M€ en AE et CP depuis le programme 124 « Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative » pour le financement du réseau interministériel de l'État ;

Coordination du travail gouvernemental

Programme n° 129 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

+0,4 M€ en AE et CP depuis le programme 215 « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » pour le financement du réseau interministériel de l'État.

+0,03 M€ en AE et CP depuis le programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » pour le financement de la délégation interministérielle à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, désormais rattachée au périmètre budgétaire des services du Premier ministre.

+0,4 M€ en AE et CP depuis le programme 176 « Police nationale » ;

Les crédits hors titre 2 font l'objet d'un transfert sortant de 0,2 M€ en AE et CP depuis le programme 129 vers le programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières », au titre de la délégation interministérielle à l'intelligence économique ».

Les transferts sur le programme 129 présentent un solde positif de +0,1 M€ de crédits de titre 2 et de +1,4 M€ en AE et CP de crédits hors titre 2.

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

Catégorie d'emploi	Emplois (ETPT)							Crédits	
	Plafond autorisé pour 2015 (1)	Effet des mesures de périmètre pour 2016 (2)	Effet des mesures de transfert pour 2016 (3)	Effet des corrections techniques pour 2016 (4)	Impact des schémas d'emplois pour 2016 (5) = 6-1-2-3-4	dont extension en année pleine des schémas d'emplois 2015 sur 2016 7	dont impact des schémas d'emplois 2016 sur 2016 8	Plafond demandé pour 2016 (6)	Demandés pour 2016 (y.c. charges sociales)
Catégorie A +	184	0	2	10	+5	4	1	201	24 583 310
Catégorie A	393	0	-7	3	+7	4	3	396	26 134 752
Catégorie B	402	0	0	0	+3	1	2	405	17 713 833
Catégorie C	574	0	0	2	+10	3	7	586	20 849 709
Contractuels	947	60	9	1	+34	13	21	1 051	73 719 125
Total	2 500	60	4	16	+59	25	34	2 639	163 000 729

Précisions méthodologiques

Pour 2016, le plafond d'emplois du programme 129 s'élève à 2 639 ETPT, en hausse de 139 ETPT par rapport au plafond d'emplois 2015. Cette évolution résulte des éléments suivants :

- un effet en ETPT sur 2016 des schémas d'emplois 2015 et 2016 estimé à 59 ETPT ;

- un effet en ETPT sur 2016 des corrections techniques de 16 ETPT correspondant à l'extension en année pleine des créations d'emplois arbitrées en cours de gestion 2015 notamment dans le domaine du renseignement ;

- un effet en ETPT des mesures de périmètre pour 2016 (60 ETPT) correspondant à la prise en charge, sur les crédits de titre 2, des personnels du groupement interministériel de contrôle (GIC), jusqu'à présent hors plafond d'emplois ;

- du solde des transferts entrants et sortants de + 4 ETPT (cf. ci-dessus).

Les dépenses de personnels du programme 129 s'élèvent à 215 736 115 € :

- 204 354 036 € représentent la masse salariale du plafond d'emplois, dont 41 353 306 € de contribution au compte d'affectation spéciale (CAS) « Pensions » ;

- 11 382 079 € permettent le versement d'indemnités hors plafond d'emplois (collaborateurs et remboursements de mises à disposition).

Le montant des dépenses figurant dans la colonne « Demandés pour 2016 » du tableau « Dépenses de personnel » (ci-dessus) ne prend pas en compte les dépenses de CAS « Pensions », les dépenses liées aux collaborateurs ainsi que les dépenses hors PSOP.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS

(en ETP)

Catégorie d'emplois	Sorties prévues	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées prévues	dont primo recrutements	dont mouvements des agents entre programmes du ministère	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois du programme
Catégorie A +	19	1	6	22			6,5	3
Catégorie A	38	6	8	36			6,8	-2
Catégorie B	14	6	6	18			6,5	4
Catégorie C	26	8	8,5	27			5,7	1
Contractuels	105	6	6	151	96		6,5	46
Total	202	27		254	96			52

Le schéma d'emplois en ETP retenu pour le programme 129 en 2016 s'établit à + 52 ETP, hors transferts d'emplois entre ministères.

Ce schéma d'emplois reflète les priorités données à quelques orientations stratégiques du Gouvernement en même temps qu'un effort de rationalisation des moyens des services du Premier ministre ; il se décompose ainsi :

- création de 40 ETP afin de poursuivre le renforcement des moyens de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) ;
- création de 25 ETP au titre du renforcement des moyens du groupement interministériel de contrôle (GIC), suite à l'adoption de la loi du 24 juillet 2015 relative au renseignement ;
- création de 7 ETP notamment au titre de la montée en puissance de plusieurs missions au sein du secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (« Open Government Partnership », réseau interministériel de l'État) ;
- suppression de 20 ETP au sein des services du Premier ministre, au titre de leur participation à l'effort de maîtrise des dépenses publiques.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

Service	LFI 2015 ETPT	PLF 2016 ETPT
Administration centrale	2 500	2 639
Services régionaux		
Services départementaux		
Opérateurs		
Services à l'étranger		
Autres		
Total	2 500	2 639

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	ETPT
01 – Coordination du travail gouvernemental	840
02 – Coordination de la sécurité et de la défense	975
03 – Coordination de la politique européenne	139
10 – Soutien	499
11 – Stratégie et prospective	164

Coordination du travail gouvernemental

Programme n° 129 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	ETPT
15 – Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives	22
Total	2 639

Répartition en % au sein de programme 129

	A+	A	B	C	Total titulaires	Contractuels
Action 01 : Coordination du travail gouvernemental	8%	10%	10%	28%	55%	45%
Action 02 : Coordination de la sécurité et de la défense	9%	11%	21%	11%	53%	47%
Action 03 : Coordination de la politique européenne	9%	37%	14%	29%	91%	9%
Action 10 : Soutien	3%	19%	18%	45%	85%	15%
Action 11 : Stratégie et prospective	13%	14%	7%	10%	44%	56%
Action 15 : Mission interministérielle de lutte contre la drogue et les conduites addictives	23%	27%	5%	23%	77%	23%
Action 16 : Modernisation de l'action publique	6%	21%	8%	7%	42%	58%
Total programme 129	8%	15%	15%	22%	60%	40%

L'effectif est en majorité composé de personnels titulaires sauf pour l'action 11 « Stratégie et prospective » où la proportion des titulaires est de 44 %.

La majorité des agents titulaires sont des agents de catégorie C, en raison notamment des activités conduites par certains services du programme. Ainsi, l'action 01 (22 % des personnels de catégorie C) supporte les personnels de soutien des activités des cabinets ministériels (secrétariat et intendance). L'action 10 (45 % de personnels de catégorie C) répond à une logique de mutualisation des services au nombre desquels figurent l'accueil, l'entretien mobilier et immobilier, la gestion et le fonctionnement du parc automobile ainsi que la gestion des ressources humaines.

Ventilation des emplois - Plafond 2016

Intitulé	Nombre d'ETPT	Catégories d'emplois				Total titulaires	Contractuels
		A+	A	B	C		
<i>Mission : Direction de l'action du Gouvernement</i>							
<i>Programme n°129 : Coordination du travail gouvernemental</i>							
Action 01 : Coordination du travail gouvernemental	621	47	63	59	174	343	278
Cabinet du Premier ministre et ministres rattachés	302	4	10	30	93	137	165
Secrétariat général du Gouvernement	119	22	20	15	41	98	21
Service d'information du Gouvernement	77	2	14	5	8	29	48
Commissions rattachées aux services centraux	116	19	17	8	28	72	44
Comité d'indemnisation des victimes des essais nucléaires (CIVEN)	7	0	2	1	4	7	0
Action 02 : Coordination de la sécurité et de la défense	975	88	111	207	109	515	460
Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale	895	88	111	207	109	515	380
Groupement interministériel de contrôle	80	0	0	0	0	0	80
Action 03 : Coordination de la politique européenne	139	13	52	20	41	126	13
Secrétariat général pour les affaires européennes	139	13	52	20	41	126	13
Action 10 : Soutien	499	14	94	90	225	423	76
Direction des services administratifs et financiers	499	14	94	90	225	423	76
Action 11 : Stratégie et prospective	164	21	23	11	17	72	92
Commissariat général à la stratégie et à la prospective	164	21	23	11	17	72	92
Action 15 : Mission interministérielle de lutte contre la drogue et les conduites addictives	22	5	6	1	5	17	5
Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDECA)	22	5	6	1	5	17	5
Action 16 : Modernisation de l'action publique	219	13	47	17	15	92	127
Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique	219	13	47	17	15	92	127
TOTAL	2 639	201	396	405	586	1 588	1 051

Coordination du travail gouvernemental

Programme n° 129 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Ventilation des crédits par catégorie de dépenses - Plafond 2016

(en euros)

Intitulé	Titre 2	Cat 21	Cat 22	Dont Cas pensions civils et ATI	Dont Cas pensions militaires	Cat 23
Mission : Direction de l'action du Gouvernement						
Programme n°129 : Coordination du travail gouvernemental						
Action 01 : Coordination du travail gouvernemental	58 653 499	39 833 545	17 904 554	7 751 464	484 727	915 400
Cabinet du Premier ministre et ministres rattachés	26 605 794	18 090 242	8 097 002	2 890 689	-	418 550
Secrétariat général du Gouvernement	11 613 437	7 896 396	3 534 344	2 479 541	250 776	182 697
Service d'information du Gouvernement	6 570 537	4 467 546	1 999 626	722 592	-	103 365
Commissions rattachées aux services centraux	13 335 577	9 067 342	4 058 447	1 658 642	83 954	209 788
Comité d'indemnisation des victimes des essais nucléaires (CIVEN)	528 154	312 019	215 135	-	149 997	1 000
Action 02 : Coordination de la sécurité et de la défense	70 657 605	44 341 279	25 639 273	3 489 509	11 692 895	677 053
Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale	66 757 605	41 689 528	24 452 377	3 489 509	11 692 895	615 700
Groupement interministériel de contrôle	3 900 000	2 651 751	1 186 896	-	-	61 353
Action 03 : Coordination de la politique européenne	11 058 131	7 107 376	3 816 226	2 798 849	-	134 529
Secrétariat général pour les affaires européennes	11 058 131	7 107 376	3 816 226	2 798 849	-	134 529
Action 10 : Soutien	37 699 041	25 632 942	11 473 036	9 172 038	906 336	593 063
Direction des services administratifs et financiers	37 699 041	25 632 942	11 473 036	9 172 038	906 336	593 063
Action 11 : Stratégie et prospective	15 344 215	10 866 789	4 360 607	1 857 074	-	116 819
Commissariat général à la stratégie et à la prospective	15 344 215	10 866 789	4 360 607	1 857 074	-	116 819
Action 15 : Mission interministérielle de lutte contre la drogue et les conduites addictives	2 338 375	1 589 946	711 643	526 110	-	36 786
Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDECA)	2 338 375	1 589 946	711 643	526 110	-	36 786
Action 16 : Modernisation de l'action publique	19 985 249	13 588 694	6 082 157	2 446 157	228 147	314 398
Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique	19 985 249	13 588 694	6 082 157	2 446 157	228 147	314 398
TOTAL	215 736 115	142 960 571	69 987 496	28 041 201	13 312 105	2 788 048

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE

Catégorie	AE = CP
Rémunérations d'activité	142 960 571
Cotisations et contributions sociales <i>dont contributions au CAS Pensions</i>	69 987 496 41 353 306
Prestations sociales et allocations diverses	2 788 048
Total Titre 2 (y.c. CAS pensions)	215 736 115
Total Titre 2 (hors CAS pensions)	174 382 809

ÉLÉMENTS SALARIAUX

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions (en millions d'euros)

Socle Exécution 2015 retraitée	163
<i>Prévision Exécution 2015 hors CAS Pensions</i>	163,5
<i>Impact des mesures de transferts et de périmètre 2015 - 2016</i>	0,1
<i>Débasage de dépenses au profil atypique</i>	-0,6
<i>GIPA</i>	-0,1
<i>Indemnisation des jours de CET</i>	-0,1
<i>Mesures de restructurations</i>	-0,1
<i>Autres</i>	-0,2
Impact du schéma d'emplois	4,4
<i>EAP schéma d'emplois 2015</i>	1,1
<i>Schéma d'emplois 2016</i>	3,3
Mesures catégorielles	0,5

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions (en millions d'euros)

Mesures générales	0,2
<i>Rebasage de la GIPA</i>	0,2
<i>Variation du point de la fonction publique</i>	
<i>Mesures bas salaires</i>	
GVT solde	1,8
<i>GVT positif</i>	1
<i>GVT négatif</i>	0,8
Rebasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA	0,5
<i>Indemnisation des jours de CET</i>	0,3
<i>Mesures de restructurations</i>	0,2
<i>Autres</i>	
Autres variations des dépenses de personnel	4,1
<i>Prestations sociales et allocations diverses – catégorie 23</i>	0,1
<i>Autres</i>	3,9
Total	174,4

La prévision d'exécution 2015 hors compte d'affectation spéciale (CAS) « Pensions » s'élève à 163 456 110 €.

L'impact des mesures de transferts entrants est de 1 304 129 € et des transferts sortants de 1 192 000 €, soit un solde de 112 129 €.

L'impact du schéma d'emplois de l'année 2015 (1 147 605 €) correspond :

- à l'effet extension en année pleine du financement des créations d'emplois pour l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (+ 65 ETP), pour le service à compétence nationale « Réseau interministériel de l'État » (+ 3 ETP), pour le secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (DISIC) (+ 10 ETP), pour la mission interministérielle de lutte contre la drogue et les conduites addictives (+ 1 ETP) et pour les diverses commissions rattachées aux services du Premier ministre (+ 13 ETP) ;
- à l'extension en année pleine des économies liées aux suppressions de postes pour le service d'information du gouvernement (- 5 ETP), pour le secrétariat général du Gouvernement (- 2 ETP), pour le secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (- 4 ETP), pour la direction des services administratifs et financiers (- 5 ETP), pour le commissariat général à la stratégie et à la prospective (- 5 ETP), pour le secrétariat général des affaires européennes (- 1 ETP) et pour le secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (- 1 ETP).

Le schéma d'emplois de l'année 2016 (3 265 801 €) correspond :

- à l'abondement des crédits lié aux créations de postes en faveur de l'ANSSI (+ 40 ETP), du groupement interministériel de contrôle (GIC) (+ 25 ETP), du service à compétence nationale « Réseau interministériel de l'État » (+ 2 ETP), de la mise en place du projet « *Open Government Partnership* » auprès du secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (+ 3 ETP), de la création d'un emploi pour l'observatoire de la laïcité (+ 1 ETP) et pour la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et les conduites addictives (+ 1 ETP) ;
- aux économies liées aux suppressions de postes au secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (- 4 ETP), au Commissariat général à la stratégie et à la prospective (- 5 ETP), au secrétariat général des affaires européennes (- 2 ETP) et au secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (- 1 ETP), et dans les autres services et commissions rattachées aux services du Premier ministre (- 8 ETP) .

Le montant des mesures catégorielles s'élève à 488 801 €. La GIPA représente 162 968 €.

Les autres variations de dépenses de personnel, hors prestations sociales et allocations diverses, s'élèvent à 3 945 647 €. Elles sont constituées de l'économie générée en 2016 par la suppression progressive de l'indemnité exceptionnelle de compensation de la CSG (IECSG) en application du décret n° 2015-492 du 29 avril 2015 (- 58 431 €) ainsi que de la variation de dépenses hors PSOP et de collaborations (1 304 078 €) et de la masse salariale de 60 ETP au titre du groupement interministériel de contrôle (2,7 M€).

Enfin, le GVT solde est estimé à 1 777 584 €.

Coordination du travail gouvernemental

Programme n° 129 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emploi	Coût d'entrée (*)	Coût de sortie (*)
Catégorie A +	122 151	140 682
Catégorie A	73 113	69 258
Catégorie B	42 396	36 591
Catégorie C	35 835	21 882
Contractuels	89 455	67 800

(*) y compris charges sociales hors CAS Pensions

Les coûts d'entrée, au sein du programme 129, sont globalement supérieurs aux coûts de sortie, excepté pour les agents de catégorie A+. En effet, les agents en poste au sein des services du Premier ministre sont pour la plupart en détachement en milieu de carrière et peu de sorties correspondent à des départs à la retraite ou à des départs d'agents en fin de carrière.

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2016	Coût 2016	Coût en année pleine
Mesures statutaires						204 134	204 134
<i>GRAF Attachés</i>	2	A	<i>Attachés d'administration</i>	01-2016	12	8 856	8 856
<i>GRAF Administrateurs civils</i>	2	A+	<i>Administrateurs civils</i>	01-2016	12	6 183	6 183
<i>Passages de C en B</i>	5	B	<i>Secrétaires administratifs</i>	01-2016	12	6 850	6 850
<i>Passages de B en A</i>	12	A	<i>Attachés d'administration</i>	01-2016	12	60 000	60 000
<i>Passage au RIFSEEP</i>	399	C	<i>Adjoints administratifs et techniques</i>	01-2016	12	120 245	120 245
<i>Pro pro catégorie A</i>	2	A	<i>Attachés d'administration</i>	01-2016	12	0	0
<i>Pro pro catégorie B</i>	10	B	<i>Secrétaires administratifs</i>	01-2016	12	1 000	1 000
<i>Pro pro catégorie C</i>	27	C	<i>Adjoints administratifs et techniques</i>	01-2016	12	1 000	1 000
Mesures indemnitaires						284 667	300 000
<i>Revalorisation des régimes indemnitaires</i>	1 010	A, B, C	<i>Tous corps</i>	01-2016	12	208 000	208 000
<i>Plan de titularisation</i>	6	A	<i>Attachés d'administration</i>	03-2016	10	76 667	92 000
Total						488 801	504 134

COTISATIONS SOCIALES ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS POUR LES PENSIONS

	LFI 2015	PLF 2016
Contributions d'équilibre au CAS Pensions	38 923 177	41 353 306
<i>Civils (y.c. ATI)</i>	26 701 820	28 041 201
<i>Militaires</i>	12 221 357	13 312 105
<i>Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre FSPOEIE)</i>		
<i>Autres (Cultes et subvention exceptionnelle)</i>		
Cotisation employeur FSPOEIE		

CAS pensions

Le montant de la contribution employeur au compte d'affectation spéciale (CAS) « Pensions » est de 28 041 201 € au titre des personnels civils (taux de cotisation de 74,6 %) et de 13 312 105 € au titre des personnels militaires (taux de cotisation de 126,07 %), soit un total de 41 353 306 €.

La ventilation du compte d'affectation spéciale (CAS) « Pensions » au sein des actions du programme est détaillée dans le tableau « Ventilation des crédits - Plafond 2016 ».

CNAF

Le montant de la cotisation employeur à la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) pour les personnels titulaires et non titulaires du programme 129 est estimé à 4 578 314 € pour 2016.

FNAL

Le montant de la cotisation employeur au fonds national d'aide au logement (FNAL) est estimé à 443 854 € pour 2016.

PRESTATIONS SOCIALES

Type de dépenses	Nombre de bénéficiaires	PLF 2016
Accidents de service, de travail et maladies professionnelles	100	115 700
Revenus de remplacement du congé de fin d'activité	0	0
Remboursement domicile travail	1 148	910 236
Capital décès	1	25 000
Allocations pour perte d'emploi	153	1 650 723
Autres	165	86 389
Total		2 788 048

Le montant global des prestations sociales relatives au programme 129 s'élève à 2 788 048 €. Les principaux postes de dépenses sont les allocations pour perte d'emploi (1 650 723 €) et les remboursements des trajets domicile-travail (910 236 €). La ligne « autres » regroupe notamment les dépenses liées aux séjours des enfants du personnel, aux allocations enfants handicapés et aux aides financières aux retraités.

ACTION SOCIALE – HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Prévision Titre 3	Prévision Titre 5	Total
Restauration	2 656	1 011 040		1 011 040
Logement	0	0		0
Famille, vacances	35	25 000		25 000
Mutuelles, associations	1 603	72 800		72 800
Prévention / secours	903	49 800		49 800
Autres	903	229 100		229 100
Total		1 387 740		1 387 740

Le montant global de l'action sociale s'élève à 1 387 740 €. La restauration (1 011 040 €) constitue le principal poste de dépenses et la rubrique « autres » correspond à l'organisation de l'arbre de Noël, aux prestations culturelles ainsi qu'à la contribution au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (229 100 €).

SUBVENTIONS AUX OPÉRATEURS

(en milliers d'euros)

Opérateur	AE PLF 2016	CP PLF 2016
CIFAD - Centre Interministériel de Formation Anti Drogue (P129)	389	389
Subventions pour charges de service public	389	389
Conseil national des communes « Compagnon de la Libération » (P129)	1 362	1 362
Subventions pour charges de service public	1 362	1 362
Grande Chancellerie de la Légion d'Honneur (P129)	27 255	27 255
Subventions pour charges de service public	24 528	24 528
Dotations en fonds propres	2 727	2 727

Coordination du travail gouvernemental

Programme n° 129 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

(en milliers d'euros)

Opérateur	AE PLF 2016	CP PLF 2016
Transferts	0	0
IHEDN - Institut des hautes études de Défense nationale (P129)	8 072	8 072
Subventions pour charges de service public	8 072	8 072
INHES-J - Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (P129)	8 745	8 745
Subventions pour charges de service public	8 745	8 745
OFDT - Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies (P129)	2 854	2 854
Subventions pour charges de service public	2 854	2 854
Total	48 677	48 677
Total des subventions pour charges de service public	45 950	45 950
Total des dotations en fonds propres	2 727	2 727
Total des transferts	0	0

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2015

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2014 (RAP 2014)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2014 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2014	AE LFI 2015 + reports 2014 vers 2015 + prévision de FDC et ADP + décret n°2015-402 du 9 avril 2015 portant ouverture et annulation de crédits à titre d'avance + décret n°2015-639 du 9 juin 2015 portant annulation de crédits	CP LFI 2015 + reports 2014 vers 2015 + prévision de FDC et ADP + décret n°2015-402 du 9 avril 2015 portant ouverture et annulation de crédits à titre d'avance + décret n°2015-639 du 9 juin 2015 portant annulation de crédits	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2015
464 408 290		405 786 840	444 655 617	425 539 513

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP au-delà de 2018
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2015	CP demandés sur AE antérieures à 2016 CP PLF / CP FDC et ADP	Estimation des CP 2017 sur AE antérieures à 2016	Estimation des CP 2018 sur AE antérieures à 2016	Estimation des CP au-delà de 2018 sur AE antérieures à 2016
425 539 513	58 239 715 0	23 801 514	30 787 489	312 710 795
AE nouvelles pour 2016 AE PLF / AEFDC et ADP	CP demandés sur AE nouvelles en 2016 CP PLF / CPFDC et ADP	Estimation des CP 2017 sur AE nouvelles en 2016	Estimation des CP 2018 sur AE nouvelles en 2016	Estimation des CP au-delà de 2018 sur AE nouvelles en 2016
405 005 237 12 050 000	344 434 918 12 050 000	42 052 826	12 369 366	6 148 127
Totaux	414 724 633	65 854 340	43 156 855	318 858 922

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENTS SUR AE 2016

CP 2016 demandés sur AE nouvelles en 2016 / AE 2016	CP 2017 sur AE nouvelles en 2016 / AE 2016	CP 2018 sur AE nouvelles en 2016 / AE 2016	CP au-delà de 2018 sur AE nouvelles en 2016 / AE 2016
85,5 %	10,1 %	3 %	1,5 %

Le montant des engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31 décembre 2014 s'élève à 464,4 M€. Le montant prévisionnel des engagements non couverts par des paiements au 31 décembre 2015 est estimé à 425,5 M€.

Le montant prévisionnel d'engagements non couverts fin 2015 se présente comme suit :

Soutien : 374,1 M€ d'engagements non couverts fin 2015. Ce montant de restes à payer correspond principalement :

- aux décaissements futurs attendus dans le cadre du partenariat conclu avec la société de valorisation foncière et immobilière (SOVAFIM) au titre de l'opération Ségur-Fontenoy (370 M€ ont été engagés en 2013 et doivent être décaissés jusqu'en 2029). La livraison partielle de l'ensemble immobilier restructuré est prévue au second semestre 2016, déclenchant le paiement des premiers loyers ;
- à des engagements pluriannuels dans le cadre des fonctions support, notamment logistique, électricité et informatique, de la direction des services administratifs et financiers du Premier ministre.

Secrétariat général à la défense et à la sécurité nationale : 34,3 M€ d'engagements non couverts fin 2015. Ce montant de restes à payer correspond :

- à la prise à bail de la Tour Mercure pour les besoins d'extension de l'agence nationale de la sécurité des systèmes d'information ;
- à des engagements pluriannuels de type location immobilière, convention de recherche, fonctionnement de services ou maintenance programmée et corrective d'équipement, principalement dans le domaine des installations techniques, réseaux et systèmes d'information et de communication sécurisés interministériels ou gouvernementaux, dont la couverture se poursuivra en 2016.

Secrétariat général à la modernisation de l'action publique : 14 € d'engagements non couverts fin 2015. Ce montant de restes à payer correspond principalement :

- à des engagements pluriannuels liés au déploiement et au fonctionnement du réseau interministériel de l'État ;
- à des engagements de la DISIC dans sa fonction de pilotage du système d'information de l'État.

Service d'information du Gouvernement : 1,5 M€ d'engagements non couverts fin 2015. Le SIG prévoit de payer la totalité des restes à payer en 2016.

Commissariat général à la stratégie et à la prospective : 1,5 M€ d'engagements non couverts fin 2015. Ce montant de restes à payer concerne principalement des travaux immobiliers et du fonctionnement courant ainsi que des conventions de mise à disposition d'agents faisant l'objet d'un remboursement à l'aide des crédits de fonctionnement. Ces conventions impliquent en effet une couverture pluriannuelle des AE.

Secrétariat général des affaires européennes : 0,1 M€ à payer en 2016.

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION N° 01**14,1 %****Coordination du travail gouvernemental**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus en 2016
Autorisations d'engagement	58 653 499	28 924 025	87 577 524	
Crédits de paiement	58 653 499	28 988 528	87 642 027	

1. Cabinets ministériels

Il s'agit des cabinets :

- du Premier ministre ;
- du secrétaire d'État chargé des relations avec le Parlement ;
- de la secrétaire d'État chargée de la réforme de l'État et de la simplification.

2. Secrétariat général du Gouvernement

La mission du secrétariat général du Gouvernement consiste à assister le Premier ministre dans l'organisation et la coordination du travail gouvernemental (préparation de l'ordre du jour du Conseil des ministres, des travaux et réunions interministérielles), ainsi que dans le déroulement des procédures législatives et réglementaires (préparation des projets de loi, transmission entre les assemblées parlementaires, préparation et signature des décrets, publication au Journal officiel).

3. Service d'information du Gouvernement

Les missions du service d'information du Gouvernement sont les suivantes :

- analyser l'évolution de l'opinion publique et le contenu des médias ;
- diffuser aux élus, à la presse et au public des informations sur l'action gouvernementale ;
- entreprendre des actions d'information d'intérêt général à caractère interministériel sur le plan national et, en liaison avec les préfets et les ambassadeurs, dans le cadre des services déconcentrés de l'État ;
- apporter une assistance technique aux administrations publiques et coordonner la politique de communication de celles-ci, en particulier en matière de campagnes d'information et d'études d'opinion.

4. Commissions et autres structures rattachées aux services centraux

Les crédits inscrits sur l'action 01 permettent aussi le financement de structures de taille plus modeste, dont notamment :

- le secrétariat général de la mer (créé par le décret n° 95-1232 du 22 novembre 1995) ;
- la mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (MIVILUDES), instituée par le décret n° 2002-1392 du 28 novembre 2002 ;
- l'académie du renseignement (instituée par le décret n° 2010-800 du 13 juillet 2010) ;
- la commission supérieure de codification (instituée par le décret n° 89-647 du 12 septembre 1989) ;
- des commissions consultatives.

L'action 01 regroupe également les crédits destinés à l'intendance du cabinet du Premier ministre et au versement des subventions accordées par le Premier ministre aux fondations et associations œuvrant en faveur des droits de l'homme et au développement de la citoyenneté.

5. Comité d'indemnisation des victimes des essais nucléaires

Le comité d'indemnisation des victimes des essais nucléaires (CIVEN) a été institué en application de la loi n° 2010-2 du 5 janvier 2010. Depuis la loi de finances initiale pour 2014 et le rattachement de ce comité au programme 129, les crédits de l'action 01 prennent en charge les indemnités versées sous forme de capital aux victimes ainsi que les frais d'expertise médicale y afférant.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	16 721 285	16 785 788
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	16 721 285	16 785 788
Dépenses d'intervention	12 202 740	12 202 740
Transferts aux ménages	4 945 000	4 945 000
Transferts aux autres collectivités	7 257 740	7 257 740
Total	28 924 025	28 988 528

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Cabinets du Premier ministre et des ministres rattachés

Les crédits de fonctionnement d'un montant de 2,3 M€ en AE et CP sont destinés à couvrir les dépenses de l'intendance du Premier ministre : produits alimentaires, prestations hôtelières et articles vestimentaires.

Service d'information du Gouvernement

Les crédits de fonctionnement du SIG s'élèvent à 14,4 M€ en AE et CP dont une grande partie est consacrée aux dépenses de communication du service. À titre d'exemple, dans le cadre de la lutte contre le djihadisme, le SIG a mis en place en janvier 2015 un dispositif de communication d'urgence qu'il convient de développer et prolonger. Ainsi, le site d'information lancé quelques jours après les attentats de Paris a permis des actions d'information sur les mesures prises par le Gouvernement et sur les modalités d'accompagnement des proches de personnes en voie d'embrigadement, ainsi que la diffusion d'une vidéo de contre-discours. Afin de poursuivre et amplifier cette action, le SIG va développer de nouvelles actions et élargir le spectre de sa prévention *via* des actions de lutte contre les comportements racistes et antisémites. Pour ce faire, il lui faut concevoir et diffuser massivement ses campagnes tant auprès de jeunes que de parents et proches, ce qui requiert des moyens de financement d'espaces dans les médias.

Comité d'indemnisation des victimes des essais nucléaires français

Les crédits de fonctionnement pour l'année 2016 sont estimés à 55 000 € en AE et CP dont une grande partie est consacrée au frais de déplacement liés à la participation des membres, du personnel et du médecin expert notamment aux séances du Comité.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Les crédits d'intervention inscrits sur l'action 01 s'élèvent à 12,2 M€ en AE et en CP et sont destinés :

- aux subventions accordées par le Premier ministre (7,3 M€ en AE et CP) aux fondations et associations œuvrant en faveur des droits de l'homme ou au développement de la citoyenneté ;
- au dispositif d'indemnisation des victimes des essais nucléaires français, conduit par le CIVEN, qui bénéficie d'un budget prévisionnel dédié de 4,9 M€ en AE et CP. La consommation des crédits est fonction du nombre de demandes déposées par les victimes, des offres d'indemnisation proposées par le comité ainsi que des décisions de justice faisant suite à des contentieux engagés par des demandeurs et ordonnant de procéder à leur indemnisation. Sont également à la charge du CIVEN, outre l'indemnisation des victimes, les frais d'expertise, les frais de déplacement des victimes et les actions subrogatoires des caisses de sécurité sociale.

ACTION N° 02**46,6 %****Coordination de la sécurité et de la défense**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus en 2016
Autorisations d'engagement	70 657 605	218 808 719	289 466 324	
Crédits de paiement	70 657 605	213 282 268	283 939 873	

1. Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale

L'action du secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN), dont les missions ont été définies par décret du 24 décembre 2009, est orientée autour des missions suivantes :

- coordination interministérielle : il assure le secrétariat des conseils de défense et de sécurité nationale dans toutes ses formations, préside les instances et travaux interministériels relatifs à la politique de défense et de sécurité nationale et participe à l'analyse des crises internationales pouvant affecter notre environnement de sécurité ;
- planification de gestion de crise : il élabore la planification interministérielle de défense et de sécurité nationale et veille à sa mise en œuvre ;
- transmissions gouvernementales : il organise les moyens de commandement et de communication nécessaires au Gouvernement en matière de défense et de sécurité nationale et en fait assurer le fonctionnement ;
- sécurité des systèmes d'information : en qualité d'expert national, il propose et met en œuvre la politique du Gouvernement en la matière et apporte son concours aux services de l'État dans ce domaine ;
- coordination technologique : il veille à la cohérence des actions en matière de recherche et développement de projets technologiques intéressant la défense et la sécurité nationale et contrôle les exportations d'armement et les transferts de technologie sensible ;
- coordination des enseignements de défense et de sécurité comprenant la tutelle de l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN) et de l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ) ;
- coordination du renseignement : il apporte son appui à l'action du coordonnateur national du renseignement. Cette action correspond en particulier aux crédits mis à disposition de l'agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI), service à compétence nationale créé par décret du 7 juillet 2009 relevant du secrétaire général de la défense et de la sécurité nationale, chargé de certaines des missions susmentionnées.

2. Fonds spéciaux

Les fonds spéciaux sont consacrés au financement de diverses actions liées à la sécurité extérieure et intérieure de l'État.

3. Groupement interministériel de contrôle

Créé par décret n° 2002-497 du 12 avril 2002, le groupement interministériel de contrôle (GIC) est un service du Premier ministre chargé des interceptions de sécurité.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	118 032 319	117 937 068
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	101 214 819	101 119 568
Subventions pour charges de service public	16 817 500	16 817 500
Dépenses d'investissement	99 576 400	94 145 200
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	89 818 000	79 038 000
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	9 758 400	15 107 200
Dépenses d'intervention	1 200 000	1 200 000
Transferts aux entreprises	1 200 000	1 200 000
Total	218 808 719	213 282 268

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

1. Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale*1.1 Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel*

Les crédits de fonctionnement destinés aux directions et services soutenus par le secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN) s'élèvent à 53,4 M€ d'AE et 53,3 M€ de CP. Ils comprennent notamment ceux de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) qui représentent environ 70 % des dépenses de fonctionnement.

Ces crédits de fonctionnement permettent de couvrir principalement les dépenses et actions suivantes :

- le financement d'études dans le domaine de la sécurité des systèmes d'information (SSI), de projets en recherche et développement de systèmes de communication sécurisés et d'activités de prévention et de défense des systèmes d'information pilotés par l'ANSSI pour les besoins des autorités gouvernementales, des services de l'État et des opérateurs d'importance vitale pour un montant de 4,5 M€ en AE et de 2,7 M€ en CP ;
- les dépenses de développement (pour les dépenses non immobilisées), de déploiement, de maintenance et de fonctionnement opérationnel des réseaux et systèmes de communication sécurisés mis à la disposition du gouvernement et des services de l'État, pour un montant prévu de 12,5 M€ d'AE et CP. Les réseaux et systèmes sécurisés interministériels développés et soutenus par le SGDSN, pour un montant prévu de 7 M€ d'AE et de 6,7 M€ de CP, sont constitués du réseau de téléphonie fixe Rimbaud, du réseau intranet ISIS, du système de visioconférence Horus et du système de messagerie et phonie mobile Hermès. Les autres réseaux et systèmes sécurisés soutenus comprennent ceux développés et exploités par le Centre de transmission gouvernemental (CTG) : liaisons sécurisées directes d'État à État, moyens de communication des résidences et voyages officiels, le système interministériel d'interconnexion des messageries classifiées SIMS et le système d'hypervision des systèmes sécurisés gouvernementaux. Ces différents systèmes s'appuient sur le développement d'un réseau fibre optique propre exploité par le CTG reliant au fur et à mesure des nœuds de communication gouvernementaux et ministériels ;
- l'acquisition et la maintenance d'équipements informatiques et de réseaux locaux associés aux systèmes d'information internes de l'ANSSI pour un montant prévu de 5,6 M€ d'AE et 4,6 M€ de CP ;
- l'acquisition et la maintenance des équipements de sécurité informatique (chiffreurs) des réseaux et systèmes de communication sécurisés pour un montant de 2 M€ d'AE et CP ;
- le financement d'activités interministérielles dans le domaine de la défense et de la sécurité nationale, dont le SGDSN assure la coordination, et notamment la réalisation d'études d'évaluation sur la résilience du territoire national et les menaces à l'encontre de la population, l'élaboration et la diffusion de plans gouvernementaux en matière de prévention et de gestion de crise contre le terrorisme et les malveillances, la réalisation d'exercices nationaux de simulation de gestion de crise et le maintien en condition des moyens de veille et d'alerte au profit des autorités gouvernementales dans ces domaines, pour un montant prévu de 1,3 M€ d'AE et CP ;
- le financement de projets en recherche et développement de systèmes et équipements dans le domaine de la prévention des risques nucléaires, radiologiques, biologiques, chimiques et explosifs (NRBC-E), pour un montant prévu de 2,4 M€ d'AE et CP. L'effort est axé, d'une part, sur la poursuite du développement de la connaissance des procédés et de caractérisation d'explosifs artisanaux et, d'autre part, sur le développement des moyens de détection et d'intervention adaptés au profit du détachement central interministériel d'intervention technique (DCI) ;
- les baux et dépenses immobilières des locaux occupés par les directions et services soutenus par le SGDSN, pour un montant prévu de 4,2 M€ en AE et 7,4 M€ en CP. Ces locaux sont situés, d'une part, sur les sites domaniaux des Invalides et du fort du Mont-Valérien (Suresnes) et, d'autre part, sur le site de l'immeuble pris à bail dit « Tour Mercure ». Les sites domaniaux sont exempts de loyer budgétaire. L'extension immobilière de l'ANSSI, induite par sa forte montée en puissance depuis 2009, a été réalisée par la prise à bail en septembre 2012 d'un immeuble de bureaux situé dans le 15^{ème} arrondissement de Paris (dénommé immeuble « Tour Mercure »). L'installation des agents et moyens de l'ANSSI, dont l'installation du centre national de crise cyberdéfense, est effective depuis l'été 2013. Le loyer et les charges locatives des locaux occupés par l'ANSSI sont évalués en 2016 à 2,6 M€ de CP (couverts par l'engagement réalisé lors de la prise à bail). Les dépenses d'entretien, fluides et services immobiliers (dont le nettoyage des locaux) de l'ensemble des locaux occupés en 2016 par les directions et services soutenus par le SGDSN (dont l'immeuble « Tour Mercure ») sont estimés à 4 M€ en AE et en CP. Les autres dépenses comprennent les loyers d'installations modulaires provisoires de salle serveurs aux Invalides et au Mont-Valérien ainsi que la finalisation d'installation de salles informatiques dans la Tour Mercure ;

- les autres dépenses de fonctionnement courant des directions et services soutenus par le SGDSN, pour un montant de 6,9 M€ en AE et 6,8 M€ en CP. Ce poste de dépense comprend, d'une part, les dépenses consacrées à l'informatique non spécifique et à la bureautique des directions et services soutenus par le SGDSN. Il comprend l'acquisition de serveurs et d'équipements actifs de réseaux, les dépenses d'entretien des réseaux locaux ainsi que l'acquisition et la maintenance de logiciels bureautiques ou spécifiques dans le domaine du soutien des services. Il s'agit également des besoins d'informatique courante caractérisés par des acquisitions d'ordinateurs, de périphériques et de consommables informatiques. Ce poste comprend en outre les abonnements et frais de télécommunication sur postes fixes ou mobiles cryptés ainsi que les frais de connexion sur différents réseaux, les frais de mission des agents, en particulier dans le cadre de missions de cybersécurité ou de mise en œuvre des moyens de transmission sécurisés, la contribution aux frais de restauration des agents sur les sites occupés par le SGDSN, représentant l'essentiel des crédits d'action sociale en faveur du personnel, et diverses autres dépenses courantes (mobiliers, fournitures, achats de documentation, etc.).

1.2 Subventions pour charge de service public

Les subventions pour charges de service public (SCSP) des deux opérateurs de l'État, placés sous la tutelle du SGDSN, s'élèvent à 16,8 M€ en AE et CP. Elles concernent les opérateurs suivants :

- l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN), pour un montant prévu de 8,1 M€ en AE et en CP ;
- l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ) pour un montant de 8,7 M€ en AE et en CP.

La diminution des SCSP par rapport à 2015 s'inscrit dans le cadre de l'effort de maîtrise des dépenses des opérateurs de l'État prévu dans le budget triennal 2015-2017.

2. Fonds spéciaux

Les crédits destinés au financement d'actions liées à la sécurité extérieure et intérieure de l'État s'élèvent à 47,3 M€ en AE et CP. Ils concernent principalement la direction générale de la sécurité extérieure.

3. Groupement interministériel de contrôle

Les crédits du groupement interministériel de contrôle (0,5 M€ en AE et CP) couvrent les dépenses de fonctionnement courant de l'organisme ainsi que la rémunération des prestations fournies par les opérateurs de téléphonie mobile.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les crédits d'investissement du SGDSN, d'un montant de 99,6 M€ en AE et de 94,1 M€ en CP, sont consacrés essentiellement à des projets de défense et de sécurité nationale portant sur les domaines suivants :

- le développement et l'acquisition de systèmes et réseaux de communication sensibles et sécurisés au profit du gouvernement et des services de l'État ;
- le développement et l'acquisition de produits de sécurité informatique, principalement en vue de la protection des réseaux gouvernementaux, et le renforcement de la capacité de détection et de défense contre les risques du cyber-espace ;
- la réalisation d'un « *data center* » (centre de traitement de données) avec le ministère de l'Intérieur ;
- le développement de moyens interministériels dont ceux destinés à la prévention des risques nucléaires, radiologiques, biologiques, chimiques et explosifs (NRBC-E).

Un montant de 2 M€ en AE et de 3,5 M€ en CP sera consacré au développement et à la modernisation des systèmes et réseaux de communication gouvernementaux sécurisés, principalement avec la poursuite du programme de modernisation du réseau Intranet sécurisé interministériel pour la synergie gouvernementale (ISIS v2), du développement de services de visioconférence sécurisée, du développement des moyens des liaisons gouvernementales et voyages officiels (SOLANGE), du programme de système interministériel de messagerie sécurisée (SIMS), du projet d'hypervision des systèmes d'information et de communication sécurisés gouvernementaux et du programme interministériel de cryptophonie de nouvelle génération (CNG).

Un financement de 6,6 M€ en AE et de 10,7 M€ en CP est prévu pour le développement et l'acquisition de produits de sécurité informatique. Ce poste comprend l'acquisition de chiffreurs pour les moyens de communication gouvernementaux et la poursuite du programme interministériel de modernisation des produits de sécurité des communications électroniques.

Un montant de 1 M€ en AE et de 0,6 M€ en CP est prévu pour des projets immobilisés liés à la sécurité des systèmes d'information tant dans le domaine du développement de l'expertise technique, principalement pour les besoins des laboratoires de l'ANSSI, que dans celui de la prévention et de la défense des systèmes d'information contre les cyberattaques, avec le développement et l'acquisition de matériels et de logiciels spécifiques nécessaires aux missions du COSSI, et en particulier le centre national de crise cyberdéfense.

Un montant de 0,3 M€ en AE et 0,4 M€ en CP est prévu pour le financement de moyens interministériels de défense et de sécurité nationale dont l'acquisition d'équipements d'intervention pour les besoins du DCI.

Un montant de 19,2 M€ en AE et 8,4 M€ en CP sera consacré aux dépenses immobilières dont 16,1 M€ et 8,4 M€ de CP pour la réalisation d'un « data center » (centre de traitement de données) sur le site de la gendarmerie de Rosny-sous-Bois. Ce projet sera cofinancé avec le ministère de l'intérieur, maître d'ouvrage, et sera livré au plus tard en 2019. Le SGDSN participe au financement à hauteur de 75 %.

Enfin, 70,5 M€ d'AE et CP seront consacrés à la poursuite de projets interministériels concourant à la défense et à la sécurité nationale.

DEPENSES D'INTERVENTION

Il est prévu une dotation de 0,2 M€ en AE et en CP sur le budget de l'ANSSI, cogérée par Bpifrance, à destination des petites et moyennes entreprises du secteur de la sécurité des systèmes d'information. Cette dotation est destinée à soutenir, tant en France qu'au niveau européen, des projets d'innovation à composante technologique, présentant des perspectives concrètes de commercialisation, développés par des PME-PMI dans le domaine de la sécurité des systèmes d'information.

Une dotation de 1 M€ en AE et CP est d'autre part destinée à contribuer au cofinancement public porté par le fonds unique interministériel (FUI) de projets innovants de recherche appliquée préalable à l'industrialisation de solutions technologiques, notamment dans le domaine de la protection contre le terrorisme ou la cybersécurité, des entreprises de la filière industrielle de sécurité pour laquelle un comité de filière a été constitué en 2013.

ACTION N° 03

2,7 %

Coordination de la politique européenne

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus en 2016
Autorisations d'engagement	11 058 131	5 623 709	16 681 840	200 000
Crédits de paiement	11 058 131	5 623 709	16 681 840	200 000

Cette action regroupe les crédits de rémunération et les crédits de fonctionnement du secrétariat général des affaires européennes (SGAE).

Le secrétariat général des affaires européennes est un service du Premier ministre principalement chargé de la coordination interministérielle sur les questions européennes ainsi que pour les activités de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Aujourd'hui, sa mission de coordination interministérielle sur les dossiers européens s'étend à tous les domaines couverts par le traité sur l'Union européenne, le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et le traité Euratom, à l'exception de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) qui est suivie par le ministère des affaires étrangères et du développement international, pour autant que cette politique ne fasse pas appel à des instruments communautaires.

Le SGAE est également compétent pour connaître des questions traitées dans le cadre d'autres institutions ou organisations internationales, lorsqu'elles relèvent de la compétence communautaire et font, à ce titre, l'objet d'une coordination communautaire (Organisation mondiale du commerce – OMC –, CNUCED, etc.).

Conformément au décret n° 2005-1283 du 17 octobre 2005, le secrétariat général des affaires européennes :

- instruit et prépare les positions exprimées par la France au sein des institutions de l'UE ainsi que de l'OCDE. Il assure la coordination interministérielle nécessaire à cet effet. Il transmet les instructions du Gouvernement aux agents chargés de l'expression des positions françaises auprès de ces institutions ;
- assure la mise en œuvre des règles du droit de l'Union européenne ainsi que le suivi interministériel de la transposition des directives, en liaison avec le secrétariat général du Gouvernement ;
- veille à la mise en œuvre, par l'ensemble des départements ministériels, des engagements souscrits par le Gouvernement dans le cadre des institutions européennes ;
- assure, avec le secrétariat général du Gouvernement, la mise en œuvre des procédures qui incombent au Gouvernement pour l'application de l'article 88-4 de la Constitution ;
- coordonne, avec le ministre chargé des affaires européennes, le dispositif interministériel permettant l'information des membres du Parlement européen sur les positions de négociations du Gouvernement ;
- coordonne le dispositif interministériel de suivi de la présence française au sein des institutions européennes.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	5 623 709	5 623 709
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	5 623 709	5 623 709
Total	5 623 709	5 623 709

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les crédits du secrétariat général des affaires européennes s'élèvent à 5,6 M€ en AE et CP pour 2016.

La répartition prévisionnelle des crédits de fonctionnement pour 2016 se décompose comme suit :

- 2 M€ en AE et CP au titre des loyers budgétaires, pour une surface utile nette (SUN) de 3 040 m² ;
- 2,2 M€ en AE et CP au titre des frais d'interprétation du Conseil de l'Union européenne : l'article 5 de la décision 56/2004 du 7 avril 2004 du secrétariat général du Conseil de l'Union européenne prévoit la participation financière des États-membres aux frais d'interprétation des réunions depuis le second semestre 2004. Cette contribution, fixée sur la base d'une estimation est exigée auprès des États-membres au début de chaque semestre sous forme d'avance ;
- 0,9 M€ en AE et CP au titre des dépenses de fonctionnement courant, recouvrant notamment : les frais de déplacement, les dépenses de formation et d'action sociale, les services aux bâtiments (dépenses immobilières autres que les loyers budgétaires), les frais d'affranchissement, les achats de revues et d'ouvrages, les dépenses d'impression et de reprographie, de fournitures, les frais de représentation et de traduction ;
- 0,4 M€ en AE et CP au titre des dépenses informatiques afin de couvrir les besoins du SGAE en matière de bureautique, d'évolution et de maintenance de ses applications métiers, d'abonnements électroniques ;
- 0,1 M€ en AE et CP au titre de la contribution au fonds d'insertion et des gratifications données aux stagiaires.

Par ailleurs, les recettes du fonds de concours en provenance du Conseil de l'Union européenne permettant le remboursement des frais de déplacement des délégués français aux réunions du Conseil et de ses instances sont estimées à 0,2 M€ en AE et CP en 2016. La gestion de ce fonds de concours est confiée au SGAE. Une partie des crédits est destinée au SGAE (0,05 M€) et l'autre partie est transférée vers d'autres programmes.

ACTION N° 10**14,7 %****Soutien**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus en 2016
Autorisations d'engagement	37 699 041	53 826 949	91 525 990	320 000
Crédits de paiement	37 699 041	57 824 087	95 523 128	320 000

Direction des services administratifs et financiers du Premier ministre

La direction des services administratifs et financiers (DSAF) du Premier ministre assure les missions d'administration générale destinées à fournir à l'ensemble des services du Premier ministre les moyens de leur fonctionnement et de leur activité. Son organisation et ses missions sont définies par le décret n° 2000-1088 du 10 novembre 2000 modifié.

Dans ce cadre, la direction des services administratifs et financiers assure la fonction de soutien des services rattachés au Premier ministre dans les domaines suivants :

- ressources humaines

Elle met en œuvre la politique de gestion des ressources humaines. Elle est responsable de la gestion des effectifs, des emplois, des recrutements et des affectations, ainsi que de l'animation et de la coordination des relations avec les organisations représentatives du personnel. Elle est chargée de l'action sociale, de la formation continue du personnel ainsi que de l'hygiène, de la sécurité et des conditions de travail.

- programmation, budget, gestion financière et comptable et commande publique

Elle prépare et exécute le budget. Elle ordonnance les dépenses et procède aux opérations de recettes. Sous réserve des attributions des pouvoirs adjudicateurs, elle met en œuvre les procédures nécessaires à la passation des marchés et contrats.

- systèmes d'information

Elle propose et met en œuvre la politique de diffusion des technologies de l'information et de la communication, gère les moyens informatiques et de télécommunication et assure la sécurité des systèmes d'information. Elle prépare et applique un schéma directeur des systèmes d'information.

- patrimoine et logistique

Elle met en place et gère l'ensemble des moyens de fonctionnement et d'équipement et assure la conduite des opérations immobilières.

- moyens mutualisés des administrations déconcentrées de l'État

La sous-direction du pilotage des services déconcentrés de la DSAF est chargée de la gestion des emplois déconcentrés, du pilotage et de l'animation des directions départementales interministérielles et de la gestion budgétaire et des moyens mutualisés des administrations déconcentrées de l'État. Les moyens de fonctionnement et d'investissement mis en œuvre à ce titre sont inscrits sur le programme 333 « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » de la mission « Direction de l'action du Gouvernement ».

Enfin, dans une perspective transversale, la DSAF peut se voir confier l'animation, la coordination et le pilotage opérationnel de la mise en œuvre de politiques et de projets qui intéressent l'ensemble des services budgétairement rattachés au Premier ministre. En liaison avec le haut fonctionnaire au développement durable des services du Premier ministre, elle participe à la mise en œuvre des politiques de développement durable.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	51 100 349	53 532 556
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	51 100 349	53 532 556
Dépenses d'investissement	2 726 600	4 291 531
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	2 376 600	4 131 531
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	350 000	160 000
Total	53 826 949	57 824 087

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les services soutenus dans leur fonctionnement, totalement ou partiellement, par la DSAF comprennent notamment :

- le cabinet du Premier ministre ;
- le cabinet du secrétaire d'État chargé des relations avec le Parlement ;
- le cabinet de la secrétaire d'État chargée de la réforme de l'État et de la simplification ;
- le secrétariat général du Gouvernement ;
- le secrétariat général pour la modernisation de l'action publique ;
- le service d'information du Gouvernement ;
- le secrétariat général de la mer ;
- la mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires ;
- la délégation interministérielle au développement de la vallée de la Seine ;
- l'observatoire de la laïcité ;
- l'académie du renseignement ;
- la délégation interministérielle à la mixité sociale dans l'habitat ;
- la délégation interministérielle à l'exposition universelle de 2015 ;
- le coordonnateur national de la réforme des services déconcentrés de l'État ;
- la délégation interministérielle à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme ;
- le haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- plusieurs entités des programmes 129 et 308 pour lesquelles des remboursements interviennent, en cours de gestion, au profit de l'action 10 « Soutien » dans le cadre de conventions de prestations (secrétariat général des affaires européennes, commissariat général à la stratégie et à la prospective, mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives, commission pour l'indemnisation des victimes de spoliation intervenues du fait des législations antisémites pendant l'Occupation, autorités administratives indépendantes du programme 308).

Les crédits de fonctionnement s'élèvent à 50,1 M€ en AE et 53,5 M€ en CP, dont 14,2 M€ en AE et 14,3 M€ en CP consacrés à l'opération immobilier Ségur-Fontenoy. Ils sont destinés à couvrir les dépenses suivantes :

Fonctionnement courant : 2,8 M€ en AE et 2,7 M€ en CP

	AE	CP
Fournitures de bureau	185 000	185 000
Autres fournitures	265 000	265 000
Travaux d'impression	70 000	70 000
Copieurs	75 000	75 000
Frais de correspondance	145 000	145 000
Abonnements et documentation	440 000	440 000
Autres prestations de service	1 666 000	1 551 000
Total	2 846 000	2 731 000

Coordination du travail gouvernemental

Programme n° 129 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Ces dépenses intègrent celles relatives aux véhicules (frais de taxis, location de véhicules, entretien, carburant, péages et assurance) dont le montant est évalué à 1 M€ en AE et CP.

Autres dépenses de fonctionnement : 0,3 M€ en AE et 0,2 M€ en CP

	AE	CP
Mobilier	120 000	70 000
Matériel technique	75 000	75 000
Déménagements - transports de bien	80 000	80 000
Total	275 000	225 000

Dépenses immobilières et frais liés aux locaux : 4,7 M€ en AE et 4,6 M€ en CP

La DSAF assure la gestion de dix-neuf immeubles (dont treize immeubles domaniaux, y compris celui du SGAE). Les dépenses d'exploitation comprennent principalement le nettoyage, la maintenance, les menues réparations, l'entretien des espaces verts, les fluides, le gardiennage ainsi que l'accueil et sont évaluées à 5,7 M€ en AE et 4,6 M€ en CP.

	AE	CP
Agencements, installations, maintenance des bâtiments	210 000	210 000
Entretien immobilier	800 000	750 000
Énergie, eau	2 035 406	1 000 000
Nettoyage des locaux	650 000	650 000
Gardiennage et accueil	1 600 000	1 550 000
Entretien parcs et jardins - déchets	415 000	415 000
Total	5 710 406	4 575 000

Loyers : 15,5 M€ en AE et 18,9 M€ en CP

Les dépenses se déclinent en trois postes :

- les prises à bail : 1,3 M€ en AE et 4,7 M€ en CP. Le montant d'AE comprend les engagements à effectuer pour couvrir l'engagement ferme de l'ensemble des baux en cours relevant de l'action 10 ;
- les dépenses annuelles concernant les assurances et les impôts divers, soit 0,5 M€ en AE et en CP ;
- les loyers budgétaires afférents à dix immeubles domaniaux représentent une dépense de 13,7 M€ en AE et CP. L'Hôtel de Matignon, résidence du Premier ministre ainsi que le 2 bis, cité Martignac, ne font pas l'objet d'un loyer budgétaire.

Adresse (Paris 7ème)	AE	CP
30B rue Las Cases	30 846	30 846
19, rue de Constantine	618 900	618 900
35, rue Saint Dominique	2 616 596	2 616 596
56, rue de Varenne	1 002 571	1 002 571
58, rue de Varenne	1 652 589	1 652 589
69, rue de Varenne	2 219 975	2 219 975
70, rue de Varenne	1 912 597	1 912 597
32, rue de Babylone	2 398 100	2 398 100
55, rue Saint Dominique	703 920	703 920
13, rue Vaneau	571 747	571 747
Total	13 727 841	13 727 841

Dépenses informatiques et de télécommunications : 6,7 M€ en AE et 6,8 M€ en CP

Les crédits alloués aux dépenses de fonctionnement informatique et de télécommunications se répartissent comme suit :

	AE	CP
Abonnements en ligne et informations dématérialisées	150 000	140 000
Téléphonie (abonnements et communications)	1 145 600	1 022 000
Téléphonie (infrastructures et matériels téléphoniques)	270 000	207 000
Consommables informatiques et matériels téléphoniques	50 000	45 000
Projets informatiques	1 025 520	1 108 565
Coûts des réseaux informatiques	786 800	944 800
Matériels informatiques, logiciels bureautiques et maintenance	962 920	1 247 854
Coûts d'hébergement externe (sites internet et messagerie)	958 110	874 094
Coûts de développement de sites web	0	0
Coûts des moyens d'impression	276 000	223 000
Diverses prestations intellectuelles	1 088 000	973 000
Total	6 712 950	6 785 313

Les dépenses de téléphonie regroupent les abonnements et les communications des téléphones mobiles, fixes, cryptés ainsi que le coût des abonnements à diverses connexions Internet pour un montant de 1,1 M€ en AE et 1 M€ en CP. Compte tenu de l'élargissement du périmètre des utilisateurs en matière de téléphonie mobile (dont smartphones sécurisés), les prévisions de consommations globales augmentent de 15 % par rapport à la LFI 2015.

Les prévisions d'engagements liées aux abonnements numériques sont, quant à elles, réduites de près de 50 %. En effet, le marché AFP est désormais géré par le ministère de la culture. Le projet de mise en réseau des ressources documentaires, porté par le SGG, permettra une rationalisation des coûts.

La téléphonie (infrastructure et matériels téléphonie) soit 0,3 M€ en AE et 0,2 M€ en CP, regroupe le coût récurrent de la maintenance de la plateforme téléphonique et des achats de matériels de téléphonie. Les consommables informatiques et matériels de téléphonie sont également des dépenses récurrentes estimées à 0,05 M€ en AE et CP. Avec le nouveau marché de solution d'impression, notifié en février 2015 pour une durée de 4 ans, les dépenses liées au coût des moyens d'impression (0,3 M€ en AE et 0,2 M€ en CP) baisseront significativement sur 2016.

Le coût des projets informatiques (1 M€ en AE et 1,1 M€ en CP) a sensiblement baissé par rapport à la LFI 2015 puisque le coût estimé des opérations liées au projet Ségur-Fontenoy fait l'objet d'un budget spécifique. Les projets identifiés concernent notamment le projet de gestion électronique des courriers, la mise en œuvre du projet de dématérialisation du travail interministériel, les prestations prévues pour les travaux de mise en conformité du SI et préconisés par l'ANSSI, le projet d'acquisition d'une nouvelle solution ITSM et le projet de mise en œuvre de clés d'authentification pour l'application Chorus-DT. Par ailleurs, les dépenses courantes de fonctionnement du SI représentent près de 85 % du budget alloué à l'informatique.

Les dépenses liées aux réseaux informatiques (0,8 M€ en AE et 0,9 M€ en CP) regroupent notamment les coûts de la redevance d'occupation des égouts pour la circulation des fibres optiques, l'achat et le maintien en condition opérationnelle des équipements réseau et l'entretien et la sécurisation des infrastructures.

La mise en place d'une plateforme mutualisée des sites web, le coût des tierces maintenances applicatives (TMA) associées ainsi que la mise à disposition et l'exploitation d'une plateforme en ligne de messagerie et de travail collaboratif pour les SPM justifie l'augmentation des coûts récurrents d'hébergement externe gérés par la DSAF (1 M€ en AE et 0,9 M€ en CP).

Les dépenses de prestations intellectuelles (1 M€ en AE et CP) regroupent essentiellement des prestations d'appui au pilotage de la DSI (0,2 M€ en AE et CP), d'appui aux projets techniques (0,2 M€ en AE/CP), de renfort de l'équipe technique, suite notamment à la non reconduction du marché de soutien des entités distantes (0,3 M€ en AE et 0,1 M€

en CP), d'assistance à la mise en œuvre de projets applicatifs (0,1 M€ en AE et CP) ainsi que les prestations récurrentes de support proposées dans le cadre du contrat Microsoft Premier (0,1 M€ en AE et CP).

Frais de représentation : 0,5 M€ en AE et CP.

Frais de déplacements : 1,5 M€ en AE et CP.

Études : 0,2 M€ en AE et CP.

Formation : 0,9 M€ en AE et CP

Les axes prioritaires qui constituent le plan de formation 2016 sont dans la continuité des actions 2015 déjà menées auxquelles s'ajoute la priorité du développement de l'apprentissage dans les services du Premier ministre. En 2016, 35 apprentis seront recrutés, dont 28 conventions seront financées à 50 % sur le budget de la formation de l'action soutien soit 0,08 M€. La formation des maîtres d'apprentissage sera également prise en charge.

Les objectifs poursuivis en 2016 sont les suivants :

- accompagner les cadres dans la mise en œuvre des réformes et des projets de modernisation de l'État. Il s'agit de renforcer à la fois les compétences en conduite de projets et l'aptitude des cadres à gérer la dimension humaine des réformes ;
- améliorer les relations entre les agents et les usagers. L'objectif est d'accroître le bien-être au travail et d'améliorer le service rendu ;
- professionnaliser les acteurs de la chaîne achat ;
- former les cadres et les responsables de ressources humaines à la politique du handicap ;
- sensibiliser aux enjeux du droit de la propriété intellectuelle dans la sphère publique ;
- poursuivre les actions de prévention en matière de sécurité, santé et des conditions de travail ;
- soutenir les agents dans leur parcours professionnel (concours, examens) et accompagner leurs projets de mobilité professionnelle.

Charges d'examens et concours : 0,1 M€ en AE et CP. La logistique de l'organisation des concours est externalisée auprès du Service interministériel des examens et concours (SIEC) depuis 2013.

Dispositif de formation des cadres dirigeants : 1,1 M€ en AE et CP

La professionnalisation de la gestion des cadres dirigeants de l'État et du vivier des cadres dirigeants de l'État a été engagée en 2012. Elle se poursuit par :

- des actions de formation et d'accompagnement au bénéfice des cadres dirigeants et du vivier, particulièrement centrées sur le renforcement des compétences managériales (0,7 M€) ;
- un dispositif d'aide au recrutement au profit des autorités de nominations et d'assistance à l'évaluation des profils de cadres identifiés et de bilans de compétences (0,3 M€) ;
- des actions d'accompagnement de la politique de mixité pour l'accès aux plus hautes responsabilités de l'État (0,1 M€).

Gratifications versées aux stagiaires : 0,3 M€ en AE et CP

Il s'agit de la gratification versée aux stagiaires et des frais de transport. La loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014 tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires rend en effet obligatoire le remboursement d'une partie des frais de transport.

Action sociale et santé : 0,6 M€ en AE et CP.

Ces crédits sont destinés aux dépenses suivantes :

- les dépenses de restauration administrative (0,4 M€) qui couvrent, sur plusieurs sites de restauration, la subvention réglementaire de 1,22 € par repas (en 2015) servi aux agents dont l'indice brut est inférieur ou égal à 548 (IM 465) ainsi que, pour 2 sites de restauration, le versement d'une subvention complémentaire ;
- le fonctionnement du service médical (achat de pharmacie et de petit matériel médical) ;
- les honoraires médicaux pour les remboursements effectués au profit des médecins dans le cadre d'expertises médicales, de visites de contrôle, de visites médicales obligatoires ;

- les permanences juridiques ;
- les prêts sociaux ;
- les subventions à l'IGESA, aux Fauvettes et à l'EPAF sur la base de conventions avec ces trois organismes pour faire bénéficier les enfants des agents des services du Premier ministre de séjours proposés dans les conditions correspondant au quotient familial ;
- les prestations relatives au spectacle de Noël (location d'une salle, achat de friandises, réalisation des programmes) et aux abonnements à des revues pour la jeunesse.

Subventions aux associations : 0,1 M€ en AE et CP.

Il s'agit des subventions versées aux associations œuvrant en matière culturelle ou sportive, ouvertes aux agents et anciens agents des services du Premier ministre.

Politique du handicap : 0,1 M€ en AE et CP.

Il s'agit de la contribution au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP), de conventions avec des établissements et services d'aide au travail (ESAT) et de dépenses diverses non financées par le FIPHFP.

Activités juridiques et expertises : 0,3 M€ en AE et CP.

La dotation correspond aux réparations civiles et aux frais de justice.

Accompagnement à la mobilité : 0,3 M€ en AE et CP.

La dotation correspond aux remboursements des personnels mis à disposition par des personnes morales autres que l'État (opérateurs, collectivités territoriales), aux outils de recrutement et à la mise en œuvre du plan d'action relatif à la gestion des cadres et au management dans la fonction publique (circulaire du Premier ministre du 10 juin 2015).

Projet Ségur-Fontenoy : 14,2 M€ en AE et 14,3 M€ en CP.

Cette opération, pilotée par la direction des services administratifs et financiers du Premier ministre, consiste à regrouper dans un même ensemble immobilier, situé au 20, avenue de Ségur et 3, place de Fontenoy, des services et autorités administratives indépendantes rattachés au Premier ministre. Ce projet rationalisera le parc immobilier en réduisant le nombre d'implantations de ces entités, localisées actuellement sur 15 sites différents, développera les synergies et collaborations entre des entités appartenant à un même périmètre, et mutualisera des services et fonctions support, tout en faisant bénéficier les agents d'un cadre de travail fonctionnel, entièrement modernisé avec les normes les plus récentes de qualité environnementale, d'accessibilité, d'hygiène et de sécurité. À l'issue des travaux de restructuration qui ont démarré en janvier 2015, le bâtiment situé au 3, place de Fontenoy et comprenant 500 postes de travail, sera livré fin juin 2016, permettant l'installation à compter de la rentrée 2016 de la CNIL et du Défenseur des droits. La livraison du bâtiment accessible par le 20, avenue de Ségur et offrant 1 800 postes de travail est programmée pour la fin août 2017.

Ces crédits correspondent à des coûts de transition au titre du déménagement des services et de l'aménagement des nouveaux locaux. Ils doivent également permettre de couvrir l'augmentation transitoire des loyers en raison de la juxtaposition des premiers loyers de Ségur-Fontenoy et des derniers paiements au titre des anciens baux.

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement		
Logistique	8 980 000	4 200 000
Loyers	0	5 000 000
Informatique	3 985 000	4 085 000
Ressources humaines	670 000	420 000
Autres dépenses hors GIC	605 000	635 000
Total	14 240 000	14 340 000

- les dépenses logistiques concernent principalement l'achat du mobilier, l'achat de matériel de reprographie, les coûts de déménagement de la CNIL et du Défenseur des droits et les frais de remise en état des sites libérés d'une surface totale de 10 000 m² qui sont des coûts ponctuels de projet. Ce poste comprend également des dépenses récurrentes

pour le fonctionnement et l'exploitation du bâtiment : fluides, gardiennage, nettoyage, sécurité, accueil, etc. (0,9 M€ en AE et 0,6 M€ en CP). Elles intègrent également le coût de l'assistance à maîtrise d'ouvrage indispensable pour mettre en place le restaurant inter-administration d'une capacité de 500 couverts, soit 1500 repas sur trois services.

- les dépenses de loyers (5 M€ en CP) correspondent aux coûts d'occupation du bâtiment Fontenoy entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2016.

- les dépenses informatiques correspondent aux coûts d'infrastructures, à la téléphonie, au pilotage et à la mise en place d'appels d'offres, à des études relatives au « *data center* » (centre de traitement de données) ainsi qu'aux coûts liés à la mutualisation. Ces différents coûts sont majoritairement liés au projet Ségur-Fontenoy (3,4 M€ en AE et 3,5 M€ en CP), les dépenses récurrentes de maintenance s'élevant à 0,6 M€ en AE et en CP.

Les dépenses d'infrastructures SI s'élèvent au total à 1,2 M€ en AE et CP. Elles regroupent :

- le coût des prestations de déménagement des baies sur le site Fontenoy ;
- le coût de débranchement et rebranchement des postes ;
- le coût de l'achat d'équipements réseau (onduleurs, routeurs d'étage, etc.) du site Fontenoy ;
- les dépenses de conception et de développement de nouvelles applications dont celles nécessaires au fonctionnement des services mutualisés (gestion des salles de réunion, logiciel unique de gestion documentaire, création d'un intranet, etc.).

Les dépenses de téléphonie s'élèvent au total à 1 M€ en AE et 1,1 M€ en CP. Elles regroupent :

- la réalisation par un prestataire d'une étude technique ToiP ;
- l'équipement en matériel de la solution ToiP (achat des combinés téléphoniques, commutateurs téléphonie, autocommutateurs, IPBX et serveurs d'exploitation) pour le site Fontenoy et l'équipement destiné à renforcer la couverture mobile 3G/4G (relais) ;
- le coût de maintenance lié à l'installation de la nouvelle solution de téléphonie fixe (ToiP) : maintenance des contrôles d'accès et maintenance des équipements réseaux ;
- le coût des logiciels de sauvegarde ;
- la supervision et le service.

Les dépenses liées au pilotage et à la mise en place regroupent l'organisation du déménagement et l'armement informatique du bâtiment ainsi que le lancement et le suivi des appels d'offres liés au projet (téléphonie, équipements informatique, etc.) s'élèvent au total à 0,8 M€ en AE et en CP.

Les dépenses relatives au « *data center* » (centre de traitement de données) concernent la réalisation d'une pré-étude ainsi que la réalisation d'une architecture technique pour un montant global de 0,4 M€ en AE et CP.

L'achat et l'installation de nouveaux équipements induiront également une évolution des coûts de fonctionnement récurrents.

- les dépenses liées à la fonction « Ressources humaines » (RH) et les autres dépenses (soit un total de 1,3 M€ en AE et 1 M€ en CP) intègrent la création d'une crèche de 30 berceaux ainsi que l'accompagnement RH qui sera déployé pour faire évoluer les compétences et favoriser la mobilité des agents impactés par la mutualisation des fonctions support.

La gestion de la crèche étant une mission nouvelle pour la DSAF, elle nécessite un accompagnement pour la définition du modèle organisationnel (critères d'attribution, mode de gestion et de contractualisation, conventions PMI) et financier (coûts, subventions CAF).

Les autres dépenses concernent le pilotage global du projet de regroupement : appui au pilotage, suivi, conduite du changement, actions de communication.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

	AE	CP
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'Etat	2 636 600	4 291 531
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'Etat	90 000	0
Total	2 726 600	4 291 531

	AE	CP
Schéma directeur immobilier	1 695 000	3 349 931
Achat de véhicules automobiles	581 600	581 600
Achat de matériel technique	0	0
Investissements informatiques et de télécommunications	350 000	360 000
Total	2 726 600	4 291 531

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 2,7 M€ en AE et 4,3 M€ en CP, dont 0,3 M€ en AE et 0,2 M€ en CP dans le cadre du projet Ségur/Fontenoy.

Schéma directeur immobilier : 1,7 M€ en AE et 3,3 M€ en CP

Les opérations immobilières dont la réalisation est prévue en 2016 sont détaillées ci-après :

- site 34, rue de Babylone : études en vue de la restauration du clos et couvert (0,1 M€ en AE) ;
- Hôtel de Matignon : restauration des façades cour des communs cuisines et sur rue, études pour la restauration du pavage de la cour d'honneur, études pour la restauration du portail d'honneur, extension du réseau de climatisation et acquisition d'un groupe électrogène, pour un montant total de 1,1 M€ en AE et CP ;
- bâtiments domaniaux SPM : « Gestion technique des bâtiments » (0,4 M€ en AE et 0,4 M€ en CP) ;
- travaux préparatoires à l'installation de groupes électrogènes multi-sites (0,1 M€ en AE et CP) ;

- le schéma directeur immobilier prévoit également la fin d'opérations débutées en 2015 et le paiement des travaux correspondants (1,7 M€ en CP).

Achat de véhicules automobiles : 0,6 M€ en AE et en CP

Il est prévu d'acquérir 9 véhicules en 2016 afin de remplacer les véhicules programmés pour être mis en réforme (véhicules de plus de 7 ans ou 120 000 km). Les acquisitions sont réalisées conformément à un plan de rationalisation du parc automobile, dont les prévisions d'acquisitions ou de réformes sont établies selon les prescriptions contenues dans la circulaire du Premier ministre du 2 juillet 2010. L'opportunité du remplacement et le choix du type de véhicule nouvellement acquis sont établis en fonction des segments autorisés dans la circulaire. Le programme d'acquisition prévoit en outre le remplacement d'un véhicule blindé (0,35 M€ en AE et CP).

Investissements informatiques et de télécommunications : 0,1 M€ en AE et 0,2 M€ en CP

L'acquisition de licences et de logiciels métiers représente les dépenses d'investissement liées aux différents projets de rénovation du parc applicatif et d'outillage de la division des systèmes d'information (ITSM, etc.).

De plus, la prévision d'engagement en fin d'année 2015 du projet de mise en place du contrôle d'accès à 0,2 M€ impactera les CP 2016.

Opération Ségur-Fontenoy : 0,3 M€ en AE et 0,2 M€ en CP

Ces dépenses concernent des investissements en équipements informatiques et notamment des équipements logiciels de contrôle d'accès.

ACTION N° 11

4,3 %

Stratégie et prospective

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus en 2016
Autorisations d'engagement	15 344 215	11 237 422	26 581 637	100 000
Crédits de paiement	15 344 215	11 237 422	26 581 637	100 000

1. Le Commissariat général à la stratégie et à la prospective (CGSP), France Stratégie

France Stratégie, nom d'usage du Commissariat général à la stratégie et à la prospective (CGSP), est un organisme de réflexion, d'expertise et de concertation placé auprès du Premier ministre. Créé par le décret du 22 avril 2013 modifié,

France Stratégie se veut à la fois un outil de concertation au service du débat social et citoyen et un outil de pilotage stratégique au service de l'exécutif.

France Stratégie est également chargé de coordonner un réseau de huit organismes :

- le Conseil d'analyse économique (CAE) ;
- le Conseil d'orientation des retraites (COR) ;
- le Conseil d'orientation pour l'emploi (COE) ;
- le Haut Conseil de la famille (HCF) ;
- le Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie (HCAAM) ;
- le Haut Conseil du financement de la protection sociale (HCFiPS) ;
- le Conseil national de l'industrie (CNI)
- le Centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII).

Quatre missions complémentaires orientent l'action de France Stratégie :

- évaluer les politiques publiques ;
- anticiper les évolutions de la société française, qu'elles relèvent de l'économie, du social, du développement durable ou des technologies ;
- débattre, France Stratégie dialoguant avec les partenaires sociaux, la société civile, les entreprises, la communauté des spécialistes et le monde universitaire ;
- proposer des politiques, réformes, orientations au gouvernement, en mettant en lumière les arbitrages possibles, les expériences étrangères et les positions des acteurs.

À l'exception du CNI, rattaché budgétairement aux ministères financiers, les 7 autres organismes du réseau qu'anime France Stratégie font partie du périmètre budgétaire de l'action 11 « Stratégie et prospective » ; le Haut Conseil de la famille (HCF), le Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance-maladie (HCAAM) et le Haut Conseil au financement de la protection sociale (HCFiPS), sont rattachés au CGSP depuis le 1^{er} janvier 2014.

2. Le Conseil d'analyse économique

Le Conseil d'analyse économique (CAE) a été créé par le décret n° 97-766 du 22 juillet 1997 modifié par le décret du 5 novembre 2012.

Il est chargé d'éclairer le Gouvernement en amont de la préparation de la décision publique sur les problèmes et les choix économiques du pays.

C'est un lieu de confrontation pluraliste où tous les avis peuvent s'exprimer. Ses travaux s'organisent autour de notes confidentielles ou publiques ou de rapports publics, sur les sujets pour lesquels le Premier ministre demande une expertise.

3. Le Conseil d'orientation des retraites

Créé par le décret n° 2000-393 du 10 mai 2000, le Conseil d'orientation des retraites (COR) a vu son rôle consacré et élargi par la loi n° 2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites (article 6). Le décret n° 2004-453 du 28 mai 2004 fixe sa nouvelle composition et son organisation. La loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites confirme les missions du COR :

- décrire les évolutions et les perspectives à moyen et long terme des régimes de retraite légalement obligatoires, au regard des évolutions économiques, sociales et démographiques, et élaborer, au moins tous les cinq ans, des projections de leur situation financière ;
- apprécier les conditions requises pour assurer la viabilité financière à terme de ces régimes ;
- mener une réflexion sur le financement des régimes de retraite susmentionnés et suivre l'évolution de ce financement ;
- formuler chaque année un avis technique relatif à la durée d'assurance requise pour les personnes âgées de 56 ans en vue de bénéficier d'une retraite à taux plein ;
- participer à l'information sur le système de retraite et les effets des réformes conduites pour garantir son financement ;
- suivre la mise en œuvre des principes communs aux régimes de retraite et l'évolution des niveaux de vie des actifs et des retraités, ainsi que de l'ensemble des indicateurs des régimes de retraite, dont les taux de remplacement.

Le COR peut aussi être amené à formuler des orientations ou propositions de réforme. Il remet au Premier ministre, tous les deux ans au moins, un rapport communiqué au Parlement et rendu public.

4. Le Conseil d'orientation pour l'emploi

Créé par le décret n° 2005-326 du 7 avril 2005, le Conseil d'orientation pour l'emploi (COE) a pour mission :

- de formuler à partir des études et des analyses disponibles, un diagnostic sur les causes du chômage et d'établir un bilan du fonctionnement du marché du travail, ainsi que des perspectives à moyen et à long terme pour l'emploi ;
- d'évaluer les dispositifs existants d'aide à l'emploi, aux parcours professionnels et à la formation, en s'appuyant en particulier sur les expériences locales et les réformes menées à l'étranger, notamment dans les pays de l'Union européenne ;
- de formuler des propositions afin de lever les obstacles de toute nature à la création d'emplois, d'améliorer le fonctionnement du marché de l'emploi et d'accroître l'efficacité des différents dispositifs d'incitation au retour à l'emploi.

Il peut en outre être saisi de toute question par le Premier ministre et par les ministres chargés du travail et de l'économie. Ses rapports et recommandations sont communiqués au Parlement et rendus publics.

5. Le Haut Conseil de la famille

Créé par le décret du 30 octobre 2008 modifié par le décret du 4 février 2013, le Haut Conseil de la famille (HCF) se substitue à la conférence annuelle de la famille, qui se réunissait une fois par an depuis 1996, et au haut conseil de la population et de la famille. La création du HCF a pour objet d'instituer un organe permanent, à l'image des conseils existants dans d'autres domaines, afin de conduire une réflexion plus stratégique sur la famille et la politique familiale. Le HCF doit en effet faire émerger un consensus fondé sur une expertise reconnue et donner à la politique familiale un cadre conceptuel cohérent.

6. Le Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie

Créé par décret du 7 octobre 2003, pérennisé par la loi du 19 décembre 2005 de financement de la sécurité sociale pour 2006, le Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie (HCAAM) est une instance de réflexion et de propositions, rassemblant tous les acteurs du système d'assurance maladie et des personnalités qualifiées, qui contribue à une meilleure connaissance des enjeux, du fonctionnement et des évolutions envisageables des politiques d'assurance maladie.

Il a pour mission d'évaluer le système, de décrire la situation financière et les perspectives des régimes d'assurance maladie, d'apprécier les conditions requises pour assurer leur pérennité à terme et de veiller à la cohésion du système au regard de l'égal accès à des soins de haute qualité et d'un financement juste et équitable.

Il peut formuler des recommandations ou propositions de réforme. Les travaux du HCAAM (rapports et avis), élaborés sur la base d'un programme de travail annuel et de saisines ministérielles, sont publics et peuvent être consultés sur le site Internet de la sécurité sociale.

7. Le Haut Conseil du financement de la protection sociale

Créé par décret n° 2012-428 du 29 mars 2012, le Haut Conseil du financement de la protection sociale a pour mission d'organiser une réflexion entre les acteurs du système de protection sociale sur les moyens d'assurer un financement des régimes de protection sociale conjuguant les impératifs d'équité, de développement et de compétitivité de l'économie française, et de soutenabilité à long terme dans le respect des trajectoires de redressement des finances publiques.

Le Haut Conseil est chargé d'établir un état des lieux du système de financement de la protection sociale, dont une première édition a été réalisée en octobre 2013 et de formuler des propositions d'évolution de ce dernier. Il peut, en outre, être saisi de toute question relative au financement de la protection sociale par le Premier ministre, le ministre chargé de la sécurité sociale ou le ministre chargé de l'économie.

8. Le Centre d'études prospectives et d'informations internationales

Le Centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII) créé par le décret n° 78-353 du 20 mars 1978 constitue le principal centre de recherche français dans le domaine de l'économie internationale. À ce titre, il est régulièrement consulté par les grands organismes internationaux comme la Commission européenne, l'Organisation mondiale du commerce, le Fonds monétaire international, ou encore la Banque mondiale.

Il produit des études, recherches, bases de données et analyses sur les grands enjeux de l'économie mondiale (politiques commerciales, grandes économies émergentes, intégration européenne, mondialisation financière, migrations).

Coordination du travail gouvernemental

Programme n° 129 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

9. Subventions

Les crédits inscrits sur l'action 11 comprennent également les subventions allouées à trois organismes :

- l'Institut de recherches économiques et sociales (IRES), association régie par la loi de 1901, dont la fonction est de répondre aux besoins exprimés par les organisations syndicales représentatives dans le domaine de la recherche économique et sociale ;
- l'Institut français des relations internationales (IFRI), association régie par la loi de 1901, centre indépendant de recherche, d'information et de débat sur les grandes questions internationales, créé en 1979 ;
- l'Institut des relations internationales et stratégiques (IRIS), association régie par la loi de 1901, ayant pour vocation de participer au débat stratégique français et de contribuer à le vivifier.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	6 956 800	6 956 800
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	6 956 800	6 956 800
Dépenses d'intervention	4 280 622	4 280 622
Transferts aux autres collectivités	4 280 622	4 280 622
Total	11 237 422	11 237 422

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les crédits de fonctionnement pour l'action 11 s'élèvent à 7 M€ et se répartissent entre dépenses immobilières, dépenses de fonctionnement courant et dépenses en informatique et télécommunications.

Les dépenses immobilières

Un montant de 2,8 M€ en AE et CP est prévu en 2016 au titre des dépenses immobilières réparties comme suit :

- les loyers budgétaires : 2,1 M€ correspondant à deux sites : les locaux du Commissariat général à la stratégie et à la prospective, ceux du Conseil d'analyse économique, du Conseil d'orientation des retraites, du Conseil d'orientation pour l'emploi, et du Centre d'études prospectives et d'informations internationales, situés à Paris dans le 7^{ème} arrondissement, respectivement au 18, rue de Martignac (2 456 m² de superficie utile) et au 113, rue de Grenelle (2 015 m² de superficie utile) ;
- les dépenses d'entretien et de travaux (entretien courant, accueil, gardiennage, fluides, taxes, etc.) : 0,7 M€.

Les dépenses de fonctionnement et dépenses en informatique et télécommunications

Un montant de 4,2 M€ en AE et en CP est prévu en 2016 au titre des dépenses de fonctionnement courant.

Celles-ci comprennent les dépenses de fonctionnement orientées vers l'accomplissement des missions de France Stratégie et des organismes de conseil.

Les dépenses correspondent à trois axes d'activité en matière d'étude, de recherche et d'organisation de colloques et séminaires :

- les missions de concertation (multiplication des conférences dans les locaux de France stratégie mais également d conférences inter-régionales, à l'étranger avec l'ensemble des partenaires de la société civile, etc.) ;
- la création auprès du Commissariat général à la stratégie et à la prospective des instances et commissions chargées de l'évaluation des nouveaux dispositifs mis en place par le gouvernement (crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, responsabilité sociétale des entreprises, etc.) ;
- l'élaboration de propositions en réponse aux demandes du Gouvernement et notamment les études et recherches induites par les rapports pluridisciplinaires de prospective (« Quelle France dans dix ans ? », « Quelle action publique pour demain ? », etc.).

Dans ce cadre, la prévision (2,6 M€ en AE et CP) s'établit tel qu'il suit dans les domaines suivants :

- études et recherches : 1 M€ ;
- colloques et dépenses liées, frais de mission : 0,5 M€ ;
- documentation (abonnements périodiques français et étrangers, bases de données) : 0,4 M€ ;
- édition et diffusion des travaux, affranchissements, communication : 0,7 M€ : ces dépenses (notes d'analyse, rapports, lettres mensuelles) concernent la diffusion, de manière ciblée, des travaux d'expertise, auprès des décideurs publics, des parlementaires, des collectivités territoriales, des établissements de recherche, des partenaires sociaux, des directeurs de la stratégie des grandes entreprises, des journalistes.

Les autres dépenses de fonctionnement courant (1,6 M€ en AE et CP) recouvrent les dépenses en équipement, mobilier et diverses fournitures, l'informatique, les télécommunications, les services web, la maintenance hors informatique, l'accompagnement à la mobilité, la formation et la prise en charge de stagiaires et les dépenses de restauration, frais de justice et FIPHFP.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Les crédits d'intervention de l'action 11 sont de 4,3 M€ en AE et en CP. Ils recouvrent les subventions versées à l'Institut de recherches économiques et sociales (2,9 M€), à l'Institut français des relations internationales (1,2 M€) et à l'Institut de relations internationales et stratégiques (0,2 M€).

IRES

Juridiquement constitué sous forme d'association loi 1901, l'Institut de recherches économiques et sociales (IRES) a été créé en 1982 avec pour mission de répondre aux besoins exprimés par les organisations syndicales représentatives dans le domaine de la recherche économique et sociale.

L'essentiel de ses ressources provient de la subvention versée par le CGSP, qui s'élève à 2,9 M€ pour 2016. Cette dotation doit servir :

- à hauteur d'un tiers, à financer les travaux de recherche effectués directement par l'IRES, à couvrir les dépenses de personnel et à prendre en charge les autres frais de gestion ;
- à hauteur de deux tiers, à financer les études et travaux de recherche conçus et réalisés par les organisations syndicales sous leur propre responsabilité.

IFRI

Créé en 1979, l'Institut français des relations internationales (IFRI) a pour mission de réunir les acteurs et analystes de la vie internationale afin de mener une réflexion libre et approfondie sur les enjeux du monde contemporain. Principal centre français de recherche et de débat indépendant consacré à l'analyse des questions internationales, il est aussi classé parmi les plus influents « *think tanks* » du monde.

Le CGSP participe au budget de l'IFRI par le versement d'une subvention qui s'élève à 1,2 M€ pour 2016. Celle-ci doit notamment servir à financer :

- ses travaux de recherche, structurés en axes régionaux (Europe, Russie, Asie, Moyen-Orient, Afrique, États-Unis) et transversaux (sécurité et questions stratégiques, énergie, espace, économie internationale, migrations, santé et environnement) ;
- les conférences et débats qu'il organise sur les questions internationales ;
- ses publications, qui recouvrent les différentes collections de l'IFRI mais aussi des publications (comme la revue trimestrielle « Politique étrangère » ou encore le rapport annuel RAMSES).

IRIS

Créé en 1991, l'Institut de relations internationales et stratégiques (IRIS) est un institut de recherche organisé sous la forme d'une association loi de 1901. Acteur incontournable de la recherche française traitant des questions stratégiques et internationales, il a pour objectifs principaux de :

- contribuer à la recherche et au débat sur les questions internationales et stratégiques, en offrant une lecture différente et originale des enjeux nationaux et internationaux ;
- créer un lieu de dialogue et de réflexion entre tous ceux qui composent la communauté stratégique (spécialistes, responsables politiques, hauts fonctionnaires, industriels, militaires, experts, universitaires, etc.).

Coordination du travail gouvernemental

Programme n° 129 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

La contribution du CGSP au budget de l'IRIS prend la forme d'une subvention qui s'élève à 0,2 M€ pour 2016. Cette dotation doit notamment permettre à l'organisme de :

- réaliser des publications dans le domaine des relations internationales et stratégiques ;
- développer la recherche sur l'Europe, les États-Unis, la défense, la sécurité et le Moyen-Orient ;
- organiser des colloques internationaux et des cycles de séminaires stratégiques.

ACTION N° 13**4,4 %****Ordre de la Légion d'honneur**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus en 2016
Autorisations d'engagement		27 254 822	27 254 822	
Crédits de paiement		27 254 822	27 254 822	

Cette action recouvre trois missions qui se rapportent à la gestion des ordres nationaux (Légion d'honneur et Ordre national du Mérite) et de la Médaille militaire, du musée national de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie, et des maisons d'éducation de la Légion d'honneur.

Les crédits de personnel, de fonctionnement et d'investissement nécessaires à l'ordre sont couverts principalement par une subvention de l'État.

Les dispositions du décret n° 2005-1406 du 15 novembre 2005 modifiant le code de la Légion d'honneur et de la Médaille militaire prévoient notamment que :

- le grand chancelier est ordonnateur principal ;
- le secrétaire général prépare le budget ;
- le conseil de l'ordre approuve et vote le budget. Il est tenu informé de son exécution par le grand chancelier ;
- les recettes de l'ordre comprennent notamment : la subvention de l'État et les recettes propres (droits de chancellerie, pensions et trousseaux des élèves des maisons d'éducation, dons et legs) ;
- les opérations inscrites au budget sont faites sous la responsabilité d'un agent comptable justiciable de la Cour des comptes.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	24 527 822	24 527 822
Subventions pour charges de service public	24 527 822	24 527 822
Dépenses d'opérations financières	2 727 000	2 727 000
Dotations en fonds propres	2 727 000	2 727 000
Total	27 254 822	27 254 822

Les dépenses de la Grande chancellerie de la Légion d'honneur sont couvertes par une subvention pour charges de service public d'un montant de 24,5 M€ en AE et CP et par une dotation en fonds propre de 2,7 M€ en AE et CP destinée au financement des travaux immobiliers.

Des éléments complémentaires figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performances.

ACTION N° 14**0,2 %****Ordre de la Libération**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus en 2016
Autorisations d'engagement		1 362 460	1 362 460	
Crédits de paiement		1 362 460	1 362 460	

Cette action regroupe les crédits en faveur du budget de l'Ordre de la Libération, géré par le Conseil national des communes « Compagnon de la Libération » depuis le décret n° 2012-1253 du 14 novembre 2012. Les moyens de cet opérateur, dont le délégué national est l'ordonnateur principal, sont issus dans le PLF 2016 en quasi-totalité d'une subvention pour charges de service public.

Le Conseil national des communes « Compagnon de la Libération », établissement public administratif créé par la loi n°99-418 du 26 mai 1999, a succédé au conseil de l'Ordre dans la gestion de l'Ordre de la Libération par le décret n° 2012-1253 du 14 novembre 2012. La présidence du conseil d'administration de l'établissement est assurée, à tour de rôle par le maire de l'une des cinq communes titulaires de la Croix de la Libération, dans l'ordre suivant :

- Nantes ;
- Grenoble ;
- Paris ;
- Vassieux-en-Vercors ;
- Île de Sein.

L'Ordre de la Libération contribue au devoir, pérenne, de mémoire et de reconnaissance de la Nation. Ses missions sont les suivantes :

- porter témoignage de l'Ordre de la Libération devant les générations futures, en lien avec les cinq communes « Compagnon de la Libération » et les dix-huit unités combattantes titulaires de la Croix de la Libération ;
- assurer le service de la médaille de la Résistance française ;
- mettre en œuvre toutes les initiatives jugées utiles dans les domaines pédagogiques, muséologiques ou culturels en vue de conserver la mémoire de l'Ordre de la Libération, des membres et des médaillés de la Résistance française ;
- organiser, en liaison avec les autorités officielles, les cérémonies commémoratives de l'Appel du 18 juin 1940 et de la mort du général de Gaulle (9 novembre) ;
- participer à l'aide morale et matérielle des Compagnons de la Libération (16 vivants au 2 août 2015), des médaillés de la Résistance française (environ 1 200 médaillés).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	1 362 460	1 362 460
Subventions pour charges de service public	1 362 460	1 362 460
Total	1 362 460	1 362 460

Les charges du Conseil national des communes « Compagnon de la Libération » sont couvertes principalement par une subvention pour charges de service public d'un montant de 1,4 M€ en AE et CP.

Depuis le 1^{er} janvier 2012, le musée de l'Ordre de la Libération, situé aux Invalides, est fermé et les pièces de collection ont été déménagées par le personnel de l'Ordre de la Libération au Mont-Valérien pour la durée des travaux

de rénovation. Les travaux de gros œuvre sont terminés et la réinstallation des pièces de collections se terminera au mois de septembre pour une réouverture du musée au mois de novembre 2015.

Des éléments complémentaires figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performances.

ACTION N° 15

3,1 %

Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus en 2016
Autorisations d'engagement	2 338 375	16 764 841	19 103 216	10 000 000
Crédits de paiement	2 338 375	16 764 841	19 103 216	10 000 000

Cette action regroupe les crédits de la mission interministérielle de lutte contre la drogue et les conduites addictives (MILDECA), créée par le décret n° 82-10 du 8 janvier 1982. La MILDECA est aujourd'hui régie par le décret n° 99-808 du 15 septembre 1999 codifié dans le code de la santé publique (articles R. 3411-13 à R. 3411-16).

Placée sous l'autorité du Premier ministre, la MILDECA est chargée de coordonner l'action publique au niveau central et territorial en matière de lutte contre les drogues et les conduites addictives en veillant à la cohérence des différentes approches. Ses crédits interministériels permettent d'impulser et de coordonner l'action des ministères et de leurs services déconcentrés et d'accompagner les projets innovants sur l'ensemble du champ.

Pour la mise en œuvre de cette action, la MILDECA s'appuie sur ses deux groupements d'intérêt public (GIP), qu'elle finance en quasi-totalité et qui sont administrés par un conseil d'administration interministériel : l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT), qui a pour objet l'observation des évolutions des consommations, la diffusion des données et l'évaluation régulière des actions menées dans le cadre du plan, et le Centre interministériel de formation anti-drogue (CIFAD) situé à Fort-de-France (Martinique), qui a pour objet l'organisation d'actions de formations spécialisées, principalement dans les domaines de la lutte contre les trafics et le blanchiment dans une zone géographique prioritaire (zone des Caraïbes).

La MILDECA bénéficie également du produit de la vente après jugement des biens des trafiquants saisis et confisqués. Elle redistribue ces crédits selon une clef de répartition en vue de financer des projets proposés par les ministères régaliens.

Les principales activités de la MILDECA sont les suivantes :

1. Coordination interministérielle et pilotage national et territorial

La coordination interministérielle regroupe l'ensemble des outils communs d'information, de communication, de connaissance scientifique et de formation nécessaires à la conduite des actions des ministères. Il s'agit par exemple au travers de formations inter-catégorielles communes aux différents acteurs de la prévention (personnels soignants, policiers, gendarmes, personnels des établissements scolaires ou de clubs sportifs, parents), de permettre l'échange de bonnes pratiques et la construction d'une culture commune.

Il s'agit aussi de s'appuyer sur un programme de recherche piloté par la MILDECA, dont les priorités sont définies par un conseil scientifique et qui permet de lancer des appels d'offres auprès des établissements publics de recherche, de disposer d'expertises collectives permettant à tous les ministères d'avoir le même niveau d'information sur les effets des produits, les types de consommations, les marchés des substances illicites, les précurseurs chimiques et les déterminants socio-économiques des conduites à risques.

Les priorités définies au niveau national sont relayées au niveau territorial par les chefs de projet chargés de la lutte contre les drogues, dans les préfectures de département et de région. Nommés par les préfets parmi les sous-préfets directeurs de cabinet, ceux-ci coordonnent les actions des services déconcentrés en s'appuyant sur les compétences et les ressources d'observation et de conseil méthodologique présentes sur leur territoire. Leurs actions sont formalisées dans des plans territoriaux interministériels.

2. Expérimentation de nouveaux dispositifs

Les crédits de la MILDECA permettent d'accompagner les initiatives des ministères et d'expérimenter, sur quelques sites et pendant une période limitée, des dispositifs innovants de prévention, de prise en charge sanitaire et sociale,

d'application de la loi et de lutte contre le trafic qui pourront être repris par les ministères s'ils se révèlent pertinents après évaluation. Il n'appartient pas, en effet, à la MILDECA, de financer des dispositifs sur le long terme.

3. Action internationale

La lutte contre la drogue appelle une approche internationale qui vise à partager les acquis en impulsant au niveau européen et international une politique claire, cohérente et équilibrée en matière de conduites addictives, en promouvant la création, dans certains pays, d'observatoires nationaux, en favorisant l'échange d'informations opérationnelles, en promouvant des politiques de développement alternatif durables dans les pays producteurs.

Ce volet doit permettre d'améliorer la connaissance des routes de la drogue et d'accroître la coordination entre les ministères concernés par une mutualisation des moyens et des actions.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	3 642 454	3 642 454
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	400 000	400 000
Subventions pour charges de service public	3 242 454	3 242 454
Dépenses d'intervention	13 122 387	13 122 387
Transferts aux autres collectivités	13 122 387	13 122 387
Total	16 764 841	16 764 841

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les crédits de fonctionnement de la MILDECA comprennent plusieurs composantes : les crédits de fonctionnement courant de la structure et les subventions pour charges de service public accordées aux deux opérateurs dont elle a la tutelle.

1. Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel

Les crédits de fonctionnement courant s'élèvent à 0,4 M€ en AE et en CP.

Le fonctionnement courant de la MILDECA est pris en charge, pour partie, par la direction des services administratifs et financiers (DSAF) des services du Premier ministre qui refacture une fois par an, par un état liquidatif, les coûts d'occupation du bâtiment, l'utilisation des réseaux informatiques et téléphoniques ainsi que la fourniture des solutions d'impression et autres fournitures bureautiques à la MILDECA.

L'autre partie du fonctionnement courant de l'institution est directement prise en charge par la MILDECA qui passe commande sur les marchés interministériels de maintenance du site internet, d'agrégateur de presse, d'abonnements spécialisés, d'acquisition d'ouvrages, de frais de déplacement et autres prestations de communication.

2. Subventions pour charges de service public

Les subventions pour charges de service public s'élèvent à 3,2 M€. Ces crédits sont accordés à deux groupements d'intérêt public (GIP), opérateurs du programme pour cette action :

- l'Observatoire français des drogues et toxicomanies (OFDT) assure la fonction d'observation des drogues et de diffusion des données ; l'OFDT bénéficie d'une subvention pour charges de service public de 2,8 M€ ;
- le Centre interministériel de formation anti-drogues (CIFAD) situé à Fort-de-France, permet, par des formations de pointe, la diffusion des pratiques de lutte contre le trafic ; le CIFAD bénéficie d'une subvention pour charges de service public de 0,4 M€.

Les actions des deux opérateurs sont détaillées dans la partie « opérateurs ».

DEPENSES D'INTERVENTION

Ces crédits participent à la mise en œuvre de la politique publique de lutte contre les drogues définie dans le plan gouvernemental. Ils s'élèvent à 13,1 M€ et sont répartis entre les actions menées au niveau national et leur déclinaison territoriale.

Au niveau central : 4 M€

Ces crédits financent les projets de prévention innovants pilotés par la MILDECA, tels que la mise en place d'une commission interministérielle de prévention des conduites addictives ou encore le projet Bobigny de lutte contre la récidive, ainsi que les mesures du plan gouvernemental adopté en septembre 2013.

À ce titre, une partie du budget est consacré aux expertises collectives et aux recherches donnant à tous les ministères des connaissances validées scientifiquement et actualisées notamment sur les effets des produits, les marchés de substances psychoactives et les déterminants des conduites à risque.

Une autre partie du budget est dévolue au soutien de projets menés par des organismes internationaux tant pour la réduction de l'offre que pour la réduction de la demande : projets de l'office des Nations-unies contre la drogue et le crime (ONUDC) ou du groupe « Pompidou », groupe intergouvernemental de coopération en matière de lutte contre l'abus et le trafic illicite des stupéfiants créé en 1971, qui réunit aujourd'hui 35 États-membres.

Au niveau territorial : 9,1 M€

Les orientations nationales sont relayées au niveau déconcentré par des chefs de projet dans les préfetures. Ils sont chargés de coordonner l'ensemble des services déconcentrés de l'État et des partenaires institutionnels (agences régionales de santé, associations, collectivités locales, entreprises, professionnels de la formation, de la prévention et du soin) autour des objectifs gouvernementaux en veillant à la cohérence des actions.

Ils disposent d'une dotation budgétaire annuelle de la MILDECA, déléguée depuis 2013 au niveau régional, pour impulser des actions de prévention innovantes et structurantes destinées à tous les milieux de vie auprès des populations vulnérables, qu'il s'agisse de milieux scolaires, festifs, sportifs, professionnels, sanitaires ou sociaux. Certaines régions disposent par ailleurs d'un appui méthodologique grâce à des conventions de prestation de service passées avec des associations.

ACTION N° 16

9,9 %

Modernisation de l'action publique

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus en 2016
Autorisations d'engagement	19 985 249	41 202 290	61 187 539	1 500 000
Crédits de paiement	19 985 249	40 336 496	60 321 745	1 500 000

Créé par le décret n° 2012-1198 du 30 octobre 2012, le secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP) regroupe l'ensemble des services en charge de la politique de modernisation de l'action publique : la direction interministérielle pour la modernisation de l'action publique (DIMAP), la direction interministérielle des systèmes d'information et de communication (DISIC), le service à compétence nationale « Réseau interministériel de l'État » (RIE) et la mission Etalab.

Le SGMAP est chargé de :

- coordonner, favoriser et soutenir au niveau interministériel, les travaux conduits par les administrations en vue d'évaluer et de moderniser l'action publique, notamment afin d'améliorer le fonctionnement des services déconcentrés de l'État, le service rendu aux citoyens et aux usagers et de contribuer à la bonne gestion des deniers publics.
- veiller à la transformation de l'État grâce au numérique en vue d'améliorer la qualité, l'efficacité, l'efficience et la fiabilité du service rendu et à simplifier les relations entre les usagers et les administrations de l'État, et entre celles-ci et les autres autorités administratives, et coordonner l'action des services de l'État et de ses établissements publics pour faciliter la réutilisation la plus large possible de leurs informations publiques ;
- veiller à l'association des agents publics, des usagers et des partenaires de l'administration à l'ensemble des démarches, et plus généralement à ouvrir l'action publique à la concertation et à la contribution des citoyens.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	40 957 290	39 956 496
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	40 957 290	39 956 496
Dépenses d'intervention	245 000	380 000
Transferts aux autres collectivités	245 000	380 000
Total	41 202 290	40 336 496

Dans le prolongement de la conférence nationale du handicap du 8 juin 2011, un partenariat a été engagé entre le Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) et la direction interministérielle des systèmes d'information et de communication (DISIC) pour la mise en œuvre d'un plan d'actions pour l'accessibilité numérique des systèmes d'information des employeurs publics. Ce partenariat est matérialisé par une convention qui prévoyait une participation financière du FIPHFP à hauteur de 4,5 M € sur trois ans, à raison de 1,5 M € par an, par la voie d'un fonds de concours. Tirant les conséquences du nouveau calendrier de mise en œuvre du plan d'actions conduit par la DISIC (consécutif notamment à la publication tardive de la nouvelle version du RGAA et par conséquent du processus de labellisation des sites candidats), l'engagement financier du FIPHFP dans le cadre de la convention susmentionnée a été réduit à un montant total de 3 M€. Le second versement de 1,5 M€ interviendra sur présentation des actions correspondant à 80% du premier versement de 1,5 M€ intervenu à la signature du protocole (probablement dans le courant de l'année 2016).

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement du secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP) permettra de mener en 2016 les actions et projets prévus dans les domaines suivants :

Postes de dépenses (millions d'euros)	AE	CP
Stratégies interministérielles de modernisation	3,4	2,6
Appui aux transformations	14,3	13,5
Performance des services numériques	3,0	3,2
Investissements interministériels en matière de système d'information	5,0	5,0
Réseau interministériel de l'Etat (RIE)	7,8	9,1
Incubateur des services numériques	1,8	1,4
Ouverture et recours aux données publiques	2,5	2,5
Actions transverses de communication et de formation	3,2	2,7
Total	41,0	40,0

1. Stratégies interministérielles de modernisation

Le service « stratégies interministérielles de modernisation » élabore la stratégie de modernisation de l'action publique. Ses crédits de fonctionnement (3,4 M€ en AE et 2,6 M€ en CP) doivent permettre d'accompagner le service dans les activités suivantes :

- pilotage et appui à la conduite des grands programmes interministériels, notamment d'évaluation de politique publique, d'écoute des usagers, d'amélioration de la qualité de service ou de mutualisation tant au niveau central que déconcentré ;
- accompagnement des secrétariats généraux et des directions d'administration centrale des ministères dans le suivi de leur feuille de route de modernisation de l'action publique.

2. Appui aux transformations

Le service « Appui aux transformations », dont les crédits de fonctionnement s'élèvent à 14,3 M€ en AE et 13,5 M€ en CP, accompagne les administrations dans toutes les phases clés des actions et projets de transformation et de simplification, depuis la conception jusqu'à la mise en œuvre concrète en apportant les expertises et ressources nécessaires pour mener les actions préventives et le cas échéant correctrices nécessaires. Il développe et partage des expertises, des outils et des méthodes d'accompagnement du changement.

3. Performance des services numériques et investissements interministériels en matière de système d'information et de communication

Dans le cadre du décret du 1^{er} août 2014 relatif au système d'information de l'État, le service « performance des services numériques » définit les orientations et pilote les chantiers stratégiques de transformation et de mutualisation du système d'information de l'État pour améliorer la qualité, l'efficacité, l'efficience et la fiabilité des services rendus par le système d'information de l'État.

Il dispose de crédits de fonctionnement (3,0 M€ en AE et 3,2 M€ en CP) qui portent sur les activités suivantes :

- définition du cadre commun d'urbanisation, de l'évolution des référentiels généraux d'interopérabilité, d'accessibilité et de sécurité ;
- développement des principes et méthodes d'analyse de la valeur, de gestion des risques et de gestion des portefeuilles de projets de systèmes d'information ;
- développement de l'administration numérique avec et pour l'utilisateur en améliorant et simplifiant ses relations avec l'administration et en favorisant le partage de bonnes pratiques ;
- coordination des travaux interministériels relatifs aux systèmes d'informations dédiés aux ressources humaines (SIRH) et à la paye (SI-Paye) dans le cadre de la direction de programme « SIRH/Paye » ;
- poursuite de développement de l'architecture « Etat-plate-forme » et en particulier du composant de fédération d'identités « *France Connect* » ;
- suivi et sécurisation des investissements informatiques des ministères.

Le SGMAP dispose également de crédits de fonctionnement (5,0 M€ en AE et CP) pour l'instruction, l'expertise et le cofinancement des projets de mutualisation interministériels en matière de système d'information.

4. Réseau interministériel de l'État (RIE)

Les crédits de ce service à compétence nationale (7,8 M€ en AE et 9,1 M€ en CP) doivent permettre d'assurer la poursuite du déploiement et le fonctionnement du réseau interministériel de l'État.

5. Incubateur des services numériques

La mission « incubateur des services numériques » (1,8 M€ en AE et 1,4 M€ en CP) développe des services numériques, sur des cycles courts, à destination des usagers et des citoyens dans le cadre de projets et programmes innovants comme le programme « Dites-le nous une fois » pour en permettre, le cas échéant, le transfert aux administrations chargées de les exploiter.

6. Ouverture et recours aux données publiques

La mission « Etalab » coordonne les actions des administrations de l'État et leur apporte son appui pour faciliter la diffusion et la réutilisation de leurs informations publiques. Ses crédits de fonctionnement (2,5 M€ en AE/CP) sont destinés :

- au développement et à l'animation du portail unique interministériel rassemblant et mettant à disposition librement ces informations ;
- à l'analyse et à la valorisation de ces informations à travers les sciences des données (« *data sciences* ») au service de la transformation des politiques et organisations publiques ;
- à la préparation tout au long de l'année 2016 de la présidence française de l'« *Open government partnership* » (OGP), un partenariat international qui s'attache à promouvoir la transparence de l'action publique et son ouverture à de nouvelles formes de concertation, de participation et de collaboration avec la société civile.

7. Actions transversales

Ces crédits (3,2 M€ en AE et 2,7 M€ en CP) couvrent :

- les actions de communication du SGMAP (coordination et animation de la stratégie de communication sur la modernisation de l'État, en lien avec le service d'information du gouvernement et les services de communication des ministères) ;
- les actions de formation des acteurs de la modernisation de l'État (chefs de projet et encadrement) dans la mise en œuvre des réformes de l'État.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Les crédits d'intervention s'élèvent à 0,2 M€ en AE et 0,4 M€ en CP pour 2016. Les subventions accordées par le SGMAP ont pour objectif de mettre en place des partenariats avec les acteurs de la qualité et de l'innovation publique et de l'évaluation des politiques publiques.

Coordination du travail gouvernemental

Programme n° 129 | OPÉRATEURS

OPÉRATEURS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Nature de la dépense	LFI 2015		PLF 2016	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	46 815	46 815	45 950	45 950
Dotations en fonds propres	2 500	2 500	2 727	2 727
Transferts	3	3	0	0
Total	49 318	49 318	48 677	48 677

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

EMPLOIS DES OPÉRATEURS Y COMPRIS OPÉRATEURS MULTI-IMPUTÉS POUR LE PROGRAMME CHEF DE FILE

Intitulé de l'opérateur	Réalisation 2014 (1)				LFI 2015				PLF 2016			
	ETP ETPT	ETPT rémunérés par ce programme (2)			ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETPT rémunérés par les opérateurs			ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETPT rémunérés par les opérateurs		
		sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés		sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés		sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés
CIFAD - Centre Interministériel de Formation Anti Drogue						0	0					
Conseil national des communes « Compagnon de la Libération »		10				14				14		
Grande Chancellerie de la Légion d'Honneur		362				407				406		
IHEDN - Institut des hautes études de Défense nationale		94				96				94		
INHES-J - Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice		69	1			75	1			74	3	
OFDT - Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies		27	1			28				28	1	
Total ETP		562	2									
Total ETPT		558	2			620	1			616	4	

(1) La réalisation 2014 reprend la présentation du RAP 2014.

(2) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère.

EMPLOIS DES OPÉRATEURS RÉMUNÉRÉS PAR D'AUTRES PROGRAMMES, Y COMPRIS OPÉRATEURS MULTI-IMPUTÉS POUR LE PROGRAMME CHEF DE FILE

Intitulé de l'opérateur	Réalisation 2014 (1)	LFI 2015 (3)	PLF 2016
CIFAD - Centre Interministériel de Formation Anti Drogue	13	14	14

Intitulé de l'opérateur	Réalisation 2014 (1)	LFI 2015 (3)	PLF 2016
Conseil national des communes « Compagnon de la Libération »	3	2	
Grande Chancellerie de la Légion d'Honneur	5	5	5
IHEDN - Institut des hautes études de Défense nationale	3	3	3
INHES-J - Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice	5	6	5
Total ETPT (2)	29	30	27

(1) La réalisation 2014 reprend la présentation du RAP 2014.

(2) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère.

(3) La LFI 2015 fait référence aux plafonds votés en Loi de finances initiale 2015 ou, le cas échéant, en Loi de finances rectificative 2015.

PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME CHEF DE FILE

	ETPT
Emplois sous plafond 2015 (1)	620
Extension en année pleine du schéma d'emplois de la LFI 2015 (2)	
Impact du schéma d'emplois 2016 (3)	-4
Solde des transferts T2/T3 (4)	
Solde des transferts internes (5)	
Solde des mesures de périmètre (6)	
Corrections techniques (7)	
Abattements techniques (8)	
Emplois sous plafond PLF 2016 (9)	616
Rappel du schéma d'emplois 2016 en ETP (10)	-4

PRÉSENTATION DES OPÉRATEURS (OU CATÉGORIES D'OPÉRATEUR)

CIFAD - Centre Interministériel de Formation Anti Drogue

Le Centre interministériel de formation anti-drogue (CIFAD) a été créé le 30 septembre 1992 en Martinique à Fort-de-France pour « combattre le trafic de drogue dans les Antilles, la Guyane et dans la Caraïbe avec le souci de former les hommes et de les conduire à une coopération internationale active dans ce domaine ».

Groupement d'intérêt public depuis 2003, sous tutelle de la mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDECA), le CIFAD est un organisme de formation et de coopération internationale participant à la lutte contre le trafic de stupéfiants à destination de la France, départements d'outre-mer inclus, et de l'Europe. Le CIFAD est plus particulièrement chargé par la MILDECA de renforcer les capacités des États situés le long de la route de la cocaïne en diffusant le savoir-faire des administrations françaises auprès de leurs homologues des pays de l'arc caribéen et d'Amérique latine.

Le CIFAD organise, à cette fin, des actions de formations spécialisées en matière de lutte contre la toxicomanie et de prévention des dépendances, principalement dans les domaines de la réduction de l'offre de drogue et de la lutte contre le blanchiment, mais également dans celui de la réduction de la demande.

Le CIFAD met notamment en œuvre trois types d'actions :

- des actions de formation et de formation de formateurs ;
- des actions de prévention ou de sensibilisation ;
- des séminaires et l'accueil de délégations étrangères.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2014		LFI 2015		PLF 2016	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
129 / Coordination du travail gouvernemental	439	439	408	408	389	389
Subventions pour charges de service public	439	439	408	408	389	389
Total	439	439	408	408	389	389

BUDGET INITIAL 2015 DE L'OPÉRATEUR

Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Charges	Compte financier 2014 (1)	Budget initial 2015	Produits	Compte financier 2014 (1)	Budget initial 2015
Personnel <i>dont charges de pensions civiles</i>			Ressources de l'État - subventions de l'État - ressources fiscales	439 439	408 408
Fonctionnement	431	408			
Intervention			Autres subventions	3	
			Ressources propres et autres		
Total des charges	431	408	Total des produits	442	408
Résultat : bénéfice	11		Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	442	408	Total : équilibre du CR	442	408

(1) voté

Tableau de financement abrégé

(en milliers d'euros)

Emplois	Compte financier 2014 (1)	Budget initial 2015	Ressources	Compte financier 2014 (1)	Budget initial 2015
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	20	6
Investissements	2	2	Ressources de l'État		
Remboursement des dettes financières			Autres subv. d'investissement et dotations		
			Autres ressources		
			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	2	2	Total des ressources	20	6
Apport au fonds de roulement	18	4	Prélèvement sur le fonds de roulement		

(1) voté

Les dépenses de fonctionnement sont consacrées au fonctionnement du centre et au financement des actions de formation, des actions de prévention et des séminaires dans la zone Caraïbe et en Amérique latine, conformément à la convention constitutive.

DÉPENSES 2015 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : les dépenses 2015 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actifs.

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
		408		2	410
Total		408		2	410

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2014 (1)		LFI 2015 (2)	PLF 2016
	ETP	ETPT	ETPT	ETPT
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		13	14	14
- rémunérés par l'État par d'autres programmes		13	14	14

(1) La réalisation 2014 reprend la présentation du RAP 2014.

(2) LFI ou LFR le cas échéant.

Le personnel du CIFAD est mis à disposition à titre gracieux par les ministères concernés par les activités du GIP. Il s'agit du ministère de l'Intérieur (police et gendarmerie) et du ministère des finances et des comptes publics (douanes). La masse salariale correspondant à ces mises à disposition est estimée à 0,9 M€.

Conseil national des communes « Compagnon de la Libération »

Cette action regroupe les crédits en faveur du budget de l'Ordre de la Libération, géré par le Conseil national des communes « Compagnon de la Libération » depuis le décret n° 2012-1253 du 14 novembre 2012. Les moyens de cet Ordre, dont le délégué national est l'ordonnateur principal, correspondent en quasi-totalité dans le PLF 2016 à une subvention pour charges de service public.

L'Ordre de la Libération contribue au devoir, pérenne, de mémoire et de reconnaissance de la Nation. Ses missions sont les suivantes :

Coordination du travail gouvernemental

Programme n° 129 | OPÉRATEURS

- porter témoignage de l'Ordre de la Libération devant les générations futures, en lien avec les cinq communes « Compagnon de la Libération » et les dix-huit unités combattantes titulaires de la Croix de la Libération ;
- assurer le service de la Médaille de la Résistance française ;
- mettre en œuvre toutes les initiatives jugées utiles dans les domaines pédagogique, muséologique ou culturel en vue de conserver la mémoire de l'Ordre de la Libération, des membres et des Médaillés de la Résistance française ;
- organiser, en lien avec les autorités officielles, les cérémonies commémoratives de l'Appel du 18 juin 1940 et de la mort du général de Gaulle (9 novembre) ;
- participer à l'aide morale et matérielle des Compagnons de la Libération (16 vivants au 2 août 2015) et des Médaillés de la Résistance française (environ 1 200 vivants).

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2014		LFI 2015		PLF 2016	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
129 / Coordination du travail gouvernemental	1 318	1 318	1 385	1 385	1 362	1 362
Subventions pour charges de service public	1 318	1 318	1 385	1 385	1 362	1 362
Total	1 318	1 318	1 385	1 385	1 362	1 362

Les ressources du Conseil national des communes « Compagnon de la Libération » proviennent en quasi-totalité de la subvention pour charges de service public versée par les services du Premier ministre. Depuis le 1^{er} janvier 2012, le musée de l'Ordre de la Libération est fermé et les pièces de collection ont été déménagées par le personnel de l'Ordre de la Libération au Mont-Valérien pour la durée des travaux de rénovation. Les travaux de gros œuvre sont terminés et la réinstallation des pièces de collection prendra fin en septembre 2015 pour une ouverture du musée en novembre 2015.

BUDGET INITIAL 2015 DE L'OPÉRATEUR

Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Charges	Compte financier 2014 (1)	Budget initial 2015	Produits	Compte financier 2014 (1)	Budget initial 2015
Personnel	727	769	Ressources de l'État	1 318	1 351
<i>dont charges de pensions civiles</i>	56	56	- subventions de l'État	1 318	1 351
Fonctionnement	570	933	- ressources fiscales		
Intervention			Autres subventions		
			Ressources propres et autres		
Total des charges	1 297	1 702	Total des produits	1 318	1 351
Résultat : bénéfice	21		Résultat : perte		351
Total : équilibre du CR	1 318	1 702	Total : équilibre du CR	1 318	1 702

(1) voté

Tableau de financement abrégé

(en milliers d'euros)

Emplois	Compte financier 2014 (1)	Budget initial 2015	Ressources	Compte financier 2014 (1)	Budget initial 2015
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	45	150
Investissements	3 226	6 600	Ressources de l'État		4 500
Remboursement des dettes financières			Autres subv. d'investissement et dotations		
			Autres ressources	5	
			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	3 226	6 600	Total des ressources	50	4 650
Apport au fonds de roulement			Prélèvement sur le fonds de roulement	3 176	1 950

(1) voté

Le Conseil national des communes « Compagnon de la Libération » a bénéficié en 2015 d'une dotation sur fonds propres versée par la direction des services administratifs et financiers du Premier ministre pour un montant de 4,5 M€. Cette dotation, non budgétée en LFI et financée par des redéploiements de crédits au sein du programme 129, correspond au reliquat de la dotation notifiée au CNCCL en 2013 ainsi qu'à un complément de financement notifié en cours de gestion pour les travaux de rénovation du musée de l'Ordre de la Libération.

Les travaux de rénovation du musée ont commencé en février 2013 par la réfection du mur de la cour de Mars et se sont poursuivis par les travaux de rénovation de l'intérieur du bâtiment depuis décembre 2013.

Les travaux réalisés permettent de mettre aux normes le bâtiment et le musée, de réduire la superficie dédiée aux locaux administratifs, de réaliser une économie de chauffage, de réduire le nombre et la superficie des logements de fonction, d'agrandir la superficie du musée afin de créer des espaces d'exposition temporaire, une salle pédagogique pour les élèves et étudiants et une salle d'accueil des chercheurs.

D'autres travaux de mise aux normes et de mise en sécurité sont engagés pour accueillir les visiteurs ainsi que les personnes à mobilité réduite.

Ces travaux s'inscrivaient dans le cadre du schéma pluriannuel de stratégie immobilière établi par le CNCCL.

■ DÉPENSES 2015 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : les dépenses 2015 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actifs.

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
	769	432		6 600	7 801
Total	769	432		6 600	7 801

■ CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2014 (1)		LFI 2015 (2)	PLF 2016
	ETP	ETPT	ETPT	ETPT
Emplois rémunérés par l'opérateur :	10	10	14	14
- sous plafond	10	10	14	14
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		3	2	
- rémunérés par l'État par d'autres programmes		3	2	

(1) La réalisation 2014 reprend la présentation du RAP 2014.

(2) LFI ou LFR le cas échéant.

L'Ordre de la Libération, Conseil national des communes « Compagnon de la Libération » a, durant les travaux de rénovation du bâtiment Robert de Cotte de l'hôtel national des Invalides, qui abrite l'Ordre de la Libération et son musée, réalisé une réorganisation de ses personnels en supprimant deux postes d'huissier et en recrutant un communicant (en 2014) et un personnel pédagogique.

Ce recrutement de personnel pédagogique devait avoir lieu fin 2014, mais le retard pris dans les travaux a conduit à repousser ce recrutement début 2015.

Grande Chancellerie de la Légion d'Honneur

L'Ordre la Légion d'honneur, personne morale de droit public *sui generis*, bénéficie de la qualité d'opérateur de l'État depuis le 1^{er} janvier 2008, date de rattachement de la structure au programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » au sein de l'action n°13.

Missions

L'Ordre de la Légion d'honneur est placé sous l'autorité du Grand Chancelier, nommé par le Président de la République, Grand maître de l'Ordre. Il est composé :

- de la grande chancellerie chargée de la gestion des ordres nationaux (Légion d'honneur et Ordre national du Mérite) et de la médaille militaire,
- du musée consacré à l'histoire des ordres et des décorations,
- des maisons d'éducation qui assurent l'éducation des filles, petites-filles et arrière-petites filles des décorés des ordres nationaux et de la médaille militaire ainsi que des filles et petites-filles de légionnaires étrangers.

Performance

L'Ordre de la Légion d'honneur s'est résolument engagé dans une démarche de performance.

Il a ainsi retenu, pour mesurer sa performance, un indicateur d'efficacité de gestion se rapportant au cœur de son métier : la gestion par la grande chancellerie des décorations récompensant les mérites éminents et distingués. Sont ainsi concernés non seulement les contingents de la croix de la Légion d'honneur, mais aussi ceux de l'Ordre National du Mérite et de la Médaille Militaire.

	Unité	2011 Réalisation	2012 Réalisation	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Cible	2016 Cible
Nombre de dossiers traités par an et par ETPT d'agent traitant de la Grande chancellerie	Nombre	1 250	1 248	1 179	1 358	1 250	1 250

Il s'agit de l'ensemble des dossiers traités par la grande chancellerie dans ses missions de proposition et de gestion des décorations : dossiers de propositions des ministères (15 150 propositions en 2014), gestion des dossiers de nominations et de promotions figurant dans les décrets (14 600 dossiers en 2014), recherches généalogiques et historiques (1 582 en 2014), instruction des dossiers relatifs à la discipline et aux contingents du Grand Chancelier, consultation sur le rôle de régulation du Grand Chancelier, autorisation du port de décorations pour les étrangers et du port de décorations étrangères pour les Français (au total 1 283 dossiers en 2014).

Les orientations posées par le Président de la République relatives aux ordres nationaux doivent permettre de veiller :

- à ce que tous les milieux socioprofessionnels soient représentés ;
- à l'équilibre géographique des promotions ;
- à ce que tous les niveaux hiérarchiques soient récompensés ;
- à ce que la parité hommes/femmes soit respectée.

La Grande chancellerie de la Légion d'honneur dispose d'un schéma pluriannuel de stratégie immobilière annexé chaque année au budget initial. Ce schéma est actualisé au fil de l'eau en fonction de l'avancement des opérations immobilières de l'opérateur. Composé pour partie de bâtiments classés monuments historiques, le patrimoine immobilier de la Grande chancellerie donne lieu à des investissements. Ainsi, le SPSI a prévu notamment l'extension des maisons d'éducation et la rénovation du bâtiment scolaire de Saint-Denis.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2014		LFI 2015		PLF 2016	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
129 / Coordination du travail gouvernemental	25 050	25 050	27 031	27 031	27 255	27 255
Subventions pour charges de service public	22 723	22 723	24 528	24 528	24 528	24 528
Dotations en fonds propres	2 325	2 325	2 500	2 500	2 727	2 727
Transferts	2	2	3	3	0	0
Total	25 050	25 050	27 031	27 031	27 255	27 255

L'augmentation sensible de la subvention pour charges de services public en 2015 s'explique par l'obligation qui est désormais faite à la grande chancellerie de la Légion d'honneur de payer la taxe sur les salaires.

Au PLF 2016, la subvention pour charges de service public versée s'élève à 24,5 M€, à laquelle s'ajoutent 2,7 M€ de dotation en fonds propres destinés au financement des travaux immobiliers.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, le programme 129 prend en charge le versement des crédits d'investissement sous la forme d'une dotation en fonds propres, à la place du compte d'affectation spéciale « Gestion du patrimoine immobilier de l'État ».

Pour mémoire, les bâtiments propriété de la Légion d'honneur sont les suivants :

- le site de Solférino qui abrite le Palais de la Légion d'honneur (ancien hôtel de Salm), classé monument historique, le bâtiment administratif et le musée de la Légion d'honneur ;
- le site de Saint-Denis, ancienne abbaye royale de Saint-Denis classée monument historique, abritant une maison d'éducation (lycée et *post bac*) ;
- le site de Saint-Germain-en-Laye, maison d'éducation (collège) ;
- le site d'Écouen, château loué au ministère de la culture (musée de la Renaissance).

Les bâtiments propriétés de l'Ordre de la Légion d'honneur sont pour la plupart très anciens et font partie du patrimoine historique national. Leur entretien et leur rénovation sont donc très coûteux. De plus, la restauration des bâtiments peut induire des coûts complémentaires. Ainsi, la mise en sécurité incendie des bâtiments du site de Saint-Denis impacte aussi les contrats de maintenance.

Des travaux lourds de restauration ou de mise en conformité sont encore nécessaires : restauration des façades intérieures et de la cour d'honneur de la grande chancellerie de la Légion d'honneur, de l'aile de la toiture de l'intendance à Saint-Denis (3 M€), de la façade nord de l'ancienne abbaye royale de Saint-Denis (2,3 M€) et mise en conformité de l'ensemble des bâtiments en vue de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (2 M€).

Le Grand Chancelier a engagé depuis plusieurs années une politique de recours à des mécènes et/ou donateurs dans le but de participer au financement de la restauration du patrimoine immobilier de l'Ordre de la Légion d'honneur.

Coordination du travail gouvernemental

Programme n° 129 | OPÉRATEURS

BUDGET INITIAL 2015 DE L'OPÉRATEUR

Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Charges	Compte financier 2014 (1)	Budget initial 2015	Produits	Compte financier 2014 (1)	Budget initial 2015
Personnel	20 082	21 890	Ressources de l'État	22 725	24 079
<i>dont charges de pensions civiles</i>	<i>5 707</i>	<i>6 120</i>	- subventions de l'État	22 725	24 079
Fonctionnement	11 767	9 521	- ressources fiscales		
Intervention	0	0	Autres subventions	25	0
			Ressources propres et autres	8 213	3 667
Total des charges	31 849	31 411	Total des produits	30 963	27 746
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	886	3 665
Total : équilibre du CR	31 849	31 411	Total : équilibre du CR	31 849	31 411

(1) voté

Tableau de financement abrégé

(en milliers d'euros)

Emplois	Compte financier 2014 (1)	Budget initial 2015	Ressources	Compte financier 2014 (1)	Budget initial 2015
Insuffisance d'autofinancement		202	Capacité d'autofinancement	825	0
Investissements	8 426	2 598	Ressources de l'État	2 325	2 300
Remboursement des dettes financières			Autres subv. d'investissement et dotations		
			Autres ressources	1 550	500
			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	8 426	2 800	Total des ressources	4 700	2 800
Apport au fonds de roulement			Prélèvement sur le fonds de roulement	3 726	

(1) voté

Compte de résultat :

Les ressources propres 2015 correspondent notamment aux recettes suivantes : droits de chancellerie, pensions et trousseaux des élèves.

Les autres ressources correspondent principalement aux produits de gestion courante (remboursements divers, frais de nourriture), aux produits financiers (intérêts de placements, dividendes) et à des dons.

Les autres subventions correspondent à la taxe d'apprentissage (pour le BTS commerce international et les sections technologiques du lycée à la maison d'éducation de la Légion d'honneur de Saint-Denis).

Tableau de financement abrégé :

Les ressources correspondent à la subvention d'investissement de 2,3 M€ ainsi qu'à des ressources de mécénat affectées à la rénovation du Palais de la Légion d'honneur.

Pour l'exercice 2015, l'insuffisance d'autofinancement s'élève à 201 980 €.

DÉPENSES 2015 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : les dépenses 2015 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actifs.

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
	21 890	4 921		2 598	29 409
Total	21 890	4 921		2 598	29 409

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2014 (1)		LFI 2015 (2)	PLF 2016
	ETP	ETPT	ETPT	ETPT
Emplois rémunérés par l'opérateur :	362	366	407	406
- sous plafond	362	366	407	406
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		5	5	5
- rémunérés par l'État par d'autres programmes		5	5	5

(1) La réalisation 2014 reprend la présentation du RAP 2014.

(2) LFI ou LFR le cas échéant.

Les 5 emplois en fonction au sein de la grande chancellerie de la Légion d'honneur et rémunérés par d'autres ministères sont mis à disposition par le ministère de la défense :

- un gendarme, deux officiers marins (marine nationale) et un soldat (armée de terre), contre remboursement ;
- un officier de l'armée de terre, aide de camp du Grand Chancelier, à titre gratuit.

Parmi les mesures engagées, le plafond d'emplois diminue de 1 ETPT par an depuis 2012. Il se situe à hauteur de 407 ETPT en 2015 (410 ETPT en 2012).

IHEDN - Institut des hautes études de Défense nationale

L'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN) a pour mission de développer l'esprit de défense et de sensibiliser aux questions internationales. À ce titre :

- il réunit des responsables de haut niveau appartenant à la fonction publique civile et militaire ainsi qu'aux différentes catégories socio-professionnelles de la Nation, des États-membres de l'Union européenne ou d'autres États, en vue d'approfondir en commun leurs connaissances des questions de défense, de politique étrangère, d'armement et d'économie de défense ;
- il prépare à l'exercice de responsabilités de cadres supérieurs militaires et civils, français ou étrangers, exerçant leur activité dans le domaine de la défense, de la politique étrangère, de l'armement et de l'économie de défense ;
- il contribue à promouvoir et à diffuser toutes connaissances utiles en matière de défense, de relations internationales, d'armement et d'économie de défense.

L'opérateur est rattaché à l'action 2 « Coordination de la sécurité et de la défense » du programme 129 et est placé sous la tutelle du secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN).

Le contrat de performance pour la période 2015-2017 fixe à l'IHEDN des objectifs stratégiques en vue d'une performance accrue des actions de formation, de sensibilisation et de rayonnement que mène l'institut à l'aune de la maîtrise des dépenses publiques.

Les objectifs stratégiques fixés consistent à :

- satisfaire les besoins de formation aux questions de défense et d'affaires internationales exprimés par le ministère de la défense et le ministère des affaires étrangères (MAE), les autorités publiques, le monde économique et les autres acteurs de la société civile. À cet égard, l'IHEDN doit devenir l'un des partenaires spécialisés susceptibles de concourir au renforcement des qualités managériales des cadres à haut potentiel de la fonction publique. Une attention particulière sera portée aux besoins du MAE. L'ambition pédagogique affichée impose de tirer tout le bénéfice des travaux de recherche menés par d'autres institutions françaises ou étrangères ;
- demeurer au cœur d'un dispositif de transmission des savoirs, essentiel à la prise de conscience collective des enjeux de défense et de sécurité nationale. Cette action de sensibilisation doit concerner le plus grand nombre. En région, elle promeut, sans les confondre, les politiques de défense et de sécurité. Elle doit s'étendre vers les populations les plus modestes, souvent à l'écart de la connaissance de l'outil de défense et de son fonctionnement ;
- contribuer au renouveau et au rayonnement de la pensée stratégique de défense, au service de l'ensemble de la communauté nationale. L'IHEDN doit devenir le lieu naturel de synthèse et de débats en matière de défense et d'affaires internationales. La nature même des sujets entrant dans sa mission doit amener l'institut à concevoir cette action en termes d'ouverture, de partage et de collaboration avec des organismes de recherche, nationaux et internationaux, ainsi qu'avec les associations d'auditeurs. La visibilité passe par la réalisation d'une publication numérique ;
- mettre en place des règles de gestion et de maîtrise des dépenses comparables à celles que l'État s'impose à lui-même. La réduction des dépenses de fonctionnement sera notamment recherchée au travers d'une mutualisation des soutiens avec l'INHESJ. Un contrôle de gestion et un pilotage des activités par la performance seront institués. La part des ressources extrabudgétaires doit continuer de s'accroître.

Le modèle économique pour les années à venir doit être revu afin de garantir la pérennité et la qualité de l'institut.

Une plateforme interministérielle civile et militaire pour former et fédérer tant au niveau national que régional

Par sa dimension interministérielle, l'IHEDN constitue une plate-forme unique en son genre. Lieu de convergence de la compréhension des enjeux de défense et de sécurité nationale, l'institut s'adresse aux responsables de la société par des formations tant au niveau national que régional. Grâce au maillage de ses sessions dans toutes les régions – près de 1 900 auditeurs formés en cinq ans –, l'institut contribue par ses formations à la diffusion de l'esprit de défense et à la réflexion stratégique française.

Un outil d'influence au service d'une responsabilité européenne et internationale

L'IHEDN accompagne la politique de l'État en direction de ses alliés en Europe et de ses partenaires stratégiques. Riche d'un réseau de plus de 2 000 auditeurs étrangers, dont la moitié en Afrique, l'institut développe ses formations internationales, en lien avec la direction de la coopération de sécurité et de défense du ministère des Affaires étrangères et les directions internationales du ministère de la défense. Il participe ainsi à la diplomatie d'influence de la France.

Un institut résolument tourné vers l'avenir et la jeunesse

Investissant sur l'avenir, l'institut conduit une action déterminée depuis de nombreuses années vers les jeunes par le biais des trinômes académiques, en liaison avec l'éducation nationale. Une action similaire est conduite en direction du monde étudiant ou de celui des jeunes professionnels avec des séminaires dédiés, ainsi que vers des publics en difficulté par des séminaires ciblés de « cohésion nationale et de citoyenneté ». Pour ces derniers, le fonds « dotation », le cercle des partenaires de l'IHEDN, alimenté par les produits du mécénat d'entreprise, apporte un concours déterminant.

Relever le défi d'un nouveau modèle économique pour les années à venir

La hausse des droits d'inscription a été initiée depuis 2011. Parallèlement, le recours aux partenariats avec les entreprises devra être poursuivi, amplifié et formalisé. Toutes les pistes mériteront de faire l'objet d'investigations poussées : subsidiarité avec l'université ou d'autres instituts, mutualisation, renforcement sur le cœur de métier.

Le contrat de performance pour la période 2015-2017 fixe à l'IHEDN des objectifs stratégiques en vue d'une performance accrue des actions de formation, de sensibilisation et de rayonnement que mène l'institut à l'aune de la maîtrise des dépenses publiques.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2014		LFI 2015		PLF 2016	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
129 / Coordination du travail gouvernemental	7 030	7 030	8 225	8 225	8 072	8 072
Subventions pour charges de service public	7 030	7 030	8 225	8 225	8 072	8 072
Total	7 030	7 030	8 225	8 225	8 072	8 072

BUDGET INITIAL 2015 DE L'OPÉRATEUR

Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Charges	Compte financier 2014 (1)	Budget initial 2015	Produits	Compte financier 2014 (1)	Budget initial 2015
Personnel	6 493	6 687	Ressources de l'État	7 114	8 092
<i>dont charges de pensions civiles</i>	<i>1 454</i>	<i>1 465</i>	- subventions de l'État	7 114	8 092
Fonctionnement	2 772	3 519	- ressources fiscales		
Intervention			Autres subventions		
			Ressources propres et autres	1 920	2 114
Total des charges	9 265	10 206	Total des produits	9 034	10 206
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	231	
Total : équilibre du CR	9 265	10 206	Total : équilibre du CR	9 265	10 206

(1) voté

Tableau de financement abrégé

(en milliers d'euros)

Emplois	Compte financier 2014 (1)	Budget initial 2015	Ressources	Compte financier 2014 (1)	Budget initial 2015
Insuffisance d'autofinancement	232	0	Capacité d'autofinancement	0	0
Investissements	251	300	Ressources de l'État		
Remboursement des dettes financières			Autres subv. d'investissement et dotations		
			Autres ressources		
			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	483	300	Total des ressources	0	0
Apport au fonds de roulement			Prélèvement sur le fonds de roulement	483	300

(1) voté

DÉPENSES 2015 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : les dépenses 2015 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actifs.

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Action: coordination de la sécurité et de la défense	6 687	3 336		300	10 323
Total	6 687	3 336		300	10 323

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2014 (1)		LFI 2015 (2)	PLF 2016
	ETP	ETPT	ETPT	ETPT
Emplois rémunérés par l'opérateur :	94	90	96	94
- sous plafond	94	90	96	94
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		3	3	3
- rémunérés par l'État par d'autres programmes		3	3	3

(1) La réalisation 2014 reprend la présentation du RAP 2014.

(2) LFI ou LFR le cas échéant.

Les emplois en fonction au sein de l'IHEDN rémunérés par d'autres ministères sont les suivants :

- le directeur (officier général, rémunéré par le ministère de la défense) ;
- le directeur adjoint, secrétaire général (préfet, rémunéré par le ministère de l'intérieur) ;
- le directeur adjoint, chef du département des activités internationales (ministre plénipotentiaire rémunéré par le ministère des affaires étrangères) ;
- 2 ouvriers d'État ayant intégré les effectifs de l'institut lors de l'intégration de l'ex-Centre des hautes études de l'armement au sein de l'établissement public.

INHES-J - Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice

Établissement public créé par le décret n° 2009-1321 du 28 octobre 2009, l'Institut national des hautes études de sécurité et de justice (INHESJ) s'est affirmé comme l'opérateur public de référence en ce qui concerne la formation et la recherche liées à la sécurité nationale et à la justice. Sa spécificité est d'être un espace orienté vers l'identification pluridisciplinaire de l'évolution des champs de la sécurité et de la justice. Conformément aux objectifs de création de l'INHESJ, les formations affirment les liens de la justice et du droit avec les questions de sécurité mais également de défense. Cela permet à l'INHESJ de préparer avec pertinence les cadres des secteurs publics et privés à l'exercice de leurs responsabilités en application du Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale.

L'INHESJ accueille également en son sein l'observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) qui est l'un de ses départements. Les travaux de l'ONDRP sont réalisés avec l'appui de l'INSEE et font l'objet de plusieurs publications dont un rapport annuel sur la criminalité en France.

Les orientations stratégiques définies dans le projet d'établissement se retrouvent dans les actions conduites par les pôles et départements qui structurent l'INHESJ.

L'institut est rattaché à l'action 2 « Coordination de la sécurité et de la défense » du programme 129 et est placé sous la tutelle du secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN). Dans le cadre de son contrat d'objectifs et de performance, l'INHESJ s'attache à mettre en œuvre les cinq grands objectifs suivants :

- assurer la qualité de la formation ;
- détecter et réunir les compétences ;
- promouvoir une communauté dynamique de la sécurité et de la justice ;
- mutualiser les champs, missions et moyens ;
- garantir la qualité administrative et budgétaire.

Ces objectifs stratégiques sont assortis d'objectifs intermédiaires et d'indicateurs, comme par exemple le nombre d'heures de formation délivrées, le nombre de personnes formées, le taux de satisfaction des formations et le taux de renouvellement des intervenants.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2014		LFI 2015		PLF 2016	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
129 / Coordination du travail gouvernemental	6 367	6 367	9 221	9 221	8 745	8 745
Subventions pour charges de service public	6 367	6 367	9 221	9 221	8 745	8 745
Total	6 367	6 367	9 221	9 221	8 745	8 745

BUDGET INITIAL 2015 DE L'OPÉRATEUR

Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Charges	Compte financier 2014 (1)	Budget initial 2015	Produits	Compte financier 2014 (1)	Budget initial 2015
Personnel	5 557	5 449	Ressources de l'État	6 406	7 426
<i>dont charges de pensions civiles</i>	1 216	1 240	- subventions de l'État	6 367	7 396
Fonctionnement	4 900	5 324	- ressources fiscales	39	30
Intervention	0	0	Autres subventions	0	0
			Ressources propres et autres	3 452	3 449
Total des charges	10 457	10 773	Total des produits	9 858	10 875
Résultat : bénéfice		102	Résultat : perte	599	
Total : équilibre du CR	10 457	10 875	Total : équilibre du CR	10 457	10 875

(1) voté

Tableau de financement abrégé

(en milliers d'euros)

Emplois	Compte financier 2014 (1)	Budget initial 2015	Ressources	Compte financier 2014 (1)	Budget initial 2015
Insuffisance d'autofinancement	599		Capacité d'autofinancement	0	2
Investissements	124	897	Ressources de l'État		
Remboursement des dettes financières			Autres subv. d'investissement et dotations		
			Autres ressources		
			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	723	897	Total des ressources	0	2
Apport au fonds de roulement			Prélèvement sur le fonds de roulement	723	895

(1) voté

DÉPENSES 2015 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : les dépenses 2015 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actifs.

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Actions de formation	2 167	554			2 721
Département ONDRP	934	1 183			2 117
Dépenses immobilières		2 694		897	3 591
Etudes et recherches	448	121			569

Coordination du travail gouvernemental

Programme n° 129 | OPÉRATEURS

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Fonctions supports	1 900	692			2 592
Total	5 449	5 244		897	11 590

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2014 (1)		LFI 2015 (2)	PLF 2016
	ETP	ETPT	ETPT	ETPT
Emplois rémunérés par l'opérateur :	70	67	76	77
- sous plafond	69	66	75	74
- hors plafond	1	1	1	3
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		6	8	7
- rémunérés par l'État par d'autres programmes		5	6	5
- rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		1	2	2

(1) La réalisation 2014 reprend la présentation du RAP 2014.

(2) LFI ou LFR le cas échéant.

Le plafond d'emplois pour 2016 est de 74 ETPT. Le schéma d'emplois arbitré en 2015 est de - 1 ETP. Le plafond d'emplois 2016 intègre ce schéma en année pleine (-1 ETPT).

Les emplois 2016 en fonction à l'institut rémunérés par d'autres ministères sont :

- le directeur de l'INHESJ (préfet rémunéré par le ministère de l'Intérieur) ;
- les 2 magistrats de l'ordre judiciaire mis à disposition de l'institut par le ministère de la Justice ;
- un chargé de mission « Sécurité sanitaire » (inspecteur des services vétérinaires rémunéré par le ministère de l'Agriculture) ;
- un chargé de mission « Douanes » à l'ONDRP (inspecteur des douanes rémunéré par le ministère de l'Économie et des Finances) ;
- un chargé de mission « Administration pénitentiaire » (cadre de la direction de l'administration pénitentiaire rémunéré par le ministère de la justice).

Les deux emplois rémunérés par les collectivités territoriales concernent deux postes d'officiers sapeurs-pompiers mis à disposition de l'INHESJ contre remboursement.

OFDT - Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies

L'Observatoire français des drogues et des toxicomanies est un groupement d'intérêt public (GIP). La mission de l'OFDT est de documenter les phénomènes liés à la consommation de substances psychoactives et aux addictions. Cette mission couvre l'alcool, le tabac, les médicaments psychotropes, tous les produits illicites, les nouveaux produits de synthèse et les « addictions sans produit » (écrans, jeux d'argent et de hasard...). L'OFDT développe des enquêtes sur les profils d'usagers, les pratiques, les contextes de consommation, les trafics et les nouvelles drogues (enquêtes et dispositifs d'observation pérennes), ainsi que des études en lien avec le plan gouvernemental, des évaluations de dispositifs ou de programmes avec un appui méthodologique. Le champ d'intervention de l'OFDT couvre également les activités menées en tant qu'interlocuteur français de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (EMCDDA) et comprend plus largement des activités internationales.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2014		LFI 2015		PLF 2016	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
129 / Coordination du travail gouvernemental	3 132	3 132	3 048	3 048	2 854	2 854
Subventions pour charges de service public	3 132	3 132	3 048	3 048	2 854	2 854
Total	3 132	3 132	3 048	3 048	2 854	2 854

La subvention pour charges de service public attribuée à l'OFDT connaît, à l'instar de l'ensemble des opérateurs, une baisse continue depuis plusieurs exercices budgétaires. Au montant brut présenté pour le PLF 2016, une réserve de précaution sera appliquée.

BUDGET INITIAL 2015 DE L'OPÉRATEUR

Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Charges	Compte financier 2014 (1)	Budget initial 2015	Produits	Compte financier 2014 (1)	Budget initial 2015
Personnel	1 927	2 126	Ressources de l'État	3 132	2 968
<i>dont charges de pensions civiles</i>	35	48	- subventions de l'État	3 132	2 968
Fonctionnement	1 343	1 154	- ressources fiscales	0	
Intervention		0	Autres subventions	462	281
			Ressources propres et autres	100	31
Total des charges	3 270	3 280	Total des produits	3 694	3 280
Résultat : bénéfice	424		Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	3 694	3 280	Total : équilibre du CR	3 694	3 280

(1) voté

Tableau de financement abrégé

(en milliers d'euros)

Emplois	Compte financier 2014 (1)	Budget initial 2015	Ressources	Compte financier 2014 (1)	Budget initial 2015
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	392	20
Investissements	12	90	Ressources de l'État		
Remboursement des dettes financières			Autres subv. d'investissement et dotations		
			Autres ressources		
			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	12	90	Total des ressources	392	20
Apport au fonds de roulement	380		Prélèvement sur le fonds de roulement		70

(1) voté

Coordination du travail gouvernemental

Programme n° 129 | OPÉRATEURS

DÉPENSES 2015 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : les dépenses 2015 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actifs.

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
	2 126	1 104		90	3 320
Total	2 126	1 104		90	3 320

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2014 (1)		LFI 2015 (2)	PLF 2016
	ETP	ETPT	ETPT	ETPT
Emplois rémunérés par l'opérateur :	28	27	28	29
- sous plafond	27	26	28	28
- hors plafond	1	1		1

(1) La réalisation 2014 reprend la présentation du RAP 2014.

(2) LFI ou LFR le cas échéant.

Pour l'année 2016, l'effectif permanent de l'OFDT n'est pas modifié. Il est fixé à 28 emplois sous plafond LFI (contractuels et détachés) auxquels s'ajoute 1 emploi hors plafond lié au projet REITOX.